

Madame la Présidente
Tribunal administratif de Montreuil
7 rue Catherine Puig
niveau 206 rue de Paris
93100 MONTREUIL

Dossier suivi par :

Emilie Marais
Direction Aménagement et Déplacements
emilie.marais@est-ensemble.fr
01 79 64 54 54

N° 2024_S_DAD-PLANDEP_9546
Courrier recommandé n°: 2C17642796017

Romainville, le 21 novembre 2024

Objet : Enquêtes publiques PLUi Révision Allégée, Périmètres Délimités des Abords et Modification
n°3 - Désignation de commissaires enquêteurs

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de territoire de l'EPT Est Ensemble en date du 24 septembre 2024, a arrêté par délibération le projet de Révision Allégée et a arrêté par délibération le bilan de la concertation de la Modification n°3 du PLUi.

Par ailleurs, sur demande de l'Architecte des Bâtiments de France de Seine-Saint-Denis, le Conseil de territoire de l'EPT Est Ensemble en date du 19 novembre 2024 a arrêté les périmètres délimités des abords des monuments historiques des communes de Montreuil, Bagnolet, Romainville, Le Pré-Saint-Gervais et Bobigny.

Conformément aux articles L.153-19 et L.153-41 du Code de l'Urbanisme, après la tenue de la réunion d'examen conjoint pour la Révision Allégée et la consultation des Personnes Publiques Associées pour la Modification n°3, il conviendra de procéder à l'organisation d'une enquête publique. Conformément à l'article L.621-31 du Code du Patrimoine, celle-ci portera également sur les Périmètres Délimités des Abords.

Je vous saurai gré de bien vouloir procéder à la nomination des commissaires enquêteurs.

Une enquête publique unique regroupant les trois procédures pourrait se dérouler du 10 février au 16 mars 2025 inclus. Mes services se tiennent à votre disposition afin d'échanger sur les modalités d'organisation.

Vous trouverez aux liens suivants l'ensemble des pièces des deux procédures d'évolution du PLUi ainsi que des Périmètres Délimités des Abords.

Révision Allégée Patrimoine : https://estensemblefr.sharepoint.com/:f/s/plui-documentation/EnByCF12lpVAIB4_r7tp96YBYceYujPVM6o0jpn7ntWntg?e=NEAvtc



**Est
Ensemble**
Grand Paris

**Pour le climat
et la justice sociale !**

Modification n°3 : <https://estensemblefr.sharepoint.com/:f:/s/plui-documentation/En825x1fAIdDhT4aRPXYEu0BFcKDkxiqgwi5vFptUmRR2g?e=Ba9o7Y>

Périmètres délimités des abords : https://estensemblefr.sharepoint.com/:f:/r/sites/plui-documentation/Documents%20partages/Documents%20de%20travail%20pour%20l%E2%80%99%C3%A9volution%20et%20l%E2%80%99application%20du%20PLUi/S_P%C3%A9rim%C3%A8tres%20d%C3%A9limit%C3%A9s%20des%20abords?csf=1&web=1&e=CYha3d

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président
Patrice BESSAC



11 décembre 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL

N° E24000027 /93

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision de désignation d'une commission d'enquête

Vu la lettre, enregistrée le 27 novembre 2024, par laquelle l'établissement public territorial Est Ensemble demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique conjointe sur la révision allégée du plan local d'urbanisme intercommunal, la modification n° 3 de celui-ci et la délimitation du périmètre des abords de monuments historiques ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

Vu la décision du 1^{er} octobre 2024 par laquelle la présidente du Tribunal administratif de Montreuil a donné délégation à M. Pierre LE GARZIC, premier vice-président, pour signer les décisions relatives à la désignation des commissaires enquêteurs.

DECIDE

Article 1^{er} : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Présidente :

Mme Catherine MARETTE

Membres titulaires :

M. Michel RELAVE

M. Miroslav MAKAR

En cas d'empêchement de Mme Catherine MARETTE la présidence de la commission sera assurée par M. Michel RELAVE, membre titulaire de la commission.

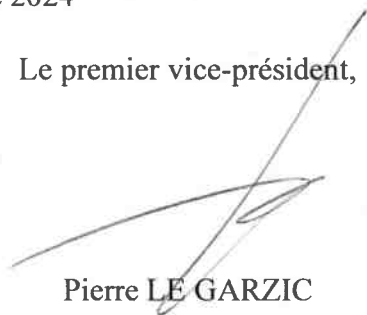
Article 2 : M. Jean-Luc ABIDAT est désigné en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leurs véhicules, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à l'établissement public territorial Est Ensemble et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Montreuil, le 11 décembre 2024

Le premier vice-président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Pierre LE GARZIC.

Pierre LE GARZIC

OBJET : Prescription de l'enquête publique unique relative à la modification n°3 et à la révision allégée n°1 patrimoine du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et de la définition des Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques.

LE PRESIDENT,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L153-19 et suivants et R153-8 et suivants ;

VU le Code de l'Environnement, et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement ;

VU la délibération n°CT2020-02-04-1 du Conseil de Territoire en date du 4 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Est Ensemble ;

VU la délibération n°CT2021-06-29-23 du Conseil de Territoire en date du 29 juin 2021 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLUi ;

VU la délibération n°CT2022-05-24-04 du Conseil de Territoire en date du 24 mai 2022 approuvant la modification n°1 du PLUi ;

VU la délibération n°CT2023-06-27-05 du Conseil de Territoire en date du 27 juin 2023 approuvant la modification n°2 du PLUi ;

VU la délibération n°CT2024-02-06-5 du Conseil de Territoire en date du 6 février 2024 définissant les objectifs et modalités de la concertation préalable au projet de modification n°3 du PLUi ;

VU la délibération n°CT2024-09-24-25 du Conseil de Territoire en date du 24 septembre 2024 arrêtant le bilan de la concertation préalable au projet de modification n°3 du PLUi ;

VU la délibération n°CT2021-09-28-42 du Conseil de Territoire en date du 28 septembre 2021 prescrivant la révision allégée n°1 du PLUi ;

VU la délibération n°CT2024-09-24-24 du Conseil de Territoire en date du 24 septembre 2024 arrêtant le bilan de la concertation et le projet de révision allégée n°1 du PLUi portant sur le volet patrimonial ;

VU les transmissions des propositions de Périmètres Délimités des Abords aux communes de Bagnolet, Bobigny, Le Pré-Saint-Gervais, Romainville, Montreuil par l'Architecte des Bâtiments de France ;

VU les délibérations des Conseils Municipaux de Bobigny, Romainville et Montreuil, émettant un avis favorable sur le(s) projet(s) de Périmètre(s) Délimité(s) des Abords qui concerne(nt) leur territoire ;

VU la délibération n°CT2024-11-19-27 du Conseil de Territoire en date du novembre 2024 émettant un avis favorable sur les projets de Périmètres Délimités des Abords ;

VU l'avis de l'Autorité Environnementale sur l'évaluation environnementale unique sur le projet de modification n°3 du PLUi et le projet de Révision allégée n°1 dit « Patrimoine » consultable à l'adresse suivante : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/ile-de-france-r20.html> ainsi que sur le site dédié à l'enquête publique ;

VU la décision n°E24000027/93 en date du 11 décembre 2024 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montreuil désignant Madame Catherine Marette en qualité de Présidente de la commission d'enquête et de Messieurs Michel Relave et Miroslav Makar en qualité de membres de la commission d'enquête ;

VU les pièces des dossiers soumis à enquête publique ;

CONSIDERANT que les procédures de modification n°3 et de révision allégée patrimoine du PLUi ainsi que la définition des périmètres délimités des abords nécessitent l'organisation d'une enquête publique conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement ;

CONSIDERANT la possibilité de réaliser une enquête publique unique conformément au Code de l'Environnement pour améliorer l'information et la participation du public ;

ARRETE

Article 1 - Objet de l'enquête et autorités responsables :

Il sera procédé à une enquête publique unique portant :

- sur le projet de Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble ;
- sur le projet de Révision Allégée n°1 « Patrimoine » du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble ;
- sur l'instauration de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des Monuments Historiques.

L'autorité responsable des procédures de modification n°3 et de Révision allégée patrimoine du PLUi est l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, représentée par son Président, Monsieur Patrice BESSAC.

L'autorité responsable des projets de Périmètres Délimités des Abords est le service UDAP93, représenté par Mme Fabienne Chavanes Cheffe de services Architecte des Bâtiments de France. Les projets de création des Périmètres Délimités des Abords, au nombre de 8, concernant 14 monuments historiques du territoire d'Est Ensemble et sont implantés sur 5 communes. Ces périmètres viennent modifier ceux de protection des monuments historiques existants et se traduiront par une servitude d'utilité publique annexée au PLUi.

Article 2 - Composition des dossiers :

Dossier A_PLUi_Modification_n-3

A0 Guide

A1 Pièces administratives

A1.1_Deliberation_modalites_concertation

A1.2_Deliberation_arret_bilan_concertation

A1.3_Annexe_deliberation_bilan_concertation

A2 Projet Modification n-3

- A2.1_Rapport de présentation
 - A2.1.1_Rapport_de_presentation
 - A2.1.2_Annexe_methodologie_trame_verte_et_bleue
 - A2.1.3_Evaluation_environnementale
 - A2.1.3.a_Etat_initial_environnement
 - A2.1.3.b_Evaluation_environnementale
 - A2.1.3.c_Resume_non_technique
 - A2.1.3.d_Annexe_Tableau_demands
- A2.2_Orientations_Amenagement_Programmation
 - A2.2.1_OAP_Thematiques
 - A2.2.2_OAP_Territoires
 - A2.2.3_OAP_sectorielles
- A2.3_Reglement
 - A2.3.1_Reglement_PLUI
 - A2.3.2_Note_prescriptions_gestion_dechets_Est_Ensemble
- A2.4_Plans_de_zonage
 - A2.4.1_Couverture et sommaire
 - A2.4.2_Plan de zonage Bagnolet
 - A2.4.3_Plan zonage Bobigny
 - A2.4.4_Plan zonage Bondy
 - A2.4.5_Plan zonage Le Pre Saint Gervais
 - A2.4.6_Le Pre-Saint-Gervais - Secteurs de Plan masse
 - A2.4.7_Plan de zonage Les Lilas
 - A2.4.8_Plan Montreuil - Hauteurs specifiques
 - A2.4.9_Montreuil - Atlas et liste du patrimoine arboré
 - A2.4.10_Plan de zonage Montreuil
 - A2.4.11_Plan zonage Noisy-le-Sec
 - A2.4.12_Plan zonage Pantin
 - A2.4.13_Pantin_Secteurs à typologie de logements specifiques
 - A2.4.14_PANTIN_Volumes alternatifs
 - A2.4.15_Plan zonage Romainville
 - A2.4.16_Plan Est Ensemble - Patrimoine
 - A2.4.17_Plan Est Ensemble - Mixite sociale
 - A2.4.18_Plan Est Ensemble - OAP
 - A2.4.19_Liste des emplacements reserves
 - A2.4.20_Atlas des emplacements reserves
- A2.5_Annexes
 - A2.5.1_Annexes_informatives_Est_Ensemble
 - A2.5.1.a_Zones_Amenagement_Concerte
 - A2.5.1.b_PPCOA et sursis a statuer

A3 Avis reglementaires

Dossier B_PLUi_Révision_Allégée_Patrimoine

B0 Guide

B1 Pièces administratives

- B1.1_Deliberation_lancement
- B1.2_Deliberation_arret

B2 Projet de révision allégée patrimoine

- B2.1_Rapport de présentation
 - B2.1.1_Rapport_de_presentation
 - B2.1.2_Bilan_de_concertation

- B2.1.3_Evaluation_environnementale
 - B2.1.3.a_Etat_initial_environnement
 - B2.1.3.b_Evaluation_environnementale
 - B2.1.3.c_Resume_non_technique
- B2.2_Fiches typologiques
- B2.3_Liste des adresses
- B2.4_Plans Patrimoine
 - B2.4.1_Plan Est Ensemble
 - B2.4.2_Plan Bagnolet
 - B2.4.3_Plan Bobigny
 - B2.4.4_Plan Bondy
 - B2.4.5_Plan Le Pre Saint Gervais
 - B2.4.6_Plan Les Lilas
 - B2.4.7_Plan Montreuil
 - B2.4.8_Plan Noisy-le-Sec
 - B2.4.9_Plan Pantin
 - B2.4.10_Plan Romainville
- B2.5_Annexes
 - B2.5.1_Diagnostic patrimonial
 - B2.5.2_Nouvelle fiche matériaux
- B3 Avis reglementaires

Dossier C_Périmètres_délimités_des_abords

- C0 Guide
- C1 Pièces administratives
 - C1.1_Deliberation_PDA
 - C1.2_Courrier_ABF
- C2 Projets de périmètres délimités des abords
 - C2.1_Bagnolet
 - C2.2_Bobigny
 - C2.3_Le Pré
 - C2.4_Montreuil
 - C2.5_Romainville
- C3 Annexes
 - C3.1 PV commission patrimoine Montreuil
 - C3.2 Délibération Romainville
 - C3.3 Délibération Bobigny
 - C3.4 Avis Les Lilas

Article 3 - Informations environnementales - Autorité Environnementale :

Le projet de modification n°3 et le projet de Révision Allégée Patrimoine ont fait l'objet d'évaluations environnementales. Ces évaluations et leurs résumés non techniques figurent dans le dossier soumis à enquête publique.

En vertu de l'article L.104-6 du Code de l'urbanisme, le projet de modification n°3 et le projet de Révision Allégée Patrimoine ont été transmis à l'Autorité Environnementale. L'avis qui a été rendu figurera dans le dossier soumis à enquête publique.

Article 4 – Durée de l'enquête :

L'enquête d'une durée de trente-six (36) jours consécutifs se déroulera du **lundi 10 février 2025 au lundi 17 mars 2025 inclus**.

Article 5 – Publicité de l'enquête :

Le présent arrêté sera affiché au siège de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble (siège de l'enquête publique) et dans les 9 mairies des communes membres de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble quinze jours avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique unique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans la Seine-Saint-Denis et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée au siège de l'EPT Est Ensemble, en mairies et sur les panneaux administratifs des neuf villes membres de l'EPT.

Cet avis fera également l'objet d'une publication en ligne sur le site internet d'Est Ensemble (<https://www.est-ensemble.fr/>).

Article 6 – Désignation de la commission d'enquête :

Madame Catherine Marette a été désignée en qualité de Présidente de la commission d'enquête par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Montreuil. Messieurs Michel Relave et Miroslav Makar ont été désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

Article 7 – Consultation du dossier d'enquête publique :

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numérique) et à l'appui de supports papier (dossiers et registres) afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions éventuelles sur le registre papier ou numérique.

7.1 Le dossier d'enquête publique est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh> pendant toute la durée de l'enquête.

7.2 Dans les lieux ci-dessous, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures indiqués (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle) :

- un accès aux pièces du dossier en version papier,
- un accès aux pièces du dossier en version électronique sur un poste informatique,
- un accès au registre électronique depuis le même poste informatique.

Dénomination et adresse du lieu	Horaires d'ouverture du lieu
Bagnolet Hôtel de Ville (Direction du Développement Territorial - 6ème étage)- Place Salvador Allende - 93170 Bagnolet	Lundi : 13h30 - 17h Mardi et jeudi : 9h – 12h30 Fermé le mercredi et vendredi
Bobigny Hôtel de Ville – Chemin Vert 9-19 rue du Chemin Vert- 93000 Bobigny	Du lundi au vendredi : 9h - 11h45 et 13h30 - 17h Sauf le jeudi 6 mars 2025 : 9h-11h45 et 15h-17h
Bondy Hôtel de Ville - Esplanade Claude Fuzier - 93140 Bondy	Lundi et du mercredi au vendredi : 9h - 17h15 Mardi : 10h30 - 19h15
Le Pré Saint-Gervais Hôtel de ville – 1 rue Emile Augier 93310 Le Pré Saint-Gervais	Lundi - mercredi - jeudi - vendredi : 8h30 - 11h45 et 13h30 - 17h15 Mardi : 10h - 11h45 et 13h30 - 17h15 Samedi : 9h - 11h45
Les Lilas Bâtiment de la Direction Générale des Services Techniques - 196 rue de Paris - 93260 Les Lilas	Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30 Fermé tous les après-midi
Montreuil Centre Administratif - Tour Altaïs - 1, place Aimé Césaire 93100 Montreuil	Du lundi - mardi - mercredi -vendredi : 9h - 17h Jeudi : 14h - 17 h

Dénomination et adresse du lieu	Horaires d'ouverture du lieu
Noisy-le-Sec Centre Administratif, 1 rue de Chaâlons 93130 Noisy-le-Sec	Lundi – mercredi – jeudi – vendredi : 9h00 – 12h30 & 13h30 – 17h Mardi : 13h30 – 17h Fermeture au public : le mardi matin
Pantin Centre administratif de la commune accueil Urbanisme 3 ^{ème} étage - 84-88 avenue du général Leclerc 93500 Pantin	Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 Fermé le jeudi matin
Romainville Hôtel de Ville - Place de la laïcité - 93230 Romainville	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h
Etablissement Public Territorial Est Ensemble Grand Paris 100, avenue Gaston Roussel 93230 Romainville	Du lundi au vendredi : 9h-17h

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service Planification de la Direction de l'Aménagement et des Déplacements d'Est Ensemble dès l'ouverture de l'enquête publique.

Article 8 – Modalités de présentation des observations et propositions du public :

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observations et propositions :

- sur le registre numérique accessible pendant toute la durée de l'enquête (<https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>) notamment sur les postes informatiques mis à disposition du public dans toutes les communes et au siège de l'enquête publique ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante :
plui-est-ensemble-abords-mh@mail.registre-numerique.fr ;
- Sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, mis à disposition au siège de l'enquête publique et dans toutes les mairies des 9 communes d'Est Ensemble aux jours et heures d'ouverture au public tels que mentionnés à l'article 7 ;
- Par voie postale en adressant un courrier à :

Madame Catherine MARETTE, Présidente de la commission d'enquête
PLUi d'Est Ensemble et Périmètres Délimités des Abords
Établissement Public Territorial Est Ensemble
100, avenue Gaston Roussel
93230 Romainville

Les observations déposées dans les registres papier seront publiées sur le site internet suivant :
<https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>.

Article 9 – Lieux, jours et heures des permanences de la commission d'enquête :

Des permanences assurées par la commission d'enquête sont organisées pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Commune ou EPT	Lieu et adresse de la permanence	Dates et horaires des permanences
Bagnolet	Hôtel de Ville - Place Salvador Allende – Direction du Développement Territorial (6 ^{ème} étage – salle 625)	Lundi 17 février 2025 de 14h à 17h
	Hôtel de Ville - Place Salvador Allende – Accueil	Samedi 1 ^{er} mars 2025 de 9h à 12h

Commune ou EPT	Lieu et adresse de la permanence	Dates et horaires des permanences
Bobigny	Hôtel de Ville - 31, avenue du Président Salvador Allende	Samedi 22 février 2025 de 9h à 12h (fermeture de l'entrée à 11h45)
		Mercredi 12 mars 2025 de 13h45 à 16h45
Bondy	Hôtel de Ville - Esplanade Claude Fuzier	Mardi 18 février 2025 de 15h15 à 19h15
		Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h
Le Pré-Saint-Gervais	Hôtel de ville – 1 rue Emile Augier	Mercredi 12 février 2025 de 14h à 17h
		Samedi 1 ^{er} mars 2025 de 9h à 12h
Les Lilas	Bâtiment de la Direction Générale des Services Techniques - 196 rue de Paris	Mercredi 26 février 2025 de 15h à 18h30
		Mercredi 5 mars 2025 de 9h à 12h
Montreuil	Centre administratif -Tour ALTAIS – 1, place Aimé Césaire – 93100 Montreuil	Jeudi 13 février 2025 de 16h à 19h (7 ^{ème} étage)
		Samedi 8 mars 2025 de 9h à 12h (6 ^{ème} étage)
Noisy-le-Sec	Hôtel de Ville - Place du Maréchal Foch	Samedi 15 février 2025 de 9h à 12h
		Vendredi 28 février 2025 de 14h à 17h
Pantin	Centre administratif de la commune – salle 312 – 3 ^{ème} étage - 84-88 avenue du général Leclerc	Mercredi 19 février 2025 de 14h à 17h
		Jeudi 13 mars 2025 de 14h à 17h
Romainville	Centre administratif Carnot – 1 ^{er} étage - 13/15 rue Carnot	Mardi 11 février 2025 de 16h30 à 19h30
		Samedi 15 mars 2025 de 9h à 12h
Est Ensemble	Hôtel de Territoire – salle R4.3 (4 ^{ème} étage) 100, avenue Gaston Roussel 93230 Romainville	Lundi 10 février 2025 de 14h à 17h
		Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17h

La commission d'enquête est tenue de recueillir les remarques et avis du public concernant l'ensemble des communes constituant Est Ensemble, indépendamment du lieu de la permanence.

La commission d'enquête est également tenue de recueillir l'avis des propriétaires des monuments historiques concernés par les projets de périmètres délimités des abords.

Article 10 – À l'issue de l'enquête publique :

10.1 À l'expiration du délai d'enquête mentionné à l'article 4, les registres d'enquête seront remis sans délai à la Présidente de la Commission d'Enquête et clos par elle-même.

Après réception des registres et des documents annexés, la commission d'enquête rencontrera le représentant d'Est Ensemble et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse et l'invitera à produire ses observations éventuelles.

10.2 Dans le délai d'un mois suivant la fin de l'enquête et la réception des registres d'enquête par le commissaire enquêteur et sauf délai supplémentaire, compte tenu notamment du nombre de contributions

recueillies, le commissaire enquêteur transmettra le dossier de l'enquête accompagné des registres et pièces annexées avec son rapport et ses conclusions au Président de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble. Simultanément, il transmettra copie de son rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public (sur rendez-vous), au siège de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble (100 avenue Gaston Roussel, Romainville) ainsi que sur le site internet d'Est Ensemble (<https://www.est-ensemble.fr>), pendant une durée d'un an. Ils pourront également être communiqués à toute personne physique ou morale, à ses frais, sur demande adressée à l'Établissement Public Territorial Est Ensemble.

10.3 À l'issue de l'enquête, ces mesures de publicité seront justifiées par des certificats du Président de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et des 9 Maires des communes membres, et les exemplaires des journaux seront annexés au dossier d'enquête.

Article 11 – Décisions pouvant être adoptées à l'issue de l'enquête publique :

Au terme de l'enquête publique, à la suite des éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, les décisions suivantes seront susceptibles d'être adoptées par les autorités compétentes :

- L'approbation de la Modification n°3 du PLUi d'Est Ensemble par le Conseil de Territoire ;
- L'approbation de la Révision Allégée « Patrimoine » du PLUi d'Est Ensemble par le Conseil de Territoire ;
- La création des Périmètres Délimités de Abords concernant les monuments historiques par Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Article 12 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montreuil
- Madame l'Architecte des Bâtiments de France
- Messieurs les Maires des 9 communes du territoire d'Est Ensemble
- Madame la Présidente de la commission d'enquête et aux membres titulaires.

Fait à Romainville,

Le Président,

Signé électroniquement par Patrice BESSAC
Date de signature : 22/01/2025
Qualité : Président d'Est Ensemble



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de 93100- Montreuil dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

(Publication) :

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE GRAND PARIS

AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3 ET AU
PROJET DE REVISION ALLEE PATRIMOINE DU PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL D’EST ENSEMBLE ET A L’INSTAURATION DE PERIMETRES
DE LIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES
SUR LA PERIODE DU LUNDI 10 FEVRIER 2025 AU LUNDI 17 MARS 2025

Par arrêté n°A2025-52, le Président de l’établissement public territorial (EPT) Est Ensemble a prescrit l’ouverture d’une enquête publique unique sur le projet de Modification n°3 et le projet de Révision Allégée n°1 « Patrimoine » du plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi) de l’EPT Est Ensemble et sur les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA), pour une durée de 36 jours consécutifs, du lundi 10 février 2025 au lundi 17 mars 2025. Le PLUi est un document qui réglemente le droit des sols sur le territoire de l’EPT Est Ensemble à partir des grands objectifs définis en matière de développement économique, d’habitat et d’environnement. Le dossier d’enquête publique du projet de Modification n°3 est constitué du rapport de présentation comprenant l’évaluation environnementale, des Orientations d’Aménagement et de Programmation, du règlement et des plans de zonages et des annexes, du bilan de la concertation, des avis des communes membres, des avis des personnes publiques associées, de l’avis de l’autorité environnementale. Le dossier d’enquête publique du projet de Révision Allégée n°1 « Patrimoine » est constitué du rapport de présentation comprenant l’évaluation environnementale, des fiches typologiques, de la liste des adresses, des plans Patrimoine, des annexes, du bilan de la concertation, de l’avis de l’Autorité Environnementale et du procès-verbal de la réunion d’examen conjoint et ses annexes. Les projets de Modification n°3 et de Révision Allégée n°1 « Patrimoine » du PLUi couvrent toutes les communes membres de l’EPT Est Ensemble : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville. Les projets de création de Périmètres Délimités des Abords (PDA), au nombre de 8, concernent 14 monuments historiques du territoire d’Est Ensemble et sont implantés sur 5 communes. Ces périmètres viennent modifier ceux de protection des monuments historiques existants et se traduiront par une servitude d’utilité publique annexée au PLUi.

Par décision du Tribunal Administratif de Montreuil en date du 11 décembre 2024, une commission d’enquête a été désignée, présidée par Madame Catherine Marette. Ont également été désignés en qualité de membres titulaires de cette commission : Monsieur Michel Relave et Monsieur Miroslav Makar. Durant la période de l’enquête publique, les pièces du dossier ainsi qu’un registre d’enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commission d’enquête, les pièces du dossier au format dématérialisé ainsi que le registre électronique seront déposés dans les 10 lieux d’enquête suivants :

Commune ou EPT	Bagnolet (93170)	Bobigny (93000)	Bondy (93140)	Le Pré Saint-Gervais (93310)	Les Lilas (93260)	Montreuil (93100)	Noisy-le-Sec (93130)	Pantin (93500)	Romainville (93230)	Est Ensemble (Siège de l’enquête publique)
Adresse du lieu d’enquête	Hôtel de Ville (Direction du Développement Territorial - 6ème étage)- Place Salvador Allende	Hôtel de Ville – Chemin Vert 9-19 rue du Chemin Vert	Hôtel de Ville - Esplanade Claude Fuzier	Hôtel de ville – 1 rue Emile Augier	Bâtiment de la Direction Générale des Services Techniques - 196 rue de Paris	Centre Administratif - Tour Altaïs - 1, place Aimé Césaire	Centre Administratif, 1 rue de Chaâlons	Centre administratif de la commune accueil urbanisme 3ème étage - 84-88 avenue du général Leclerc	Hôtel de Ville - Place de la laïcité	Accueil Hôtel de Territoire 100, avenue Gaston Roussel 93230 Romainville
Horaires d’ouverture	Lundi : 13h30 - 17h Mardi et jeudi : 9h – 12h30 Fermé le mercredi et vendredi	Du lundi au vendredi : 9h - 11h45 et 13h30 - 17h Sauf le jeudi 6 mars 2025 : 9h-11h45 et 15h-17h	Lundi et du mercredi au vendredi : 9h - 17h15 Mardi : 10h30 - 19h15	Lundi - mercredi - jeudi - vendredi : 8h30 - 11h45 et 13h30 - 17h15 Mardi : 10h - 11h45 et 13h30 - 17h15 Samedi : 9h - 11h45	Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30 Fermé tous les après-midi	Lundi-mardi-mercredi-vendredi : 9h – 17h Jeudi : 14h – 17h	Lundi – mercredi – jeudi – vendredi : 9h00 – 12h30 & 13h30 – 17h Mardi : 13h30 – 17h Fermeture au public : le mardi matin	Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 Fermé le jeudi matin	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h	Du lundi au vendredi : 8h00-17h

L’ensemble des pièces du dossier d’enquête publique sera également disponible sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>.

- Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :
- Soit sur les registres d’enquête ouverts dans les 10 lieux d’enquête identifiés ci-dessus ;
 - Soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l’enquête publique à l’adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>, avec possibilité pour cela d’accéder à un ordinateur dans les lieux identifiés ci-dessus ;
 - Soit par courriel à plui-est-ensemble-abords-mh@mail-registre-numerique.fr ;
 - Soit en les adressant par écrit à « Madame Catherine Marette, Présidente de la commission d’enquête – PLUi d’Est Ensemble et Périmètres Délimités des Abords – Etablissement Public Territorial Est Ensemble – 100, avenue Gaston Roussel – 93230 Romainville » ;

Les observations et propositions du public formulées par voie électronique seront accessibles sur le site <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>. Les observations déposées dans les registres papier seront publiées sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>.

L’accès au registre électronique et aux adresses courriel sera ouvert le 10 février 2025 à 9h et sera fermé le 17 mars 2025 à 17h.

La commission d’enquête se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux et aux jours et horaires suivants :

Commune ou EPT	Bagnolet (93170)	Bobigny (93000)	Bondy (93140)	Le Pré Saint-Gervais (93310)	Les Lilas (93260)	Montreuil (93100)	Noisy-le-Sec (93130)	Pantin (93500)	Romainville (93230)	Est Ensemble (Siège de l’enquête publique)
Adresse du lieu de la permanence	Hôtel de Ville - Place Salvador Allende	Hôtel de Ville - 31, avenue du Président Salvador Allende	Hôtel de Ville - Esplanade Claude Fuzier	Hôtel de ville – 1 rue Emile Augier	Bâtiment de la Direction Générale des Services Techniques - 196 rue de Paris	Centre Administratif - Tour Altaïs - 1, place Aimé Césaire	Hôtel de Ville - Place du Maréchal Foch	Centre administratif de la commune – salle 312 – 3ème étage 84-88 avenue du général Leclerc	Centre administratif Carnot 13/15 rue Carnot 1er étage	Hôtel de Territoire - salle R4.3 - 100, avenue Gaston Roussel 93230 Romainville
Date et horaires de la 1ère permanence	Lundi 17 février 2025 de 14h à 17h Direction du Développement Territorial - 6ème étage – salle 625)	Samedi 22 février 2025 de 9h à 12h (fermeture de l’entrée à 11h45)	Mardi 18 février 2025 de 15h15 à 19h15	Mercredi 12 février 2025 de 14h à 17h	Mercredi 26 février 2025 de 15h à 18h30	Jeudi 13 février 2025 de 16h à 19h 7ème étage	Samedi 15 février 2025 de 9h à 12h	Mercredi 19 février 2025 de 14h à 17h	Mardi 11 février 2025 de 16h30 à 19h30	Lundi 10 février 2025 de 14h à 17h
Date et horaires de la 2ème permanence	Samedi 1er mars 2025 de 9h à 12h Accueil	Mercredi 12 mars 2025 de 13h45 à 16h45	Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h	Samedi 1er mars 2025 de 9h à 12h	Mercredi 5 mars 2025 de 9h à 12h	Samedi 8 mars 2025 de 9h à 12h 6ème étage	Vendredi 28 février 2025 de 14h à 17h	Jeudi 13 mars 2025 de 14h à 17h	Samedi 15 mars 2025 de 9h à 12h	Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d’enquête seront transmis à Monsieur le Président de l’EPT d’Est Ensemble. Ils seront tenus à la disposition du public, au siège de l’EPT d’Est Ensemble, pendant un an à compter de la date de clôture de l’enquête, aux jours et heures habituels d’ouverture au public, ainsi que sur le site internet de l’EPT Est Ensemble (www.est-ensemble.fr). Au terme de cette enquête publique, le Conseil de Territoire de l’EPT Est Ensemble pourra approuver la modification n°3 ainsi que la révision allégée Patrimoine du PLUi, éventuellement modifiés à la suite des avis des Personnes Publiques Associées, des contributions reçues pendant l’enquête publique et des conclusions de la commission d’enquête. Au terme de cette enquête publique, les Périmètres Délimités des Abords concernant les monuments historiques pourront être créés par Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Toute information complémentaire peut être recueillie auprès de la Direction de l’Aménagement et des Déplacements de l’EPT Est Ensemble – 100 avenue Gaston Roussel – 93230 Romainville. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir une copie du dossier d’enquête auprès de l’EPT Est Ensemble.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Tony DI MARTINO, Maire de la commune de BAGNOLET, certifie que

L’avis d’enquête publique conjointe portant sur la Modification n°3, la Révision allégée n°1 du PLUi d’Est Ensemble, ainsi que sur le Périmètre Délimité des Abords, a été affiché à l’Hôtel de Ville de Bagnolet et sur treize panneaux d’affichage administratif, du 27 janvier 2025 jusqu’à la clôture de l’enquête publique, le 17 mars 2025. Des communications ont également été réalisées :

- dans le Bajomag’ de février 2025,
- sur le site internet de la Ville à partir du 3 février,
- et sur le compte Facebook de la Ville, les 4 février et 14 mars 2025.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à BAGNOLET, le 14 avril 2025

Le Maire,



TONY DI MARTINO



Direction Urbanisme et Aménagement
Urbanisme ADS _ LP

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Stephen HERVÉ, Maire de la commune de Bondy et Conseiller territorial, certifie qu’il a été apposé sur l’ensemble des panneaux d’affichage administratifs de la ville, à la vue du public, en application des dispositions légales et réglementaires, l’avis relatif à l’enquête publique unique qui s’est déroulée du lundi 10 février 2025 au lundi 17 mars 2025 concernant :

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3
ET AU PROJET DE REVISION ALLEE PATRIMOINE DU PLAN LOCAL
D’URBANISME INTERCOMMUNAL D’EST ENSEMBLE
ET A L’INSTAURATION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES
MONUMENTS HISTORIQUES**

Cet affichage a été réalisé du 27 janvier 2025 au 17 mars 2025 inclus.

La Commune a également relayé cette information dans les magazines municipaux du mois de février et de mars 2025, ainsi que sur les réseaux sociaux de la collectivité.

En foi de quoi est délivré le présent certificat, afin de servir et valoir ce que de droit,

Fait à Bondy, le 18 mars 2025


Stephen HERVÉ
Maire de Bondy
Conseiller territorial



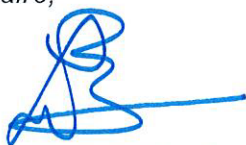
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Les Lilas, le 14/04/2025

Je soussigné, Lionel BENHAROUS, Maire des Lilas, atteste que l’avis d’enquête publique unique relative au projet de modification n°3 et au projet de révision allégée du patrimoine du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) d’Est Ensemble a été affiché, en mairie et sur plusieurs panneaux d’affichage légal répartis dans les différents quartiers de la Ville, le 27 janvier 2025 jusqu’au 18 mars 2025.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,



Lionel BENHAROUS



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Montreuil, le 14 avril 2025

Je soussigné, Thibaud MATHYS, directeur des démarches, du droit et du document à la ville de Montreuil, certifie que l’avis d’enquête publique au projet de modification n°3 et au projet de révision allégée patrimoine du plan local d’urbanisme intercommunal d’est ensemble et à l’instauration de périmètres délimités des abords des monuments historiques a été affiché en Mairie ainsi que sur les panneaux d’affichage dans les quartiers de la ville sur la période du lundi 27 janvier 2025 au lundi 17 mars 2025.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Thibaud MATHYS
Directeur des démarches, du droit et du document





Ville de Noisy-le-Sec

Direction Générale Adjointe – Ville Attractive et Durable
Direction de l'Urbanisme

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet : Avis d'enquête publique unique relative au projet de modification n°3 et au projet de révision allégée patrimoine du Plan Local d'urbanisme Intercommunal

Je soussigné, Olivier SARRABEYROUSE, Maire de la commune de Noisy-le-Sec, atteste que l'avis d'enquête publique unique relative au projet de modification n°3 et au projet de révision allégée patrimoine du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Etablissement Public Territorial Est-Ensemble a été affiché, à la vue du public, sur les panneaux disposés à cet effet, notamment aux abords de l'Hôtel-de-Ville de Noisy-le-Sec, entre le 24 janvier 2025 et le 17 mars 2025.

Fait à Noisy-le-Sec, le 15 AVR. 2025

Le Maire,

Olivier SARRABEYROUSE



ATTESTATION D’AFFICHAGE

Bertrand KERN,

Maire de Pantin,
Conseiller Métropolitain,

Atteste avoir fait procéder, du 10 février 2025 au 17 mars 2025, à l’affichage aux lieux habituels de l’avis d’enquête publique unique relatif à la modification n°3 et au projet de révision allégée n°1 «Patrimoine» du plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi) de l’EPT Est Ensemble ainsi qu’à l’instauration de périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques.



Fait à Pantin, le 10 avril 2025

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Louis Héno



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Service urbanisme

Réf : 2025-0038

Laurent BARON,
Maire du Pré Saint-Gervais

CERTIFIE

Qu’il a été procédé à l’affichage, sur les panneaux administratifs de la Commune, à partir du 27 janvier 2025 et dans les vitrines d’informations municipales dont vous trouverez le plan annexé au présent certificat, et cela en application des dispositions réglementaires légales, de :

L’avis d’enquête publique relatif au projet de de Modification n°3 et au projet de révision allégée patrimoine du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal d’Est Ensemble et à l’instauration des périmètres délimités des abords des Monuments Historiques.

Le présent certificat est délivré pour valoir ce que de droit.

Le Pré Saint Gervais, le

JEUDI 10 AVR. 2025

Pour le Maire, par délégation,
Clauthilde Choffrut, Maire adjointe

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Monsieur Patrice BESSAC, Président de l'Etablissement public territorial Est Ensemble, certifie que l'avis de l'ouverture et de l'organisation d'une enquête publique unique relative au projet de modification n°3 et au projet de révision allégée patrimoine du Plan local d'urbanisme intercommunal d'Est Ensemble et à l'instauration de périmètres délimités des abords des monuments historiques a fait l'objet d'un affichage à l'Hôtel de territoire de l'Etablissement public territorial Est Ensemble du vendredi 24 janvier au lundi 17 mars 2025 inclus.

A Romainville,

Par délégation du président,
des Services

Pour Le Président,
Par délégation



Signé électroniquement par : Eve KARLESKIND

Date de signature : 16/04/2025

Qualité : Directrice générale adjointe des Services Techniques par délégation de la Directrice Générale des Services

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
"EST ENSEMBLE"**
Directrice Générale Adjointe
Département Services Techniques
Eve KARLESKIND





Le bras de fer se durcit sur le budget

- Députés et sénateurs tâcheront de se mettre d'accord cette semaine sur une version définitive du budget 2025
- Pour les socialistes, dont la non-censure est impérative pour le gouvernement, le compte n'y est toujours pas

// PAGES 2-3

Israël : des libérations et un cessez-le-feu fragilisé



MOYEN-ORIENT La situation se tend de nouveau au Moyen-Orient. Samedi, quatre militaires israéliennes ont été libérées à Gaza, en échange de 200 prisonniers palestiniens. Mais des centaines d'habitants du sud du Liban ont bravé Tshal, dimanche, et tenté de retourner dans leurs villages, certains toujours occupés par les forces israéliennes, qui ont ouvert le feu, faisant 22 morts. L'administration Trump a par ailleurs finalement autorisé la livraison de 1.800 nouvelles bombes de plus de 900 kilos à Israël, pour lui permettre de reconstituer son arsenal. La fourniture de ce type de munitions avaient été suspendue par Joe Biden.

enquête

Trump : le forum de Davos entre fascination et inquiétude // P. 13



Fabrice Coffrini/AFP

Europe Le plan de Bruxelles pour replacer l'économie européenne dans la course // P. 5



Télécoms La bataille pour le recyclage du cuivre

a commencé // PP. 16-17

Vencorex La crise sociale qui menace la dissuasion nucléaire française // P. 22



Mediobanca, le nouveau psychodrame du capitalisme italien

BANQUE Quelques jours après l'annonce du rapprochement des entités de gestion d'actifs de Generali et de BPCE, Banca Monte dei Paschi di Siena a lancé vendredi une offre publique d'échange en vue de racheter Mediobanca, la

banque d'affaires au cœur du capitalisme italien. A peine remise de ses difficultés passées et tout juste privatisée par l'Etat italien, la banque siennoise a proposé d'acquérir toutes les actions de Mediobanca pour 15,92 euros par action. Ce qui

valorise cette dernière à 13,3 milliards d'euros. L'offre est d'ores et déjà considérée comme hostile par Mediobanca, dont le conseil d'administration doit se réunir mardi. // **PAGE 28**
ET « CRIBLE » PAGE 34

l'éditorial

Une Europe « reboussolée »



Le pire est peut-être passé. L'Europe va peut-être enfin repartir. Cette espérance peut paraître étrange. La dernière grande avancée de l'Union date de plus d'un quart de siècle. Le Royaume-Uni a claqué la porte il y a dix ans et les poussées nationalistes se sont multipliées depuis parmi les Vingt-Sept. L'Allemagne et la France, qui ont longtemps joué un rôle central dans la construction communautaire, traversent des crises politiques majeures.

Les institutions européennes paraissent désarticulées, sauf en temps de crise. La machine bureaucratique tourne à plein, débouchant sur une prolifération délirante de règles au risque d'entraver toute action. Au Forum de Davos, le contraste entre une Amérique conquérante et une Europe languissante était plus frappant que jamais.

Mais il n'est désormais plus possible de jouer l'autruche. Les chiffres de croissance révèlent sans

pitié une faiblesse européenne chronique, éclairée l'an dernier par les rapports de l'ancien président du Conseil italien Enrico Letta et l'ex-patron de la Banque centrale européenne Mario Draghi.

La Commission européenne s'apprête à publier une « boussole de la compétitivité », ce qui indique qu'elle pourrait retrouver le nord. Sa présidente, Ursula von der Leyen, a prononcé à Davos un discours qui pointait la bonne direction – et qui a été salué par davantage d'applaudissements que l'intervention de Donald Trump. Des réglementations devraient être assouplies ou simplifiées, des initiatives lancées.

Rien n'est gagné. Mais comme le montre l'Eurobaromètre, plus de la moitié des Européens font confiance à l'Union, ce qui n'était pas arrivé depuis plus de quinze ans. Quand on touche le fond, ce n'est pas le moment de creuser, mais l'occasion de rebondir. — **Jean-Marc Vittori**



MECALUX

0 810 18 19 20
Service gratuit • prix d'un appel local

**SOLUTIONS AUTOMATISÉES
POUR ENTREPÔTS INTELLIGENTS**

mecalux.fr



Vencorex : la crise menace de se propager au nucléaire et à la défense

CHIMIE

Touché par le redressement judiciaire de Vencorex, Arkema ne fournit plus de chlore à ses clients Framatome et Ariane depuis le début du mois de décembre.

Anne Bauer, Florian Espalieu (à Grenoble) et Nicolas Rauline

La série d'effets en cascade se poursuit. Après la mise en redressement judiciaire de Vencorex, puis l'annonce du plan d'Arkema pour réduire la voilure sur son site de Jarrie, en Isère, la crise se propage à deux filières hautement stratégiques : le nucléaire et la défense. Clients d'Arkema pour du chlore ou ses dérivés, Framatome et Ariane-Group se voient désormais touchés par la crise. Framatome dépend du site d'Arkema pour son approvisionnement en chlore, nécessaire à la transformation du zirconium sur

son site de Jarrie. Les produits créés sont ensuite utilisés dans l'industrie nucléaire, sur plusieurs autres sites de Framatome en France, comme UGINE (Savoie), Paimbœuf (Loire-Atlantique), Montreuil-Juigné (Maine-et-Loire) ou Rugles (Eure). Or, depuis le début du mois de décembre, ces livraisons de chlore ont été stoppées à Jarrie, en raison des grèves qui ont touché le site d'Arkema et de l'arrêt de la production chez Vencorex, qui lui-même fournissait à Arkema le sel nécessaire à la fabrication de chlore.

Framatome a puisé dans ses stocks et a tenté de diversifier ses approvisionnements, mais le sujet inquiète, au point qu'une cellule de crise a été créée chez l'équipementier nucléaire. Et que des salariés craignent d'être mis au chômage technique en février si rien n'est fait d'ici là.

Grâce à Vencorex, Arkema fabriquait aussi le perchlorate d'ammonium nécessaire au combustible de la fusée Ariane et aux missiles M51, qui sont à bord des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et qui garantissent la dissuasion nucléaire française. « Chez nous, tout est à l'arrêt depuis décembre. Nous travaillons à la fois pour le nucléaire civil et militaire. Ici, nous produisons le combustible pour les sous-marins et en face, chez Arkema, ils font le combustible pour les missiles M51. C'est-à-dire que sur quelques mètres carrés, il y a 100 % de la dissuasion nucléaire française », explique Benjamin Oudet, délégué syndical CFE-CGC de Framatome.

Une solution en Pologne ?

Arkema, de son côté, confirme que les approvisionnements ont cessé. Le chimiste se plaint de l'arrêt brutal de l'activité chez Vencorex, qui ne lui a pas permis d'anticiper. Depuis, il a entre les mains un contrat de cinq ans avec le polonais Qemetica pour l'approvisionnement de nouveaux sels, fabriqués en Allemagne, remplaçant ceux livrés auparavant par Vencorex. Mais des tests sont en cours pour vérifier qu'ils peuvent être utilisés dans tous les procédés. Ils doivent notamment être homologués pour

continuer à fournir Ariane et les vecteurs de dissuasion nucléaire.

A la Direction générale de l'armement (DGA), Alexandre Lahousse, qui pilote la direction de l'industrie de défense, confirme que les difficultés de Vencorex et d'Arkema sont un sujet de préoccupation important : « C'est un sujet que la DGA suit avec Bercy. Nous sommes en contact quotidien sur le dossier. C'est compliqué, la part d'activité d'Arkema dans la défense est très faible, moins de 5 % de son chiffre d'affaires. Pour autant, le secteur de la défense a besoin du procédé chimique remis en cause. Bercy pilote le dossier, mais nous sommes dans les roues, et il faut étudier les solutions de sauvegarde ou les sources qui pourraient prendre le relais. »

Discussions avec les pouvoirs publics

« Des discussions ont lieu sur l'avenir de ces activités stratégiques. Des solutions devraient être trouvées », assure-t-on chez Arkema. L'une des possibilités serait la reprise par Framatome d'une unité de « dépotage », qui fait passer le chlore de l'état liquide à l'état gazeux, et qui appartient aujourd'hui à Arkema. Framatome aurait proposé de reprendre cette activité. Autre solution possible pour Framatome : investir dans une nouvelle unité de dépotage, mais sa mise en service prendrait au moins vingt-quatre mois. Interrogé, l'équipementier nucléaire n'a pas souhaité commenter.

Sollicité, le gouvernement va devoir se positionner. Or, les syndicalistes et les élus locaux reçus mercredi dernier à Bercy pour évoquer l'avenir de Jarrie sont ressortis « atterrés », regrettant l'absence de réponse du ministère de l'Industrie, notamment sur les aspects stratégiques du dossier.

Le président de la métropole de Grenoble, Christophe Ferrari, ex-membre du Parti socialiste, a estimé que cette réunion de la « dernière chance » avait été « rédhitoire » et qu'il entendait désormais traiter directement avec le ministre de l'Economie, Eric Lombard, ou avec le Premier ministre, François Bayrou. ■

Covid : Moderna va fournir son vaccin Spikevax à 17 pays dont la France

SANTÉ

La biotech américaine a signé un contrat d'achat avec l'Europe.

Les pays pourront commander jusqu'à 146 millions de doses.

Myriam Chauvot

C'est le grand retour en Europe de Spikevax, le vaccin à ARNm messenger (ARNm) de Moderna contre le Covid. La biotech américaine a annoncé vendredi avoir signé un contrat d'achat commun avec la Commission européenne, pour le compte de 17 pays dont la France.

« Les pays participants pourront commander jusqu'à 146 millions de doses du vaccin ARNm contre le Covid-19, en fonction du contexte national et sans qu'aucune quantité minimale de doses ne soit achetée. Le contrat aura une durée maximale de quatre ans », a précisé la Commission européenne. L'accord devrait booster un peu le chiffre d'affaires 2025 de Moderna, sans qu'il soit possible de cerner dans quelle mesure.

Le 13 janvier, ses ventes décollant moins vite que prévu, Moderna avait abaissé d'un milliard de dol-

lars ses prévisions 2025. Le groupe ne table plus pour cette année que sur un chiffre d'affaires de 1,5 à 2,5 milliards de dollars, contre 2,5 à 3,5 milliards espérés jusqu'alors et 3 à 3,1 milliards en 2024. Cet avertissement avait immédiatement fait chuter son cours de plus de 20 %.

Conservé dans des congélateurs standards

Dans le détail, l'achat groupé européen de vaccin Covid concerne 17 pays dont 15 de l'Union européenne (y compris la France) et deux pays tiers (la Macédoine du Nord et la Norvège). Il porte sur la nouvelle version du Spikevax, adaptée au variant JN.1, qui a été autorisée en Europe en septembre 2024 pour tout le monde y compris les bébés à partir de 6 mois. Le renforcement de stocks de sécurité s'explique par le fait qu'au-delà des variants qui changent, le Spikevax a bien évolué depuis la crise sanitaire.

En 2021, il devait être conservé au grand froid, sous la barre des -70 degrés Celsius. Aujourd'hui, « ce vaccin [...] peut être conservé dans des congélateurs standards utilisés pour les vaccins de routine et peut être délivré dans des seringues préremplies », souligne Hadja Lahbib, commissaire chargée de la préparation aux crises, dans un communiqué de la Commission européenne. ■

annonces judiciaires & légales

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3 ET A LA REVISION ALLEGEE N°1 PATRIMOINE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'EST ENSEMBLE ET SUR LES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LA PERIODE DU LUNDI 10 FEVRIER 2025 AU LUNDI 17 MARS 2025

Par arrêté n°2025-xxxx, le Président de l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de modification n°3 et le projet de révision allégée n°1 patrimoine du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Est Ensemble ainsi que sur le projet de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques, pendant une durée consécutive de 36 jours, du lundi 10 février 2025 au lundi 17 mars 2025 inclus. Le PLUi est un document qui régit le droit des sols sur le territoire de l'EPT Est Ensemble à partir des grands objectifs définis en matière de développement économique, d'habitat et d'environnement. Le dossier d'enquête publique du projet de Modification n°3 est constitué du rapport de présentation comprenant l'évaluation environnementale, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du règlement et des plans de zonages et des annexes, du bilan de la concertation, des avis des communes membres, des avis des personnes publiques associées, de l'avis de l'autorité environnementale. Le dossier d'enquête publique du projet de Révision Allégée n°1 Patrimoine est constitué du rapport de présentation comprenant l'évaluation environnementale, des fiches typologiques, de la liste des adresses, des plans Patrimoine, des annexes, du bilan de la concertation, de l'avis de l'Autorité Environnementale et du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et ses annexes. Les projets de Modification n°3 et de Révision Allégée n°1 « Patrimoine » du PLUi couvrent toutes les communes membres de l'EPT Est Ensemble : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

Les projets de création de Périmètres Délimités des Abords (PDA), au nombre de 8, concernent 14 monuments historiques du territoire d'Est Ensemble et sont implantés sur 5 communes. Ces périmètres viennent modifier ceux de protection des monuments historiques existants et se traduiront par une servitude d'utilité publique annexée au PLUi.

Par décision du Tribunal Administratif de Montreuil en date du 11 décembre 2024, Madame Catherine Marette a été désignée en qualité de présidente de la commission d'enquête et Messieurs Michel Relave et Miroslav Makar ont été désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête. Durant la période de l'enquête publique, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commission d'enquête, les pièces du dossier au format dématérialisées ainsi que le registre électronique seront déposés dans les 10 lieux d'enquêtes suivants :

- **Bagnolet (93170)** : Hôtel de ville Place Salvador Allende, à l'accueil de la direction du développement territorial, 6^{ème} étage, Lundi : 13h30 - 17h, Mardi et jeudi : 9h - 12h30 / Fermé le mercredi et vendredi
- **Bobigny (93001)** : Hôtel de ville Chemin Vert 9-19 rue du Chemin Vert, Du lundi au vendredi : 9h - 11h45 et 13h30-17h, sauf le jeudi 6 mars 2025 : 9h-11h45 et 15h-17h
- **Bondy (93140)** : Hôtel de ville, Esplanade Claude Fuzier, Le lundi, et de mercredi à vendredi : 9h00 - 17h15, le mardi : 10h30 - 19h15
- **Le Pré Saint-Gervais (93310)** : Hôtel de ville 1, rue Emile Augier, Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 08h30 - 11h45 et 13h30 - 17h15 ; Mardi : 10h - 11h45 et 13h30 - 17h15 ; Samedi : 9h - 11h45
- **Les Lilas (93260)**, Direction Générale des Services Techniques, 196 rue de Paris. Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 Fermé tous les après-midis
- **Montreuil (93100)**, Centre administratif Altaïs de la ville de Montreuil, 1 place Aimé Césaire Les lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h00 - 17h00, Jeudi : 14h00 - 17h00, Samedi 9h00 - 12h00
- **Noisy-le-Sec (93130)** : Centre administratif de Noisy-le-Sec, 1 rue Chaëlons Le lundi, et de mercredi à vendredi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h, Le mardi : 13h30 - 17h
- **Pantin (93500)** : Centre administratif de Pantin à l'accueil de la direction de l'urbanisme au 3^{ème} étage, 84-88, avenue du Général Leclerc, Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 / Fermé le jeudi matin
- **Romainville (93230)** : Hôtel de ville, Place de la Laïcité Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
- **Etablissement Public Territorial Est Ensemble**, Hôtel de Territoire - 100, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville, Du lundi au vendredi : 9h-17h

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête seront également disponibles sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>.

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête ouverts dans les 10 lieux d'enquête identifiés ci-dessus,
- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh> avec possibilité pour cela d'accéder à un ordinateur dans les lieux identifiés ci-dessus,
- soit par courriel à plui-est-ensemble-abords-mh@mail-registre-numerique.fr
- soit en les adressant par écrit à « Madame Catherine Marette, Présidente de la commission d'enquête - PLUi d'Est Ensemble & Périmètres Délimités des Abords - Etablissement public territorial Est Ensemble - 100, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville ».

Les observations et propositions du public formulées par voie électronique seront accessibles sur le site <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>.

Les observations déposées dans les registres papier seront publiées sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>.

L'accès au registre électronique et aux adresses courriel sera ouvert le lundi 10 février 2025 à 9h et sera fermé le lundi 17 mars 2025 à 17h.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux et aux jours et horaires suivants :

- **Bagnolet (93170)** : Hôtel de ville Place Salvador Allende, 6^{ème} étage : **Lundi 17 février 2025 de 14h à 17h** Direction du Développement Territorial - 6^{ème} étage - salle 625) + **Samedi 1^{er} mars 2025 de 9h à 12h** à l'accueil ;
- **Bobigny (93001)** : Hôtel de ville 31, Avenue du Président Salvador Allende : **Samedi 22 février 2025 de 9h à 12h** (fermeture de l'entrée à 11h45) + **mercredi 12 mars 2025 de 13h45 à 16h45** ;
- **Bondy (93140)** : Hôtel de ville, Esplanade Claude Fuzier : **Mardi 18 février 2025 de 15h15 à 19h15 + Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h** ;
- **Le Pré Saint-Gervais (93310)** : Hôtel de ville 1, rue Emile Augier : **Mercredi 12 février 2025 de 14h à 17h + Samedi 1^{er} mars 2025 de 9h à 12h** ;
- **Les Lilas (93260)**, Direction Générale des Services Techniques, 196 rue de Paris : **Mercredi 26 février 2025 de 14h à 17h + Mercredi 5 mars 2025 de 9h à 12h** ;
- **Montreuil (93100)**, Centre administratif Altaïs de la ville de Montreuil, 1 place Aimé Césaire : **Jeudi 13 février 2025 de 16h à 19h + Samedi 8 mars 2025 de 9h à 12h**
- **Noisy-le-Sec (93130)** : Hôtel de Ville Place du Maréchal Foch : **Samedi 15 février 2025 de 9h à 12h + Vendredi 28 février 2025 de 14h à 17h** ;
- **Pantin (93500)** : Centre administratif de Pantin, 3^{ème} étage, 84-88, avenue du Général Leclerc : **Mercredi 19 février 2025 de 14h à 17h + Jeudi 13 mars 2025 de 14h à 17h** ;
- **Romainville (93230)** : Centre administratif Carnot, 1^{er} étage, 13/15 rue Carnot : **Mardi 11 février 2025 de 16h30 à 19h30 + Samedi 15 mars 2025 de 9h à 12h** ;
- **Etablissement Public Territorial Est Ensemble**, Hôtel de Territoire - salle R4.3 - 100, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville : **Lundi 10 février 2025 de 14h à 17h + Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17h**.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront transmis à Monsieur le Président de l'EPT d'Est Ensemble. Ils seront tenus à la disposition du public, au siège de l'EPT d'Est Ensemble, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de l'EPT Est Ensemble (www.est-ensemble.fr). Au terme de cette enquête publique, le Conseil de Territoire de l'EPT Est Ensemble pourra approuver la modification n°3 ainsi que la révision allégée Patrimoine du PLUi, éventuellement modifiés à la suite des avis des Personnes Publiques Associées, des contributions reçues pendant l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête. Au terme de cette enquête publique, les Périmètres Délimités des Abords concernant les monuments historiques pourront être créés par Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Toute information complémentaire peut être recueillie auprès de la Direction Aménagement et Déplacements de l'EPT Est Ensemble - 100, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir une copie du dossier d'enquête auprès de l'EPT Est Ensemble.

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

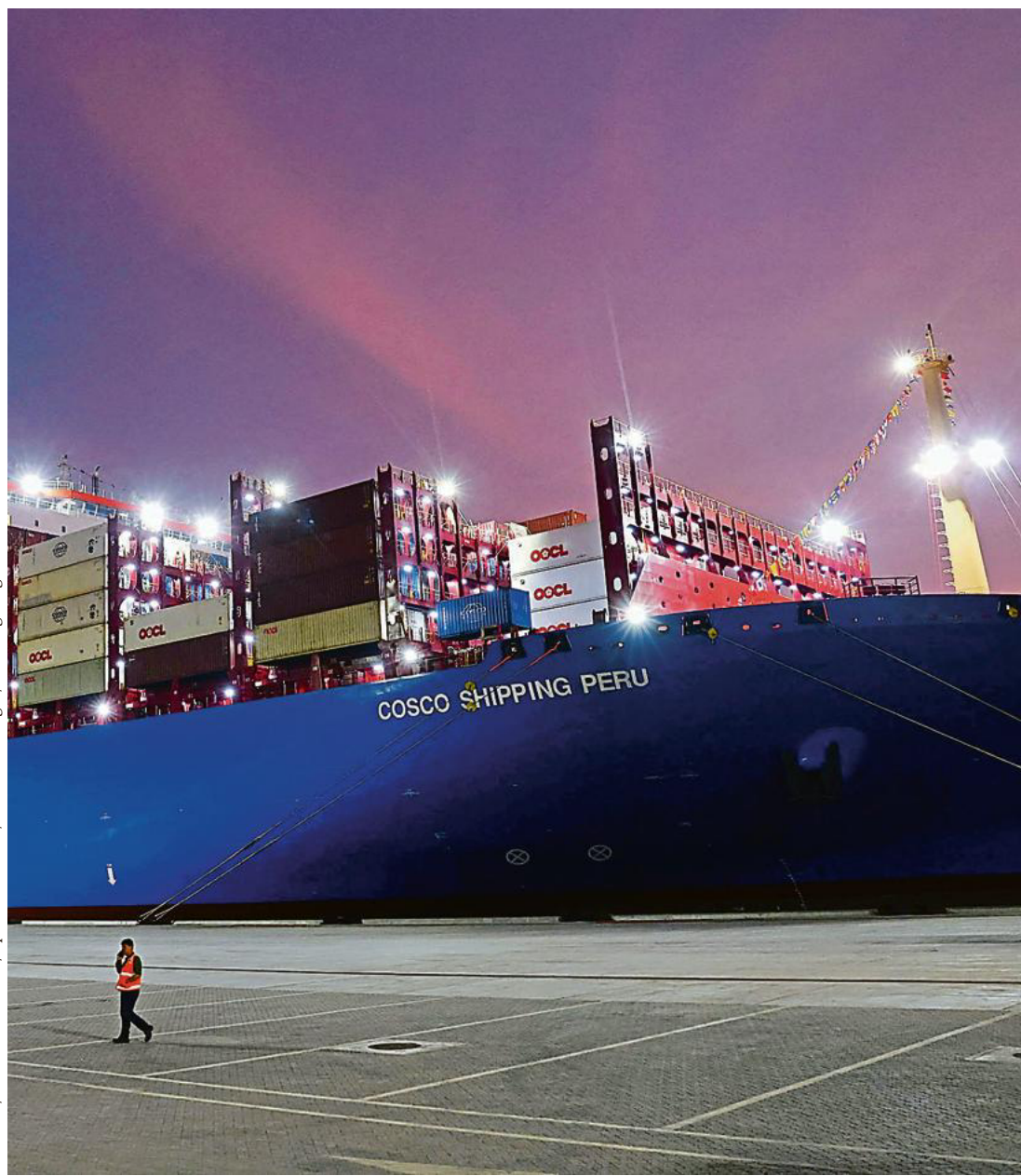


Le plan de l'Europe face à Trump

- Bruxelles a dévoilé mercredi une batterie de mesures visant à redresser l'économie des Vingt-Sept.
- La Commission promet d'alléger le fardeau réglementaire et administratif pesant sur les entreprises.
- Le virage vert européen est dans le viseur des entreprises comme dans celui de nombreux politiques.
- En France, les PME attendent du projet de loi Pacte II un véritable choc de simplification.

// PAGES 6-7 ET NOS INFORMATIONS PAGES 16-17 ET 25

Au Pérou, le port de la discorde



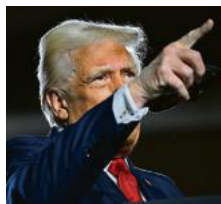
APEC Peru/Reuters - Isa Harisi/Sipa - Mario Tuma/AFP - Mandel Ngan/AFP - Agf-images

MARITIME Avec le méga-port de Chancay, au Pérou, dont la mise en service est imminente, la Chine se dote d'une nouvelle porte d'entrée en Amérique latine. L'infrastructure a nécessité un investissement de 3,5 milliards de dollars et permettra de relier l'Amérique latine à l'Asie en moins de dix jours de navigation. Inauguré dès novembre par le président chinois Xi Jinping dans le cadre de l'initiative des routes de la soie, le projet préoccupe les Etats-Unis, qui cherchent à contrer l'influence croissante de la Chine sur leur continent. Avec la réélection de Donald Trump, les tensions entre les deux rivaux de prendre une nouvelle tournure, en particulier sur la question des droits de douane. // **L'ENQUÊTE PAGE 13**



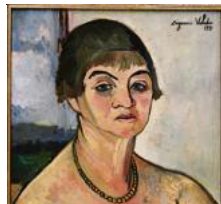
analyse

Les douloureuses leçons des incendies de Los Angeles // P. 8



Etats-Unis Trump met son administration à la diète // P. 5

Croissance Le miracle espagnol // P. 7



Exposition Le retour en grâce de Suzanne Valadon // P. 12

Automobile Les voitures électriques à essence chinoises arrivent en Europe // P. 18

Budget : ultime bras de fer

POLITIQUE C'est la dernière ligne droite pour le budget du gouvernement Bayrou. Ce jeudi, sept sénateurs et sept députés se réunissent à l'Assemblée pour une commission mixte paritaire (CMP) destinée à trouver un accord sur ce texte. Il reste encore plusieurs points délicats à trancher comme le budget des sports, les moyens du fonds vert, l'enveloppe de l'aide médicale d'Etat ou l'évolution de plusieurs prélèvements (taxe sur les transactions financières, frais de notaire, versement mobilité ou taxe sur les billets d'avions). Le « bloc central »



sur lequel peut s'appuyer le gouvernement est majoritaire dans cette CMP avec 8 voix sur 14. Mais s'il arrive à un accord, faudra-t-il encore que celui-ci soit acceptable pour le PS. L'exécutif est en négociation avec les socialistes pour s'assurer qu'ils ne votent pas une motion de censure. Mais les propos du Premier ministre sur « le sentiment de submersion migratoire » ont fortement tendu les discussions depuis mardi. Même si la formule de François Bayrou est approuvée par les trois quarts des Français, selon un sondage Elabe. // **PAGES 2-3**

Crédit Mutuel Arkéa : la banque de l'Ouest qui se voit un destin national

BANQUE Le Crédit Mutuel Arkéa entend profiter au maximum de l'autonomie obtenue depuis la fin de la guerre ouverte avec l'Alliance Fédérale. La banque a dévoilé son nouveau plan stratégique avec l'ambition de se projeter hors de ses territoires historiques que sont la Bretagne et trois départements du Sud-Ouest. L'objectif est aussi

de partir à la conquête de clients à l'échelle nationale. Pas sur la banque de détail – car statutairement, elle ne le peut pas – mais via ses filiales spécialisées auprès des entreprises et des institutionnels, mais aussi dans le capital-investissement, la banque privée ou dans l'asset management. Les actifs sous gestion doivent ainsi doubler

à 2,5 milliards d'ici à 2027. La présence de ces activités va être « densifiée » dans plusieurs régions prioritaires, à savoir le reste de la Nouvelle-Aquitaine, le Grand Est, et l'Ile-de-France. Le nouveau plan stratégique est ambitieux : avoir 7 millions de clients en 2030, dont 1,4 million pour la filiale digitale. // **PAGE 27**

l'éditorial

Quand les patrons se rebiffent



Les responsables politiques et les Français feraient bien d'écouter ce que disent un nombre croissant de dirigeants d'entreprise. Mardi, Bernard Arnault (LVMH, propriétaire des « Echos ») déplorait la « taxation du made in France ». Quelques jours auparavant, c'est Florent Menegaux (Michelin) qui fustigeait notre perte de compétitivité dans une vidéo devenue virale.

Avant Noël, Luc Rémont (EDF, entreprise publique) s'étranglait : investir en France, « c'est l'enfer », disait-il aux côtés de Patrick Pouyanné (TotalEnergies). Lequel étudie une double cotation à New York. Ces prises de parole s'ajoutent à celles plus institutionnelles du Medef et des représentants des PME.

L'énervement des milieux économiques se comprend. Ils se battent tous les jours pour emporter des batailles commerciales, être rentables et mieux s'organiser. En face, la sphère politique fait du... sur-

place. Cela fait un an que le pays est encalminé, au point de ne toujours pas avoir de budget 2025. L'économie encaisse et le chômage remonte.

Il ne faut pas s'y tromper. Rares sont les patrons qui voient dans l'Amérique de Donald Trump un modèle absolu, avec ses outrances. L'Europe a des valeurs différentes. Simplement, le président américain a décidé de défendre ses industriels. Il agit rapidement. Il subventionne les investissements pour faire du made in America. Et il veut ramener l'impôt sur les sociétés à 15 %.

Dans le même temps, le gouvernement français envisage une hausse de l'IS de 40 % pour les grandes entreprises qui produisent le plus sur son sol. Absurde. Et les oppositions se lamentent sur l'austérité infligée à ses dépenses publiques, alors que celles-ci vont en réalité grimper de 27 milliards cette année. Affligeant. — **Dominique Seux**

Avec la CSRD en sursis, les sociétés du reporting extra-financier naviguent à vue

ÉCOSYSTÈME

Le possible report de la CSRD, la directive européenne sur la durabilité des entreprises, sème le trouble parmi les start-up françaises du reporting ESG.

Camille Wong

C'est un sigle qui donne des sueurs froides à l'Europe. La CSRD, cette directive sur le reporting de durabilité, oblige les entreprises à divulguer leurs impacts sociaux et environnementaux. Entrée en vigueur cette année, elle fait déjà l'objet de révisions en vue d'une « simplification » à Bruxelles, dans le cadre d'une loi omnibus qui sera présentée le 26 février.

Sur toutes les lèvres depuis plusieurs années, l'arrivée de la directive, transposée dans le droit français depuis fin 2023, a aussi permis l'essor d'une kyrielle de start-up – surtout françaises – pour accompagner les entreprises dans la réalisation de leur reporting ESG. « Il existe un écosystème tech spécifiquement français sur le sujet », souligne Alexis Normand, cofondateur de Greenly, une pépite du secteur.

Mais les vents contraires s'accroissent. D'abord en octobre dernier, quand Michel Barnier, ancien Premier ministre français, a appelé à un « moratoire » sur le sujet, mais aussi au niveau de l'Allemagne, par la voix du chancelier Olaf Scholz. Puis, il y a quelques jours, la France a demandé à l'Union européenne de reporter de deux ans la CSRD et de suspendre, entre autres, la CS3D (directive sur le devoir de vigilance des entreprises).

Lutte concurrentielle

« Sans la CSRD, on a vu des entreprises qui n'auraient pas été aussi ambitieuses sur le sujet. On a bien vu que le réglementaire peut fonctionner pour engager la transformation », estime Tanguy Robert, le cofondateur de Sami, qui vient de racheter la



Entrée en vigueur cette année, la CSRD fait déjà l'objet de révisions en vue d'une « simplification » à Bruxelles.

start-up Good Steps, spécialiste ESG et de la mise en conformité CSRD. Et de poursuivre : « On ne peut pas défaire les choses tout le temps, il faut de la visibilité pour les entreprises. »

Les points de flexion consistaient dans la simplification des « points de données » (des sortes d'indicateurs spécifiques de performance reportés), qui sont au nombre maximal de 1.200. Mais l'un des autres points touche au report des obligations de reporting, notamment pour les PME. Une mesure qui pourrait réduire le marché pour les start-up aux seuls grands comptes.

Avec pléthores de logiciels sur le sujet, la lutte concurrentielle pour

« Au niveau des start-up, la CSRD représente un certain nombre d'emplois et des millions investis qui sont désormais à risque pour les investisseurs. »

JULES PIGASSOU
PDG de SustainSoft

rait alors s'intensifier. « Les entreprises qui ne se sont pas encore lancées s'interrogent, en particulier depuis la sortie de Stéphane Séjourné. Mais pour les autres, elles sont déjà lancées », poursuit le patron. Au-delà de la réglementation, la pression vient aussi des donneurs d'ordre, à l'instar des groupes du CAC 40, qui imposent à leurs fournisseurs des enjeux de durabilité.

Bataille d'influence

« Un changement de réglementation réduirait la dynamique. On allait faire fois vingt, si les seuils sont relevés, on fera fois quatre. On peut survivre », temporise Alexis Normand.

En attendant, c'est la loi actuelle qui s'applique, et si celle-ci devait être modifiée, les changements, en fonction qu'il s'agisse d'une directive ou d'un règlement, risqueraient de prendre beaucoup de temps.

« Au niveau des start-up, la CSRD représente un certain nombre d'emplois et des millions investis et qui sont désormais à risque pour les investisseurs », souligne Jules Pigassou, PDG de SustainSoft. En effet, la plupart des fonds de capital-risque ont au moins une start-up du secteur dans leur portefeuille.

Dans cette bataille d'influence, il y a quelques jours, 160 syndicats et organisations de la société civile ont

lancé un appel à sauver la directive CSRD. Côté entreprises, le mouvement Impact France a appelé à une « simplification pragmatique », et critique la position du gouvernement français, qui est « un recul préoccupant sur les objectifs climatiques et économiques de la France et de l'Europe ». « Il faut aussi garder raison face à de potentiels effets d'annonces politiques, sous le grand effet Donald Trump, mais qui ne seront pas forcément appliqués », estime Jean-Emmanuel Challan Belval, le patron de Greenscope. Quoi qu'il en soit, les acteurs, notamment dans la tech, scrutent dès le 26 février les propositions de révision. ■

annonces judiciaires & légales

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3 ET A LA REVISION ALLEGEE N°1 PATRIMOINE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'EST ENSEMBLE ET SUR LES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LA PERIODE DU LUNDI 10 FEVRIER 2025 AU LUNDI 17 MARS 2025

ERRATUM

En raison de problèmes techniques, l'annonce parue au journal Les Echos n°24387 du 27 janvier 2025 est erronée. Informations rectificatives : Par arrêté n°A2025-52, le Président de l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique [...].

Durant la période de l'enquête publique, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commission d'enquête, les pièces du dossier au format dématérialisées ainsi que le registre électronique seront déposés [...] :

- **Montreuil (93100)**, Centre administratif Altaïs de la ville de Montreuil, 1 place Aimé Césaire
Les lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h00 - 17h00, Jeudi : 14h00 - 17h00

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux et aux jours et horaires suivants :

- **Les Lilas (93260)**, Direction Générale des Services Techniques, 196 rue de Paris :
Mercredi 26 février 2025 de 15h à 18h30 + Mercredi 5 mars 2025 de 9h à 12h ;

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.
Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.
Les départements habilités sont 75,78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

La plateforme de crowdfunding Lita lance son premier fonds

FINANCEMENT

La plateforme de financement participatif de projets à impact se lance dans le capital-investissement.

Dans un contexte où le crowdfunding (financement participatif) est en recul en France, avec une chute de 25 % de la collecte au premier semestre 2024, en glissement annuel, Lita innove. La plateforme de financement participatif de projets à impact (œuvrant pour la transition environnementale et sociale), phare de la French Tech, lance son premier fonds d'investissement.

Avec une thèse équivalente à celle de sa plateforme, mais resserrée (énergie, industrie, alimentation, consommation responsable...), le véhicule a déjà sécurisé 25 millions d'euros sous gestion, avec une cible à terme de 60 millions. Parmi les souscripteurs, aucun nom cité, mais « un investisseur institutionnel européen de premier plan », des family offices et des business angels.

Ce fonds à impact (article 9) au sens du règlement européen SFDR, qui classe les fonds en fonction de leur durabilité (9 étant le plus exigeant), vise une quinzaine de financements au total. Fait nouveau : pour conserver les liens avec l'offre historique de Lita, chaque dossier financé par le fonds sera automatiquement proposé aux particuliers sur la plateforme, sous la forme d'actions.

Des start-up aux PME régionales

« Ce fonds représente le prolongement de notre vision de la société, à savoir l'accès à l'investissement responsable non coté. Nous avons pensé ce projet il y a deux ans, répondant à la fois à une demande de nos entreprises financées et d'institutionnels qui nous suivent », explique Pierre Schmidtgall, cofondateur de Lita et directeur général de la société de gestion. Une levée de fonds de 12 millions d'euros de Lita, faite en toute discrétion en 2023, a permis d'accompagner ce lancement.

L'objectif du fonds est d'investir entre 1 et 8 millions d'euros en série A et de diriger ou codiriger les tours de

table. « Par rapport aux fonds à impact existants, l'idée est d'adresser des secteurs sous-dotés », poursuit le dirigeant, qui vise aussi bien des start-up que des PME régionales.

Le fonds accompagnera systématiquement un financement citoyen.

Il ne s'agit en revanche que d'une première brique. A terme, Lita ambitionne de lancer d'autres véhicules : un de dette pour financer l'infrastructure, notamment dans les énergies renouvelables, un consacré à la culture et aux médias, un autre à la santé. Une diversification du modèle de Lita, dans un contexte où la plupart des plateformes (prêt, equity ou immobilier) ont vécu deux années difficiles, en raison notamment de la hausse des taux, des faillites de start-up et de la jeunesse de certaines plateformes.

« Ce n'est pas une fuite en avant pour Lita, cela répond en revanche à une conviction de diversification. Pour être bon et résilient sur notre

activité, cela passe par la gestion du risque, avec un portefeuille équilibré et multiactifs », poursuit Pierre Schmidtgall, dont la plateforme a réalisé 3,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023 (+16 %).

Autre défi pour la société, qui a fêté ses dix ans l'année dernière, l'environnement changeant en matière de transition écologique. L'écosystème observe une forme de stagnation des levées de fonds des greentechs, voire un recul sur certains sujets, comme la taxonomie européenne. Sans parler du vent climatocseptique qui souffle depuis l'Amérique à la suite de la réélection de Donald Trump.

« Les premiers fonds à impact ont plus de dix ans, il y a encore un enjeu de prouver les sorties dans le capital-risque et le capital-investissement. Néanmoins le timing me semble intéressant, car il est évident que le dessin de la robuste économie française et européenne passe par cette transition écologique et sociale », estime le dirigeant. Sur le sujet, la société Lita, notamment par la voix de sa cofondatrice, l'activiste Eva Sadoun, a rarement été silencieuse. — C. W.

Enquête Plongée dans le « supermarché de l'illégalité » à Vitry ➔ P. VI et VII

Saint-Ouen Feu vert pour le nouveau quartier ➔ P. I

93

Seine-Saint-Denis • Lundi 27 janvier 2025 • N° 25015 • 2,20 €

Le Parisien



« Star Academy »
La nouvelle vie de Marine

➔ Culture & Loisirs • P. 32

SIPA/J.P. PARENTE



Lutte contre le narcotrafic

L'UNION SACRÉE

Une proposition de loi transpartisane, soutenue notamment par Bruno Retailleau et Gérard Darmanin, arrive mardi au Sénat. Objectif : muscler enfin l'arsenal existant pour mieux combattre les gangs.

➔ Fait du jour • P. 2 et 3

LYDELPHINE GOLDSZTEIN

Le Parisien



AFP/ROBERTO SCHMIDT

Exode Trump propose de « faire le ménage » à Gaza

➔ International • P. 9



LE/ARNAUD JOURNOIS

Consommation Pourquoi le drive cartonne en France

➔ Économie • P. 13

Meurtre d'Elias, 14 ans
Un des suspects reconnaît le coup de couteau mortel

➔ Police-Justice • P. 16 et 17

R 20174 - 127 - 2,20 €

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 – 75 – 77 – 78 – 91 – 92 – 93 – 94 – 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 22 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 CHT - (SAS) 197CHT - (SASU) 141C HT - (SNC) 218C HT - (SARL) 147CHT - (EURL) 123C HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 220 CHT - (SC) 189CHT. Démission/nomination : cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation – reconstitution du capital : 108C HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI: 135C HT - Changement de dénomination – Transformation de la formesociale – Mouvements – cessions d'actions – résiliation du bail commercial :197CHT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales: 152C HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales: 110C HT - Changement de patronyme : 57C HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 22 décembre 2025 : 60 (0,183C HT) – 75/92/93/94 (0,237C HT) – 91/77/78/95 (0,225C).

Enquête publique

Divers société

FLR PRO

SAS au capital de 4000 euros

SIÈGE SOCIAL :

10 RUE BEL AIR – 93140 BONDY
RCS BOBIGNY 845 264 241 00017

Le 8 juillet 2024, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 3 Allée de la Harpe – 93250 VILLEMOMBLE.
Mention faite au RCS de BOBIGNY

EGLS

SAS au capital de 5000C

Siège social: 29 allée de l'Emancipation
93320 Les Pavillons-sous-Bois
810615849 RCS BOBIGNY

Le 28/09/2021, l'associé unique a décidé, conformément à l'article L225-248 du Code de commerce, de poursuivre l'activité de la société malgré les pertes.

PROBAT

SAS au capital de 3000 euros

Siège social :

22 RUE MARCEL BROUCAUX
93000 BOBIGNY
881 966 840 RCS BOBIGNY

Aux termes des délibérations de l'AGE du 11 octobre 2024, il a été décidé de transférer le siège social au 13 rue de Verdun 95380 LOUVRES à compter de la même date. En conséquence la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PONTOISE Pour avis

CONTACT COMMERCIAL :

01 84 21 09 27

leparisien.annonces-legales.fr

Le Parisien



Publiez votre
ANNONCE LÉGALE
avec Le Parisien



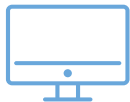
Formulaires
certifiés pour une
annonce conforme



Attestation de parution
pour le greffe immédiate
et gratuite



Païement
100% sécurisé



Affichage
en temps réel

Rendez-vous sur
leparisien.annonces-legales.fr

publilégal®
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

19 rue Lagrange - 75005 PARIS
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.09.43

EPT PARIS TERRES D'ENVOI
AVIS DE PARTICIPATION
DU PUBLIC PAR VOIE
ELECTRONIQUE

PROJET DE CREATION
DE LA ZAC DES TILLEULS AU BLANC-MESNIL

En application des dispositions de l'article L123-19 du code de l'environnement et de l'arrêté territorial n° 2025/004 du 23/01/2025, une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) est organisée du 7 février au 7 mars 2025 inclus sur le projet de création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Tilleuls au Blanc-Mesnil.

Cette ZAC, soumise à étude d'impact environnemental, a fait l'objet d'une prise d'initiative par délibération du Conseil de territoire de Paris Terres d'Envol le 13 décembre 2021. L'opération d'aménagement s'inscrit dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) qui a fait l'objet d'une convention partenariale pluriannuelle avec l'Etat, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, et les partenaires constructeurs et co-financiers du projet.

Le dossier mis en ligne comprend :

- Le projet de dossier de création de ZAC des Tilleuls faisant l'objet de l'étude d'impact environnemental
- Le bilan de la concertation
- L'étude d'impact réalisée
- L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale
- Le mémoire en réponse à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale établi par le Bureau d'études Actierra, sous maîtrise d'ouvrage de la SPL Séquano Grand Paris
- La délibération n°166 du 13 décembre 2021 relative à la prise d'initiative de la ZAC

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier : **Du 7 février au 7 mars inclus**

Selon les modalités suivantes :

- ☐ **Par voie électronique** : sur la page dédiée : <https://www.registre-numerique.fr/zac-tilleuls-blanc-mesnil> où l'ensemble des documents composant le dossier pourra être consulté
- ☐ **Sur support papier** : A la Mairie du Blanc-Mesnil, 1 Pl. Gabriel Péri, 93150 Le Blanc-Mesnil

Pendant la durée de la PPVE une page internet comprenant un registre dématérialisé auquel le public peut transmettre ses informations est ouvert à cette adresse :

zac-tilleuls-blanc-mesnil@mail.registre-numerique.fr

EP 24-841 / contact@publilegal.fr

Services Techniques, 196 rue de Paris.
Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30 Fermé tous les après-midis
– Montreuil (93100) : Centre administratif Al-taïs de la ville de Montreuil, 1 place Aimé Césaire
Les lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h00 – 17h00, Jeudi : 14h00 – 17h00
– Noisy-le-Sec (93130) : Centre administratif de Noisy-le-Sec, 1 rue Chaâlons
Le lundi, et de mercredi à vendredi : 9h00 – 12h30 et 13h30 – 17h, Le mardi : 13h30 – 17h
– Pantin (93500) : Centre administratif de Pantin à l'accueil de la direction de l'urbanisme au 3ème étage, 84–88, avenue du Général Leclerc,
Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 / Fermé le jeudi matin
– Romainville (93230) : Hôtel de ville, Place de la Laïcité
Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00
– Etablissement Public Territorial Est Ensemble, Hôtel de Territoire – 100, avenue Gaston Roussel – 93230 Romainville, Du lundi au vendredi : 9h-17h

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête seront également disponibles sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête ouverts dans les 10 lieux d'enquête identifiés ci-dessus,
- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh> avec possibilité pour cela d'accéder à un ordinateur dans les lieux identifiés ci-dessus,
- soit par courriel à plui-est-ensemble-abords-mh@mail-registre-numerique.fr
- soit en les adressant par écrit à « Madame Catherine Marette, Présidente de la commission d'enquête – PLUI d'Est Ensemble & Périmètres Délimités des Abords – Etablissement public territorial Est Ensemble – 100, avenue Gaston Roussel – 93230 Romainville ».

Les observations et propositions du public formulées par voie électronique seront accessibles sur le site <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>. Les observations déposées dans les registres papier seront publiées sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>.

L'accès au registre électronique et aux adresses courriel sera ouvert le lundi 10 février 2025 à 9h et sera fermé le lundi 17 mars 2025 à 17h.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux et aux jours et horaires suivants :

- Bagnole (93170) : Hôtel de ville Place Salvador Allende, 6ème étage :
Lundi 17 février 2025 de 14h à 17h Direction du Développement Territorial – 6ème étage – salle 625 + Samedi 1er mars 2025 de 9h à 12h à l'accueil ;
- Bobigny (93001) : Hôtel de ville 31, Avenue du Président Salvador Allende :
Samedi 22 février 2025 de 9h à 12h (fermeture de l'entrée à 11h45) + mercredi 12 mars 2025 de 13h45 à 16h45 ;
- Bondy (93140) : Hôtel de ville, Esplanade Claude Fuzier :
Mardi 18 février 2025 de 15h15 à 19h15 + Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h ;
- Le Pré Saint- Gervais (93310) : Hôtel de ville 1, rue Emile Augier :
Mercredi 12 février 2025 de 14h à 17h + Samedi 1er mars 2025 de 9h à 12h ;
- Les Lilas (93260), Direction Générale des Services Techniques, 196 rue de Paris :
Mercredi 26 février 2025 de 15h à 18h30 + Mercredi 5 mars 2025 de 9h à 12h ;
- Montreuil (93100), Centre administratif Al-taïs de la ville de Montreuil, 1 place Aimé Césaire :
Jeudi 13 février 2025 de 16h à 19h (7ème étage) + Samedi 8 mars 2025 de 9h à 12h (6ème étage)
- Noisy-le-Sec (93130) : Hôtel de Ville Place du Maréchal Foch :
Samedi 15 février 2025 de 9h à 12h + Vendredi 28 février 2025 de 14h à 17h ;
- Pantin (93500) : Centre administratif de Pantin, 3ème étage, 84–88, avenue du Général Leclerc :
Mercredi 19 février 2025 de 14h à 17h + Jeudi 13 mars 2025 de 14h à 17h ;
- Romainville (93230) : Centre administratif Carnot, 1er étage, 13/15 rue Carnot :
Mardi 11 février 2025 de 16h30 à 19h30 + Samedi 15 mars 2025 de 9h à 12h ;
- Etablissement Public Territorial Est Ensemble, Hôtel de Territoire – salle R4.3 – 100, avenue Gaston Roussel – 93230 Romainville :
Lundi 10 février 2025 de 14h à 17h + Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront transmis à Monsieur le Président de l'EPT d'Est Ensemble. Ils seront tenus à la disposition du public, au

ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
EST ENSEMBLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
RELATIVE AU PROJET DE
MODIFICATION N°3 ET A LA
REVISION ALLEGEE N°1
PATRIMOINE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL
D'EST ENSEMBLE ET SUR LES
PERIMETRES DELIMITES DES
ABORDS DES MONUMENTS
HISTORIQUES SUR LA PERIODE DU
LUNDI 10 FEVRIER 2025 AU LUNDI
17 MARS 2025

Par arrêté n° A2025-52, le Président de l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de modification n°3 et le projet de révision allégée n°1 patrimoine du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de l'EPT Est Ensemble ainsi que sur le projet de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques, pendant une durée consécutive de 36 jours, du lundi 10 février 2025 au lundi 17 mars 2025 inclus. Le PLUI est un document qui régit le droit des sols sur le territoire de l'EPT Est Ensemble à partir des grands objectifs définis en matière de développement économique, d'habitat et d'environnement. Le dossier d'enquête publique du projet de Modification n°3 est constitué du rapport de présentation comprenant l'évaluation environnementale, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du règlement et des plans de zonages et des annexes, du bilan de la concertation, des avis des communes membres, des avis des personnes publiques associées, de l'avis de l'autorité environnementale. Le dossier d'enquête publique du projet de Révision Allégée n°1 Patrimoine est constitué du rapport de présentation comprenant l'évaluation envi-

ronnementale, des fiches typologiques, de la liste des adresses, des plans Patrimoine, des annexes, du bilan de la concertation, de l'avis de l'Autorité Environnementale et du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et ses annexes. Les projets de Modification n°3 et de Révision Allégée n°1 « Patrimoine » du PLUI couvrent toutes les communes membres de l'EPT Est Ensemble : Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

Les projets de création de Périmètres Délimités des Abords (PDA), au nombre de 8, concernent 14 monuments historiques du territoire d'Est Ensemble et sont implantés sur 5 communes. Ces périmètres viennent modifier ceux de protection des monuments historiques existants et se traduiront par une servitude d'utilité publique annexée au PLUI.

Par décision du Tribunal Administratif de Montreuil en date du 11 décembre 2024, Madame Catherine Marette a été désignée en qualité de présidente de la commission d'enquête et Messieurs Michel Relave et Miroslav Makar ont été désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

Durant la période de l'enquête publique, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commission d'enquête, les pièces du dossier au format dématérialisé ainsi que le registre électronique seront déposés dans les 10 lieux d'enquêtes suivants :
– Bagnole (93170) : Hôtel de ville Place Salvador Allende, à l'accueil de la direction du développement territorial, 6ème étage, Lundi : 13h30 – 17h, Mardi et jeudi : 9h – 12h30 / Fermé le mercredi et vendredi
– Bobigny (93001) : Hôtel de ville Chemin Vert 9-19 rue du Chemin Vert,
Du lundi au vendredi : 9h – 11h45 et 13h30-17h, sauf le jeudi 6 mars 2025 : 9h-11h45 et 15h-17h
– Bondy (93140) : Hôtel de ville, Esplanade Claude Fuzier, Le lundi, et de mercredi à vendredi : 9h00 – 17h15, le mardi : 10h30 – 19h15
– Le Pré Saint- Gervais (93310) : Hôtel de ville 1, rue Emile Augier,
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 08h30 – 11h45 et 13h30 – 17h15; Mardi : 10h – 11h45 et 13h30 – 17h15; Samedi : 9h – 11h45
– Les Lilas (93260), Direction Générale des



Musk-Altman : duel fratricide sur l'IA

- Elon Musk a lancé une offensive à presque 100 milliards de dollars pour s'emparer de ChatGPT.
- Sam Altman repousse les avances mais va être obligé de se défendre sur les statuts de sa société OpenAI.

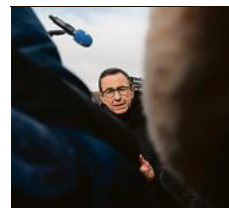
// PAGES 16-17 ET NOS INFORMATIONS PAGE 19

événement

Le récit et les coulisses du sommet de l'IA

Du Grand Palais à l'Elysée, le récit des 48 heures qui ont vu défiler les cerveaux de l'IA et les dirigeants de la planète // P. 18

Conjoncture L'inquiétude des patrons grandit malgré l'adoption du budget // P. 3



Immigration

Le RN ne veut pas laisser le champ libre à Retailleau // P. 4

Aérien : quand la Chine décolle



AVIATION Airbus et Boeing sont prévenus. L'an dernier, le moyen-courrier C919 du constructeur chinois Comac a signé 300 commandes, contre 450 pour le Boeing 737 Max et 600 pour l'Airbus A320. Tiré par la croissance du marché aérien chinois et les commandes des compagnies aériennes chinoises, cet avion de plus de 150 places doit encore obtenir des certifications des autorités internationales pour devenir un vrai concurrent à l'échelle mondiale des constructeurs américain et européen. Dans le ciel, le duopole occidental reste donc puissant, mais sa toute-puissance est désormais menacée. // PAGES 20-21

Automobile Les constructeurs veulent de la flexibilité pour éviter les amendes // P. 21

Cryptomonnaie Le gendarme américain des marchés financiers clément avec Binance // P. 31

l'éditorial

La mauvaise solution pour les LBO



Parfois, il n'y a pas de bonne solution. Il faut alors choisir la moins mauvaise. C'est ce que vient de rater le ministère des Finances sur un sujet, il est vrai, particulièrement épineux : la taxation des revenus engrangés par les managers et les investisseurs d'une entreprise en LBO (« leverage buy-out », ou achat par emprunt remboursé par l'entreprise elle-même), au moment de la revente.

Il n'y a pas de bonne solution, car les managers engagés dans un LBO qui a réussi perçoivent un intéressement mêlant inextricablement complément de rémunération et revenu d'investissement. Considérer ce montant comme un salaire soumis à impôt et cotisations sociales serait injuste pour le manager. Le taxer comme un pur revenu du capital serait injuste par rapport au lot commun des salariés.

Depuis plus d'une décennie, ce point fait l'objet de querelles incessantes entre le fisc et des mana-

gers de firmes en LBO, engendrant une jurisprudence touffue et parfois surprenante. Le ministère des Finances a donc légitimement voulu fixer une règle simple et prévisible. Au-delà d'un niveau – dépendant de la plus-value réalisée par les fonds d'investissement au moment du dénouement de l'opération –, cette forme d'intéressement sera taxée à 59 %.

Mais les fonds, eux, sont soumis au seul impôt sur le capital de 30 %. Les gérants de ces fonds perçoivent alors une rémunération, un « carried interest », taxé aussi à 30 % (alors que Londres vient d'augmenter l'impôt sur le « carried » et que Donald Trump entend supprimer la niche fiscale aux Etats-Unis).

Cette mécanique favorise donc les fonds, souvent anglo-saxons, au détriment des managers, presque toujours français. Bercy devra trouver une moins mauvaise solution. — **Jean-Marc Vittori**

Avec ses droits de douane, Trump sape les fondements des échanges

COMMERCE Après avoir confirmé les droits de douane de 25 % sur l'acier et l'aluminium, le président américain a promis qu'il n'allait pas s'arrêter en si bon chemin. Pour rééquilibrer la balance commerciale des Etats-Unis, réindustrialiser le pays et tirer des recettes, Donald Trump a annoncé qu'il comptait multiplier dans les prochaines semaines les annonces de barrières tarifaires. Particulièrement dans le viseur, l'Europe a déjà dit quelle riposterait avec « des contre-mesures fermes et proportionnées ».



Le président américain veut des droits de douane réciproques. A savoir, appliquer le même niveau de taxes qu'appliquent ses partenaires commerciaux quand ils importent des produits américains. De ce fait, il va réduire à néant les principes des négociations internationales du GATT puis de l'OMC qui ont mis en place des droits de douane différenciés, selon les stades de développement. Et remettre en cause tout ce qui a fait la force et la croissance du commerce mondial depuis quatre-vingts ans. // PAGES 6 ET 7

Paris, premier département à augmenter les « frais de notaire »

FISCALITÉ Acheter un bien immobilier dans la capitale va donner lieu à des frais supplémentaires. Le Conseil de Paris devait voter mardi soir une hausse de 4,50 % à 5 % du taux des droits de mutation onéreux (DMTO), que l'on appelle communément les « frais de notaire », à compter du

1^{er} avril, sauf pour les primo-accédants. Une mesure qui devrait rapporter plusieurs dizaines de millions d'euros à la Ville de Paris, mais dénoncée par l'opposition à la maire socialiste de la capitale. C'est une possibilité qui a été accordée aux départements par la loi de finances pour 2025 tout juste

adoptée au Parlement. Dans une situation financière difficile du fait de la baisse de leurs recettes immobilières et de la hausse de leurs dépenses sociales, les départements avaient arraché cette mesure lors des discussions budgétaires. Beaucoup devraient emboîter le pas à Paris. // **PAGE 3**

Les exportations de vin sous la menace de Trump

VIN ET SPIRITUEUX

Les exportations françaises sont restées stables en volume en 2024, même si le chiffre d'affaires a reculé de 4 %, à 15,6 milliards d'euros.

Dominique Chapuis

Après une chute des volumes à l'export en 2023, les vins et spiritueux français ont limité la casse en 2024... La filière reste sous la menace des taxes douanières que pourrait mettre en place outre-Atlantique l'administration Trump. Le nombre de caisses expédiées par les maisons françaises est ainsi resté stable en 2024 (-0,1 %), tandis qu'en valeur, les revenus ont reculé à 15,6 milliards d'euros (-4 %). Un effet de la baisse des prix, et des tensions avec la Chine, selon des chiffres publiés mardi par la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux (FEVS).

Le résultat en demi-teinte ne satisfait pas le secteur. Car ce recul des volumes, amorcé depuis 2022, après une inflation record, s'installe dans la durée, entre changement des habitudes de consommation et un contexte économique et géopolitique incertain pour 2025. « Nous avons perdu 29 millions de caisses depuis 2022, c'est l'équivalent de tous les vins de bordeaux et de bourgogne réunis, assène Gabriel Picard, président de la FEVS. Jusque-là, on parlait toujours de record année après année pour nos exportations. On doit prendre conscience que les choses ont changé. »

Au global, les ventes de vin ont bien résisté (+0,7 % en volume), mais le chiffre d'affaires est à la baisse de 3 % à 10,94 milliards d'euros. En cause, le champagne – qui représente à lui seul 35 % de ce pôle vini-

cole – qui n'a plus la cote, avec un recul en valeur (-8 %), comme en expéditions (-9,7 %). Tandis que les vins mousseux progressent. Dans le détail, « les bordeaux sont toujours en baisse, c'est le revers de 2023, où tout le monde avait monté les prix », indique Antoine Leccia, le vice-président de la FEVS. Les vins blancs, en Bourgogne comme en Languedoc sont eux en nette progression ».

Du côté des spiritueux, l'activité est en repli (-6,5 % en valeur), après la chute des commandes de la Chine, second marché du secteur pour le cognac et l'armagnac. A la suite de l'enquête antidumping lancée sur les brandys européens en 2024, les ventes dans le pays se sont effondrées de 21,7 %, passant sous la barre du milliard d'euros. Au-delà, selon Gabriel Picard, la dégradation de l'économie chinoise pèse sur le résultat du secteur.

Les Etats-Unis en croissance

Paradoxe, ces mauvaises performances des vins et spiritueux ont été en partie compensées lpar les Etats-Unis, premier débouché de la filière. Les commandes outre-Atlantique ont ainsi progressé de 5 % à 3,8 milliards d'euros. Un effet de la reconstitution de stocks vides en 2023. Mais pas seulement. Les entreprises tricolores, et leurs clients américains ont pris les devants d'éventuelles taxes douanières. « Il y a eu des expéditions de précautions, en novembre et en décembre, analyse Gabriel Picard. Nos distributeurs sur place, dont nous sommes très proches, sont très inquiets, car leur activité dépend à 60 % des produits européens. »

Pour la Fédération des exportateurs, il faut attendre. Et trouver des solutions par le dialogue, car pour 2025, le sort de la filière est en grande partie lié aux décisions de l'administration Trump. « On attend de nos gouvernants français et européens une prise de parole maîtrisée, mesurée, mais efficace et ciblée,

cela n'a pas toujours été le cas », estime Gabriel Picard.

La Chine aurait la France dans le viseur, selon lui, après des déclarations de responsables politiques français « contre-productives au lieu de laisser avancer l'Europe » dans le conflit entre l'UE et la Chine sur la taxation des importations de véhicules électriques chinois. La filière cognac et armagnac estime qu'un voyage du Premier ministre François Bayrou en Chine pour « que ce problème bilatéral franco-chinois soit réglé, est une urgence absolue ».



Les exportations de spiritueux Français ont reculé de 6,5 % en valeur en 2024, après la chute des commandes de la Chine, le second marché du secteur. Photo CFOTO/Sipa USA/SIPA

annonces judiciaires & légales

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3 ET A LA REVISION ALLEE N°1 PATRIMOINE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'EST ENSEMBLE ET SUR LES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LA PERIODE DU LUNDI 10 FEVRIER 2025 AU LUNDI 17 MARS 2025

Par arrêté n°2025-xxxx, le Président de l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de modification n°3 et le projet de révision allégée n°1 patrimoine du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Est Ensemble ainsi que sur le projet de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques, pendant une durée consécutive de 36 jours, du lundi 10 février 2025 au lundi 17 mars 2025 inclus. Le PLUi est un document qui régit le droit des sols sur le territoire de l'EPT Est Ensemble à partir des grands objectifs définis en matière de développement économique, d'habitat et d'environnement. Le dossier d'enquête publique du projet de Modification n°3 est constitué du rapport de présentation comprenant l'évaluation environnementale, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du règlement et des plans de zonages et des annexes, du bilan de la concertation, des avis des communes membres, des avis des personnes publiques associées, de l'avis de l'autorité environnementale. Le dossier d'enquête publique du projet de Révision Allégée n°1 Patrimoine est constitué du rapport de présentation comprenant l'évaluation environnementale, des fiches typologiques, de la liste des adresses, des plans Patrimoine, des annexes, du bilan de la concertation, de l'avis de l'Autorité Environnementale et du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et ses annexes. Les projets de Modification n°3 et de Révision Allégée n°1 « Patrimoine » du PLUi couvrent toutes les communes membres de l'EPT Est Ensemble : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

Les projets de création de Périmètres Délimités des Abords (PDA), au nombre de 8, concernent 14 monuments historiques du territoire d'Est Ensemble et sont implantés sur 5 communes. Ces périmètres viennent modifier ceux de protection des monuments historiques existants et se traduiront par une servitude d'utilité publique annexée au PLUi.

Par décision du Tribunal Administratif de Montreuil en date du 11 décembre 2024, Madame Catherine Marette a été désignée en qualité de présidente de la commission d'enquête et Messieurs Michel Relave et Miroslav Makar ont été désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

Durant la période de l'enquête publique, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commission d'enquête, les pièces du dossier au format dématérialisées ainsi que le registre électronique seront déposés dans les 10 lieux d'enquêtes suivants :

- **Bagnolet (93170)** : Hôtel de ville Place Salvador Allende, à l'accueil de la direction du développement territorial, 6^{ème} étage, Lundi : 13h30 - 17h, Mardi et jeudi : 9h - 12h30 / Fermé le mercredi et vendredi
- **Bobigny (93001)** : Hôtel de ville Chemin Vert 9-19 rue du Chemin Vert, Du lundi au vendredi : 9h -11h45 et 13h30-17h, sauf le jeudi 6 mars 2025 : 9h-11h45 et 15h-17h
- **Bondy (93140)** : Hôtel de ville, Esplanade Claude Fuzier, Le lundi, et de mercredi à vendredi : 9h00 - 17h15, le mardi : 10h30 - 19h15
- **Le Pré Saint-Gervais (93310)** : Hôtel de ville 1, rue Emile Augier, Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 08h30 - 11h45 et 13h30 - 17h15 ; Mardi : 10h - 11h45 et 13h30 - 17h15 ; Samedi : 9h - 11h45
- **Les Lilas (93260)**, Direction Générale des Services Techniques, 196 rue de Paris. Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 Fermé tous les après-midis
- **Montreuil (93100)**, Centre administratif Altaïs de la ville de Montreuil, 1 place Aimé Césaire Les lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h00 - 17h00, Jeudi : 14h00 - 17h00, Samedi 9h00 - 12h00
- **Noisy-le-Sec (93130)** : Centre administratif de Noisy-le-Sec, 1 rue Chaâlons Le lundi, et de mercredi à vendredi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h, Le mardi : 13h30 - 17h
- **Pantin (93500)** : Centre administratif de Pantin à l'accueil de la direction de l'urbanisme au 3^{ème} étage, 84-88, avenue du Général Leclerc, Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 / Fermé le jeudi matin
- **Romainville (93230)** : Hôtel de ville, Place de la Laïcité Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
- **Etablissement Public Territorial Est Ensemble**, Hôtel de Territoire - 100, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville, Du lundi au vendredi : 9h-17h

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête seront également disponibles sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>.

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête ouverts dans les 10 lieux d'enquête identifiés ci-dessus,
- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh> avec possibilité pour cela d'accéder à un ordinateur dans les lieux identifiés ci-dessus,
- soit par courriel à plui-est-ensemble-abords-mh@mail-registre-numerique.fr
- soit en les adressant par écrit à « Madame Catherine Marette, Présidente de la commission d'enquête – PLUi d'Est Ensemble & Périmètres Délimités des Abords - Etablissement public territorial Est Ensemble - 100, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville ».

Les observations et propositions du public formulées par voie électronique seront accessibles sur le site <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>. Les observations déposées dans les registres papier seront publiées sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>.

L'accès au registre électronique et aux adresses courriel sera ouvert le lundi 10 février 2025 à 9h et sera fermé le lundi 17 mars 2025 à 17h.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux et aux jours et horaires suivants :

- **Bagnolet (93170)** : Hôtel de ville Place Salvador Allende, 6^{ème} étage : **Lundi 17 février 2025 de 14h à 17h** Direction du Développement Territorial - 6ème étage – salle 625) + **Samedi 1^{er} mars 2025 de 9h à 12h** à l'accueil ;
- **Bobigny (93001)** : Hôtel de ville 31, Avenue du Président Salvador Allende : **Samedi 22 février 2025 de 9h à 12h** (fermeture de l'entrée à 11h45) + **mercredi 12 mars 2025 de 13h45 à 16h45** ;
- **Bondy (93140)** : Hôtel de ville, Esplanade Claude Fuzier : **Mardi 18 février 2025 de 15h15 à 19h15 + Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h** ;
- **Le Pré Saint-Gervais (93310)** : Hôtel de ville 1, rue Emile Augier : **Mercredi 12 février 2025 de 14h à 17h + Samedi 1^{er} mars 2025 de 9h à 12h** ;
- **Les Lilas (93260)**, Direction Générale des Services Techniques, 196 rue de Paris : **Mercredi 26 février 2025 de 14h à 17h + Mercredi 5 mars 2025 de 9h à 12h** ;
- **Montreuil (93100)**, Centre administratif Altaïs de la ville de Montreuil, 1 place Aimé Césaire : **Jeudi 13 février 2025 de 16h à 19h + Samedi 8 mars 2025 de 9h à 12h**
- **Noisy-le-Sec (93130)** : Hôtel de Ville Place du Maréchal Foch : **Samedi 15 février 2025 de 9h à 12h + Vendredi 28 février 2025 de 14h à 17h** ;
- **Pantin (93500)** : Centre administratif de Pantin, 3^{ème} étage, 84-88, avenue du Général Leclerc : **Mercredi 19 février 2025 de 14h à 17h + Jeudi 13 mars 2025 de 14h à 17h** ;
- **Romainville (93230)** : Centre administratif Carnot, 1^{er} étage, 13/15 rue Carnot : **Mardi 11 février 2025 de 16h30 à 19h30 + Samedi 15 mars 2025 de 9h à 12h** ;
- **Etablissement Public Territorial Est Ensemble**, Hôtel de Territoire – salle R4.3 - 100, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville : **Lundi 10 février 2025 de 14h à 17h + Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17h**.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront transmis à Monsieur le Président de l'EPT d'Est Ensemble. Ils seront tenus à la disposition du public, au siège de l'EPT d'Est Ensemble, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de l'EPT Est Ensemble (www.est-ensemble.fr). Au terme de cette enquête publique, le Conseil de Territoire de l'EPT Est Ensemble pourra approuver la modification n°3 ainsi que la révision allégée Patrimoine du PLUi, éventuellement modifiés à la suite des avis des Personnes Publiques Associées, des contributions reçues pendant l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête. Au terme de cette enquête publique, les Périmètres Délimités des Abords concernant les monuments historiques pourront être créés par Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Toute information complémentaire peut être recueillie auprès de la Direction Aménagement et Déplacements de l'EPT Est Ensemble - 100, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir une copie du dossier d'enquête auprès de l'EPT Est Ensemble.

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

La France attire toujours plus d'amateurs de vin

Douze millions de touristes, dont 45 % d'étrangers ont visité les caves et les domaines viticoles français en 2024.

Yann Duvert

Le vin n'est pas seulement une force à l'export, il est aussi un élément d'attractivité vis-à-vis des touristes étrangers. « Un tiers des touristes étrangers citent le vin et la gastronomie comme une motivation de leur séjour », a ainsi assuré la ministre du Tourisme, Nathalie Delattre, lundi lors de l'ouverture du Salon Wine Paris. Une appétence qui se traduit dans les chiffres, fournis par Atout France. Entre 2016 et 2023, le nombre annuel d'œnotouristes a connu une hausse de 20 %, pour atteindre 12 millions. Avec une croissance plus marquée (29 %) des touristes internationaux, qui représentent 45 % de la fréquentation.

Les Britanniques, les Belges et les Américains occupent le podium des nationalités les plus représentées. Une tendance qui s'inscrit dans celle, plus large, du tourisme « expérientiel », où la destination n'est plus le seul critère de choix des voyageurs. Avec un avantage certain pour la filière touristique tricolore, qui cherche à lutter contre les pics ponctuels de fréquentation, aussi qualifiés de surtourisme.

« Cela permet une meilleure répartition des flux dans le temps, avec une saisonnalité qui s'étend de mai à octobre, voire des activités en hiver comme la distillation à Cognac. Mais aussi une répartition géographique », illustre Martin Lhuillier, chargé du pôle œnotourisme chez Atout France.

De fait, l'œnotourisme irrigue la plupart des régions françaises, notamment la Nouvelle-Aquitaine, la région Paca et le Grand Est.

Reste désormais à structurer la filière, et à mettre en place une véritable politique d'offre. Un label « Vignobles et découvertes », qui met en relation les vignerons avec les hôteliers et les restaurateurs, a été décerné à « 75 destinations et plus de 8.700 prestations, avec des retombées économiques tangibles », selon Nathalie Delattre.

Quelques investissements (environ 300.000 euros) ont également été consentis par les pouvoirs publics, dans le cadre du plan Destination France. Malgré tout, certains professionnels estiment que le potentiel reste sous-exploité, estimant en particulier que l'offre hôtelière est insuffisante dans les territoires concernés. « Cela a pu être vrai à une époque, ça l'est moins, et la difficulté reste la saisonnalité », tempère Martin Lhuillier.

La destination n'est plus le seul critère de choix des voyageurs.

Pour accélérer le développement de la filière, le Conseil supérieur de l'œnotourisme, fondé en 2009 et présidé par l'ancien ministre Hervé Novelli, a été chargé d'établir « une feuille de route ambitieuse » pour le printemps, selon Nathalie Delattre. Objectif : grimper d'une place dans la hiérarchie mondiale, la France occupant actuellement la troisième marche du podium, derrière les Etats-Unis et l'Italie. ■

DAB : BNP, SG et Crédit Mutuel accélèrent leur mutualisation

BANQUE

Après une phase de test et le déploiement d'un peu plus d'une centaine de sites communs aux trois banques, plusieurs centaines de migrations vont être opérées chaque mois.

Gabriel Nédélec

L'ère de la mutualisation des distributeurs automatiques de billets (DAB) est enfin arrivée. En 2025, BNP Paribas, Crédit Mutuel Alliance Fédérale (et sa filiale CIC) et Société Générale (SG) vont drastiquement accélérer le passage d'une partie de leurs automates sous pavillon Cash Services, une société dont ces établissements sont tous trois actionnaires. Annoncé fin 2021, le déploiement n'a finalement débuté que fin 2023. Et pour le moment, seuls 150 (plusieurs automates peuvent être présents sur un même site) ont migré sous les couleurs de la nouvelle marque. Mais ce nombre va doubler d'ici à la fin du mois de février et atteindre environ 1.000 au mois de juin. L'objectif final est toujours fixé à 7.000 sites Cash Services d'ici à fin 2026. « Après une année pilote, nous entrons dans la phase logistique du projet, explique Olivier Fournier le président de 2SF, la société chargée de gérer le parc commun. Nous avons maintenant atteint le rythme d'une centaine de migrations par semaine. » Le travail reste titanesque : sur chaque site, il faut vider les

fonds restant des banques respectives, les remplacer par des liquidités Cash Services, changer le logiciel et le logo, pour ne citer que les actions les plus visibles. L'objectif étant que les clients des banques partenaires, une fois leur carte insérée dans un automate Cash Services, se retrouvent dans l'univers de leur propre banque où ils auront accès gratuitement à la palette complète des services des DAB : le dépôt et le retrait de billets, d'espèces et le dépôt de chèques, ainsi que plusieurs services bancaires comme les virements, la consultation du solde et l'historique de son compte. Les espèces représentent encore 19 % des paiements En regroupant leurs forces, les trois réseaux comptent accélérer la rationalisation de leur parc d'automates, et limiter les coûts liés à leur exploitation. Au total, l'opération va leur permettre de supprimer 3.000 sites sur une base identifiée de 10.000. Soit une baisse de 30 %. Les suppressions sont concentrées dans les grandes villes, où les quatre enseignes sont présentes. Mais la sensibilité du sujet est telle qu'après son annonce, fin 2021, le projet a nécessité plus de dix mois de travail de cartographie rien que pour identifier les sites qui seront supprimés – l'analyse est allée jusqu'aux heures d'utilisation des DAB afin d'éviter les embouteillages et la frustration des clients. Malgré l'évolution des usages, les espèces représentent encore 19 % des paiements quotidiens, selon les dernières estimations de la Banque de France. La problématique des collectivités locales a, d'ailleurs, été

identifiée par Cash Services. Raison pour laquelle à compter du mois d'avril, la société se tient prête à répondre aux appels des communes désertées par les services bancaires. « Cette initiative permettra à chaque commune, même sans la présence d'une agence locale de l'un de nos actionnaires, de proposer à ses habitants un point de contact bancaire de proximité », souligne l'entreprise dans son communiqué. Plusieurs initiatives similaires existent déjà. A l'image de celle du transporteur de fonds Brink's, qui a déve-

loppé son offre « Point Cash », ou encore Crédit Agricole qui a lancé les Relais CA où il est possible de retirer de l'argent auprès de commerçant partenaires. Pour se différencier, Cash Services met en avant le volume significatif de sites qu'il est appelé à gérer dans toute la France pour sa mission primaire, ce qui lui permettrait de proposer des coûts attractifs et un avantage logistique. Deux communes ont déjà fait appel à Cash Services, assure l'entreprise. L'une dans la région de Strasbourg, l'autre dans la région du Rhône. ■



Quelque 3.000 sites devraient être sous le logo Cash Services d'ici à la fin de l'année. Photo iStock

annonces judiciaires & légales

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3 ET A LA REVISION ALLEE N°1 PATRIMOINE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'EST ENSEMBLE ET SUR LES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LA PERIODE DU LUNDI 10 FEVRIER 2025 AU LUNDI 17 MARS 2025

Par arrêté n°A2025-52, le Président de l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de modification n°3 et le projet de révision allégée n°1 patrimoine du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Est Ensemble ainsi que sur le projet de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques, pendant une durée consécutive de 36 jours, du lundi 10 février 2025 au lundi 17 mars 2025 inclus. Le PLUi est un document qui réglemente le droit des sols sur le territoire de l'EPT Est Ensemble à partir des grands objectifs définis en matière de développement économique, d'habitat et d'environnement. Le dossier d'enquête publique du projet de Modification n°3 est constitué du rapport de présentation comprenant l'évaluation environnementale, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du règlement et des plans de zonages et des annexes, du bilan de la concertation, des avis des communes membres, des avis des personnes publiques associées, de l'avis de l'autorité environnementale. Le dossier d'enquête publique du projet de Révision Allégée n°1 Patrimoine est constitué du rapport de présentation comprenant l'évaluation environnementale, des fiches typologiques, de la liste des adresses, des plans Patrimoine, des annexes, du bilan de la concertation, de l'avis de l'Autorité Environnementale et du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et ses annexes. Les projets de Modification n°3 et de Révision Allégée n°1 « Patrimoine » du PLUi couvrent toutes les communes membres de l'EPT Est Ensemble : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville. Les projets de création de Périmètres Délimités des Abords (PDA), au nombre de 8, concernent 14 monuments historiques du territoire d'Est Ensemble et sont implantés sur 5 communes. Ces périmètres viennent modifier ceux de protection des monuments historiques existants et se traduiront par une servitude d'utilité publique annexée au PLUi. Par décision du Tribunal Administratif de Montreuil en date du 11 décembre 2024, Madame Catherine Marette a été désignée en qualité de présidente de la commission d'enquête et Messieurs Michel Relave et Miroslav Makar ont été désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête. Durant la période de l'enquête publique, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commission d'enquête, les pièces du dossier au format dématérialisé ainsi que le registre électronique seront déposés dans les 10 lieux d'enquêtes suivants :

- **Bagnolet (93170)** : Hôtel de ville Place Salvador Allende, à l'accueil de la direction du développement territorial, 6^{ème} étage, Lundi : 13h30 - 17h, Mardi et jeudi : 9h - 12h30 / Fermé le mercredi et vendredi
- **Bobigny (93001)** : Hôtel de ville Chemin Vert 9-19 rue du Chemin Vert, Du lundi au vendredi : 9h - 11h45 et 13h30-17h, sauf le jeudi 6 mars 2025 : 9h-11h45 et 15h-17h
- **Bondy (93140)** : Hôtel de ville, Esplanade Claude Fuzier, Le lundi, et de mercredi à vendredi : 9h00 - 17h15, le mardi : 10h30 - 19h15
- **Le Pré Saint- Gervais (93310)** : Hôtel de ville 1, rue Emile Augier, Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 08h30 - 11h45 et 13h30 - 17h15 ; Mardi : 10h - 11h45 et 13h30 - 17h15 ; Samedi : 9h - 11h45
- **Les Lilas (93260)**, Direction Générale des Services Techniques, 196 rue de Paris. Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 Fermé tous les après-midis
- **Montreuil (93100)**, Centre administratif Altaïs de la ville de Montreuil, 1 place Aimé Césaire Les lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h00 - 17h00, Jeudi : 14h00 - 17h00
- **Noisy-le-Sec (93130)** : Centre administratif de Noisy-le-Sec, 1 rue Chaâlons Le lundi, et de mercredi à vendredi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h, Le mardi : 13h30 - 17h
- **Pantin (93500)** : Centre administratif de Pantin à l'accueil de la direction de l'urbanisme au 3^{ème} étage, 84-88, avenue du Général Leclerc, Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 / Fermé le jeudi matin
- **Romainville (93230)** : Hôtel de ville, Place de la Laïcité Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
- **Etablissement Public Territorial Est Ensemble**, Hôtel de Territoire - 100, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville, Du lundi au vendredi : 9h-17h

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête seront également disponibles sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh> Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête ouverts dans les 10 lieux d'enquête identifiés ci-dessus,
- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh> avec possibilité pour cela d'accéder à un ordinateur dans les lieux identifiés ci-dessus,
- soit par courriel à plui-est-ensemble-abords-mh@mail-registre-numerique.fr
- soit en les adressant par écrit à « Madame Catherine Marette, Présidente de la commission d'enquête - PLUi d'Est Ensemble & Périmètres Délimités des Abords - Etablissement public territorial Est Ensemble - 100, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville ».

Les observations et propositions du public formulées par voie électronique seront accessibles sur le site <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh> . Les observations déposées dans les registres papier seront publiées sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>. L'accès au registre électronique et aux adresses courriel sera ouvert le lundi 10 février 2025 à 9h et sera fermé le lundi 17 mars 2025 à 17h. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux et aux jours et horaires suivants :

- **Bagnolet (93170)** : Hôtel de ville Place Salvador Allende, 6^{ème} étage : **Lundi 17 février 2025 de 14h à 17h** Direction du Développement Territorial - 6ème étage – salle 625) + **Samedi 1^{er} mars 2025 de 9h à 12h** à l'accueil ;
- **Bobigny (93001)** : Hôtel de ville 31, Avenue du Président Salvador Allende : **Samedi 22 février 2025 de 9h à 12h** (fermeture de l'entrée à 11h45) + **mercredi 12 mars 2025 de 13h45 à 16h45** ;
- **Bondy (93140)** : Hôtel de ville, Esplanade Claude Fuzier : **Mardi 18 février 2025 de 15h15 à 19h15 + Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h** ;
- **Le Pré Saint- Gervais (93310)** : Hôtel de ville 1, rue Emile Augier : **Mercredi 12 février 2025 de 14h à 17h + Samedi 1^{er} mars 2025 de 9h à 12h** ;
- **Les Lilas (93260)**, Direction Générale des Services Techniques, 196 rue de Paris : **Mercredi 26 février 2025 de 15h à 18h30 + Mercredi 5 mars 2025 de 9h à 12h** ;
- **Montreuil (93100)**, Centre administratif Altaïs de la ville de Montreuil, 1 place Aimé Césaire : **Jeudi 13 février 2025 de 16h à 19h** (7ème étage) + **Samedi 8 mars 2025 de 9h à 12h** (6ème étage)
- **Noisy-le-Sec (93130)** : Hôtel de Ville Place du Maréchal Foch : **Samedi 15 février 2025 de 9h à 12h + Vendredi 28 février 2025 de 14h à 17h** ;
- **Pantin (93500)** : Centre administratif de Pantin, 3^{ème} étage, 84-88, avenue du Général Leclerc : **Mercredi 19 février 2025 de 14h à 17h + Jeudi 13 mars 2025 de 14h à 17h** ;
- **Romainville (93230)** : Centre administratif Carnot, 1^{er} étage, 13/15 rue Carnot : **Mardi 11 février 2025 de 16h30 à 19h30 + Samedi 15 mars 2025 de 9h à 12h** ;
- **Etablissement Public Territorial Est Ensemble**, Hôtel de Territoire – salle R4.3 - 100, avenue Gaston Roussel – 93230 Romainville : **Lundi 10 février 2025 de 14h à 17h + Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17h.**

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront transmis à Monsieur le Président de l'EPT d'Est Ensemble. Ils seront tenus à la disposition du public, au siège de l'EPT d'Est Ensemble, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de l'EPT Est Ensemble (www.est-ensemble.fr). Au terme de cette enquête publique, le Conseil de Territoire de l'EPT Est Ensemble pourra approuver la modification n°3 ainsi que la révision allégée Patrimoine du PLUi, éventuellement modifiés à la suite des avis des Personnes Publiques Associées, des contributions reçues pendant l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête. Au terme de cette enquête publique, les Périmètres Délimités des Abords concernant les monuments historiques pourront être créés par Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis. Toute information complémentaire peut être recueillie auprès de la Direction Aménagement et Déplacements de l'EPT Est Ensemble - 100, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir une copie du dossier d'enquête auprès de l'EPT Est Ensemble.

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.
Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.
Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Gestion de fortune : les nouvelles ambitions de Banque Richelieu

BANQUE

L'ancien président du directoire de Louvre Banque Privée a pris la présidence du directoire de Banque Richelieu France.

Krystèle Tachdjian

Arrivé début janvier, le nouveau président du directoire de Banque Richelieu France, Jean-Marc Ribes, veut faire passer la petite banque privée à la vitesse supérieure. Près de quatre mois après son éviction de La Banque Postale, où il pilotait la filiale Louvre Banque Privée, le banquier aux quarante ans d'expérience souhaite relever un nouveau défi. « Mon objectif est d'accélérer le développement en France de Banque Richelieu dans le métier de la gestion de fortune. C'est ce que j'ai fait dans toutes les banques où je suis passé », indique le banquier âgé de 61 ans qui a notamment travaillé chez Banco Popular, Neufilze OBC et Banque Palatine (BPCE). Objectif, 10 milliards d'actifs sous gestion Le groupe Richelieu se compose aujourd'hui de deux banques privées (France et Monaco), de deux sociétés de gestion – Richelieu Gestion et Hugau Gestion rachetée à 70 % il y a un an, et d'une banque d'affaires lancée l'été dernier. Cette nouvelle entité dénommée Richelieu Corporate Finance s'adresse aux dirigeants de PME et PMI familiales. Ce pôle prodigue ses conseils dans le cadre d'opérations de finan-

cement (haut de bilan, dette privée) et de cessions et acquisitions pour des opérations d'environ 10 à 100 millions d'euros. Le groupe Richelieu affiche 8 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin décembre et souhaite atteindre rapidement les 10 milliards, indique Jean-Marc Ribes. Chapeauté par le holding Compagnie Financière Richelieu, le groupe sert quelque 1.000 familles. « Les clients qui nous rejoignent nous apportent plusieurs millions d'euros dans nos livres », poursuit Sylvain Fondeur, directeur général de Banque Richelieu. Banque Richelieu a fait de la croissance organique un axe principal de développement mais son expansion passe aussi par la croissance externe. La société vise une petite acquisition ciblée dans la gestion de fortune en Suisse qu'elle espère concrétiser cette année. Pour être en mesure de repartir de l'avant, Banque Richelieu est passée par une phase de restructuration pendant près de deux ans et demi. A partir de 2018, elle a en effet engagé un plan de réduction d'effectifs, une période durant laquelle la banque n'a pas été en mesure de se développer. Puis elle a recommencé à croître et à recruter, rappelle Sylvain Fondeur. Pour gagner des parts de marché, Jean-Marc Ribes veut continuer d'appliquer une recette gagnante en cultivant la proximité avec les clients. « Je suis un vieux dinosaure de la banque qui connaît le métier et qui toujours voulu faire de la banque à l'ancienne. Je connais mes clients et je suis joignable sept jours sur sept », confie Jean-Marc Ribes, rencontré fin janvier dans ses bureaux du 8^e arrondissement de Paris. ■

Ivry La cité Gagarine se transforme,
les dealers restent ➔ P. VI et VII

Bondy Un procès... dix-huit ans après
l'explosion au gaz mortelle ➔ P. I

93

Seine-Saint-Denis • Mercredi 12 février 2025 • N° 25029 • 2,20 €

Le Parisien

+ Votre
supplément
Étudiant



Meurtre de la collégienne

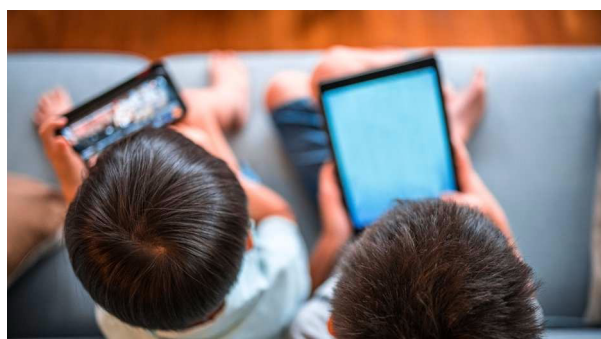
L'ADN DU SUSPECT RETROUVÉ SUR LOUISE

Âgé de 23 ans, le jeune homme est soupçonné d'avoir infligé à la victime une dizaine de coups à l'aide d'un objet tranchant. Il a commencé à s'expliquer devant les enquêteurs mais n'était toujours pas passé aux aveux mardi soir.

➔ Fait du jour • P. 2 et 3



FACEBOOK



ISTOCK

Écrans Comment couper pendant les vacances

➔ Notre époque • P. 10



UNIVERSAL PICTURES

Cinéma Adrien Brody en lice pour un Oscar

➔ Culture & Loisirs • P. 27



REUTERS/STÉPHANE MARIÉ

Brest - PSG (0-3) Paris brise les espoirs bretons

➔ Ligue des champions • P. 16 à 18

Le Parisien

R 20174 - 212 - 2,20 €

Vous souhaitez réaliser un projet sur le territoire d'Est Ensemble ?

1

Vous n'avez jamais consulté ou utilisé un Plan Local d'Urbanisme ?

Consultez la plaquette « Présentation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal » pour saisir le rôle des documents qui composent le PLUi.

2

Vous souhaitez comprendre comment utiliser le PLUi d'Est Ensemble ?

Consultez « le guide d'utilisation du PLUi ».

3

Vous avez un projet et vous souhaitez connaître les règles qui s'appliquent à votre terrain ?

Consultez les documents du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.



Étape incontournable : Prenez contact avec le service urbanisme / instruction des permis de construire de votre mairie. Vous trouverez les coordonnées au dos du document. Pour rappel, votre mairie reste l'interlocuteur et le guichet unique pour toutes vos démarches.

L'ambition environnementale du PLUi illustrée à travers quelques exemples :



Lutte contre les îlots de chaleur urbain et augmentation de la présence de la nature en ville.



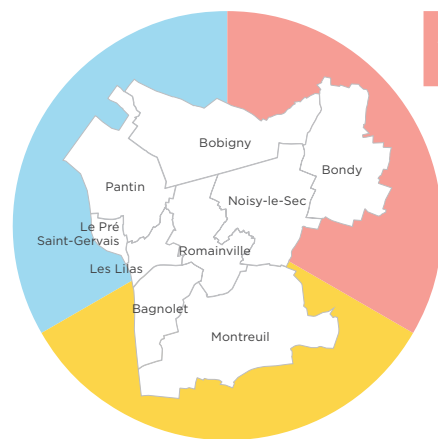
Protection des espaces paysagers et des zones naturelles et agricoles.



Mise en place d'une réglementation énergétique et environnementale plus ambitieuse que les lois actuelles, tant au niveau des constructions neuves que des constructions existantes (réhabilitations).

Les axes stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

VERS UNE VILLE RENATURÉE ET DE QUALITÉ POUR TOUS



L'HUMAIN ET LE VIVRE ENSEMBLE AU CŒUR DU PROJET

L'HÉRITAGE, LA RÉSILIANCE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE COMME MOTEURS D'UNE ÉVOLUTION MAÎTRISÉE

Vous avez des questions sur votre projet ? Contactez le service urbanisme de votre ville.

Pantin

Direction de l'Urbanisme
84/88 av. du Général Leclerc
93507 Pantin
01 49 15 41 80
urbanisme@ville-pantin.fr

Bobigny

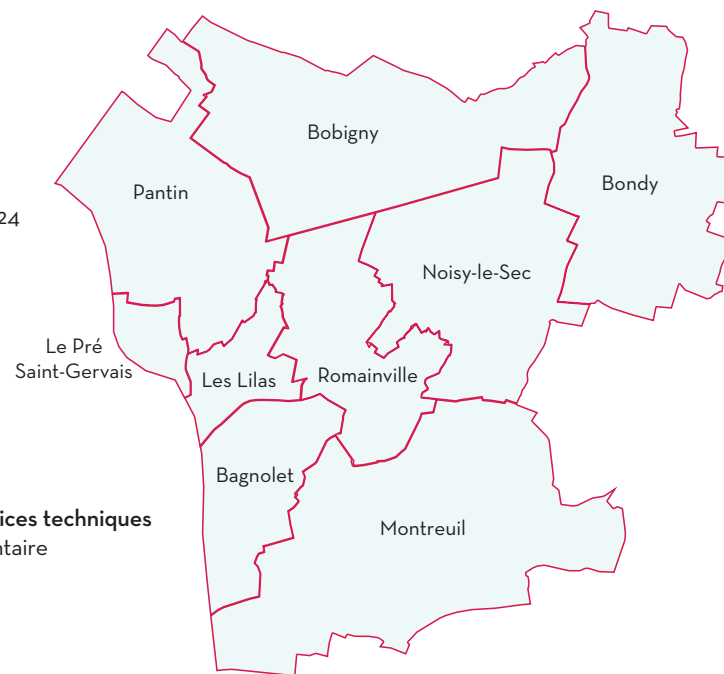
Service Planification Droits des Sols
9-19, rue du Chemin Vert
93009 Bobigny Cedex
01 70 32 43 04 / 01 70 32 43 10

Bondy

Hôtel de Ville
Esplanade Claude-Fuzier
93143 Bondy Cedex
01 48 50 56 03

Le Pré Saint-Gervais

Direction de l'urbanisme
89 rue André Joineau
93310 Le Pré Saint-Gervais
01 49 42 73 82 / 01 49 42 73 24
urbanisme@villedupre.fr



Les Lilas

Direction générale des services techniques
Service urbanisme réglementaire
196, rue de Paris
93260 Les Lilas
01 55 82 18 30
adsurba@leslilas.fr

Romainville

Direction de l'urbanisme et de l'Aménagement
Centre administratif Carnot
15, rue Carnot
93230 Romainville
01 49 20 93 60
amenagement@ville-romainville.fr

Noisy-le-Sec

Direction de l'urbanisme et du développement urbain
Centre administratif
1 rue Chaâlons
93130 Noisy-le-Sec
01 49 42 66 94 / 01 49 42 66 58
urbanisme@noisylesec.fr

Bagnole

Service Droit des sols
Hôtel de Ville - Place Salvador-Allende
93170 Bagnole
Accueil du public uniquement sur rendez-vous :
pole-administratif.ddt@ville-bagnole.fr
01 49 93 60 58

Montreuil

Service permis de construire
Centre administratif - Tour Altaïs
1, place Aimé Césaire
93100 Montreuil
01 48 70 69 26



Construisons ensemble
l'avenir du territoire



Retrouvez l'intégralité des documents
sur www.est-ensemble.fr/plui



LES INFOS PROS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'EST ENSEMBLE (valant zonages « assainissement » et « eaux pluviales »)

GUIDE D'UTILISATION DU PLUi

PLUi approuvé par délibération du conseil de territoire en date du 4 février 2020

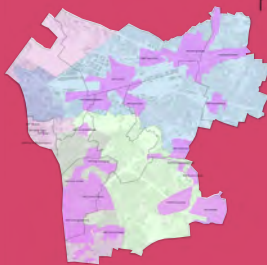


Bagnole / Bobigny / Bondy / Le Pré Saint-Gervais / Les Lilas / Montreuil / Noisy-le-Sec / Pantin / Romainville

ÉTAPE 1

Je localise mon terrain et je regarde les grandes orientations d'aménagement qui s'y appliquent

Pour connaître les orientations d'aménagement qui s'appliquent à mon terrain, je localise ma parcelle sur le plan de zonage « 6.14 Orientations d'aménagement et de programmation »



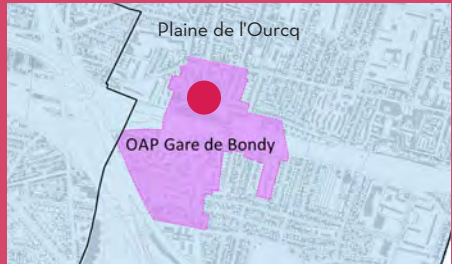
3 cas de figure :

- CAS N° 1**

Mon terrain est couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle :
- CAS N° 2**

Mon terrain n'est pas couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle :
- CAS N° 3**

Mon terrain n'est pas couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle mais il se situe sur deux territoires d'entraînement :



Extrait du plan "Orientations d'aménagement et de programmation"

Je prends connaissance des textes et des plans et j'applique :

1. Les orientations d'aménagement **thématiques** qui concernent mon quartier (4.1 Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques)
2. Les orientations d'aménagement de **territoire** qui concernent mon quartier (4.2 Orientations d'Aménagement et de Programmation Territoire)
3. Les orientations d'aménagement **sectorielles** qui concernent mon terrain (4.3 Orientations d'Aménagement et de Programmation Sectorielles)

Par exemple, dans l'extrait ci-dessus, le terrain identifié est concerné par les Orientations d'Aménagement de Programmation (OAP) thématiques, par celles du territoire de la Plaine de l'Ourcq ainsi que par celles de l'OAP sectorielle « Gare de Bondy ».

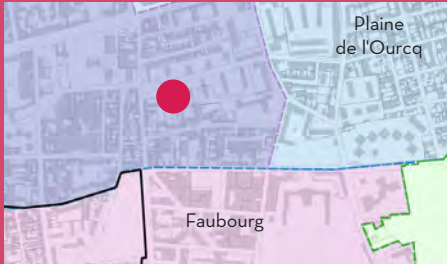


Extrait du plan "Orientations d'aménagement et de programmation"

Je prends connaissance des textes et des plans et j'applique :

1. Les orientations d'aménagement **thématiques** qui concernent mon quartier (4.1 Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques)
2. Les orientations d'aménagement de **territoire** qui concernent mon quartier (4.2 Orientations d'Aménagement et de Programmation Territoire)

Par exemple, dans l'extrait ci-dessus, le terrain identifié est concerné par les Orientations d'Aménagement de Programmation (OAP) thématiques et par celles du territoire du Parc des Hauteurs.



Extrait du plan "Orientations d'aménagement et de programmation"

Je prends connaissance des textes et des plans et j'applique :

1. Les orientations d'aménagement **thématiques** qui concernent mon quartier (4.1 Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques)
2. Les orientations d'aménagement de **territoire** qui concernent mon quartier. Lorsque deux territoires se superposent, les orientations d'aménagement qui s'appliquent à mon terrain sont les mêmes (4.2 Orientations d'Aménagement et de Programmation Territoire)

Par exemple, dans l'extrait ci-dessus, le terrain identifié est concerné par les Orientations d'Aménagement de Programmation (OAP) thématiques et par celles du territoire de la Plaine de l'Ourcq et du Faubourg.

ÉTAPE 2

Je consulte les règles qui s'appliquent à mon terrain

Mon terrain se trouve en Zone Urbaine (U)

Pour connaître les règles qui s'appliquent à mon terrain, je me réfère au document « 5.1 règlement » :

1. Dans un premier temps, je repère sur le plan de zonage le code, composé d'une suite de chiffres et de lettres, présent dans le secteur où se trouve mon terrain. Pour comprendre le fonctionnement du code, je me réfère ci-dessous à la partie "comment lire le code ?"



Extrait plan de zonage

2. Une fois le nom de zone et les indices repérés sur le plan de zonage, je consulte le chapitre « IV. Dispositions particulières applicables aux zones urbaines (hors zones de projet) » et notamment les parties « IV-2. Fiches d'identité par zone » et « IV-3 Fiches d'indices ». Ces parties m'indiqueront les règles liées aux indices et me préciseront ce que je peux construire et sous quelles conditions je peux le faire.

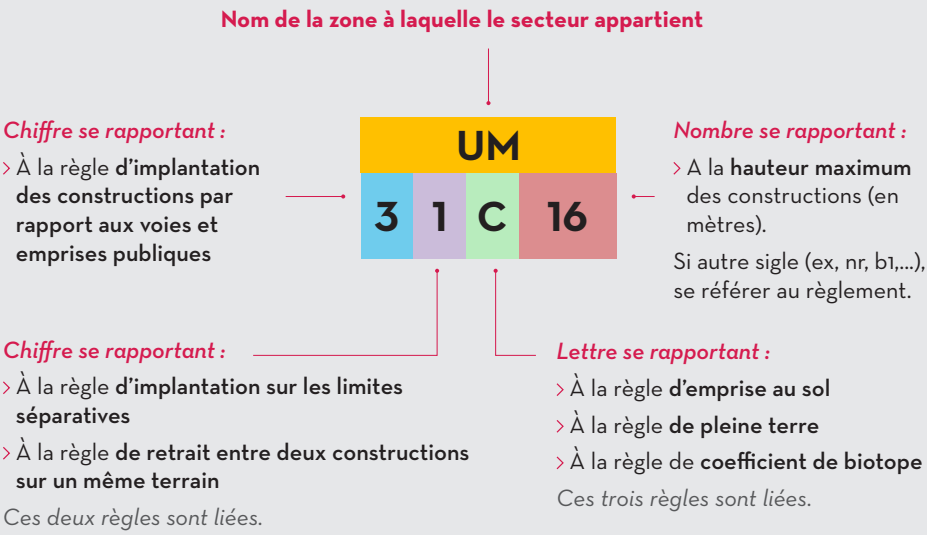
3. Ensuite, je consulte le chapitre « III. Dispositions communes en toutes zones » et notamment les parties « III-1 Dispositions écrites (stationnement, gestion des déchets, etc.) » et « III-2 Dispositions graphiques (mixité sociale, patrimoine bâti, etc) ».

Contrairement aux dispositions écrites, les dispositions graphiques ne s'appliquent pas à tous les projets. Pour savoir si mon terrain est concerné par une disposition graphique, je dois vérifier les différents plans cités dans cette partie.

4. Puis, je prends connaissance du chapitre « I. Dispositions générales »

5. Enfin, je consulte le chapitre « II. Dictionnaire PLUi » pour définir les termes et saisir les modes de calcul.

Comment lire le code ?



Traduction simplifiée du nom de la zone

Dans la zone UM 31C16, les règles de constructibilité sont les suivantes :

UM Zone mixte dans laquelle la quasi-totalité des destinations est permise	3 Alignement ou recul avec une distance de 4 mètres minimum par rapport aux voies
1 Implantation sur les limites séparatives ou retrait de H/2 et 3 mètres minimum	16 Hauteur autorisée jusqu'à 16 mètres et R+4 maximum
C Emprise au sol maximum de 60 % + coefficient de pleine terre minimum de 25 % + coefficient de biotope minimum de 10 %	

Mon terrain se trouve en zone de projet (UP), en zone naturelle (N) ou en zone agricole (A)

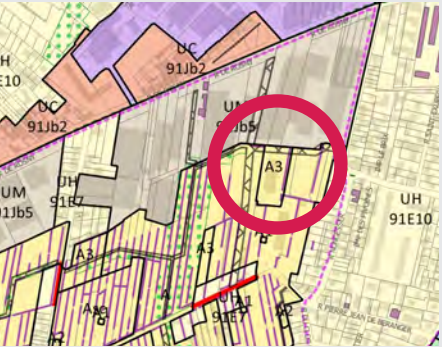
Pour connaître les règles qui s'appliquent à mon terrain, je me réfère au document « 5.1 règlement » :

1. Selon la zone dans laquelle je me trouve, je consulte les chapitres suivants :
Pour les zones UP : « V. Dispositions particulières applicables aux zones de projet » ;
Pour les zones N : « V I . Dispositions particulières applicables aux zones naturelles » ;
Pour les zones A : « VII. Dispositions particulières applicables aux zones agricoles ».

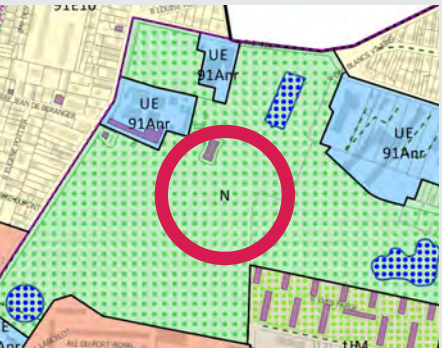
2. Ensuite, je consulte le chapitre « III. Dispositions communes en toutes zones » et notamment les parties « III-1 Dispositions écrites (stationnement, gestion des déchets, etc.) » et « III-2 Dispositions graphiques (mixité sociale, patrimoine bâti, etc) ». Contrairement aux dispositions écrites, les dispositions graphiques ne s'appliquent pas à tous les projets. Pour savoir si mon terrain est concerné par une disposition graphique, je dois vérifier les différents plans cités dans cette partie.

3. Puis, je prends connaissance du chapitre « I. Dispositions générales ».

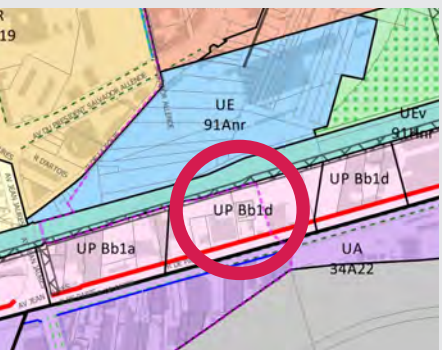
4. Enfin, je consulte le chapitre « II. Dictionnaire PLUi » pour définir les termes et saisir les modes de calcul.



Zone A , Extrait plan de zonage



Zone N, Extrait plan de zonage



Zone UP , Extrait plan de zonage

Pour tous les projets, qu'ils se situent en zone urbaine (U), en zone de projet (UP), en zone naturelle (N) ou en zone agricole (A), je consulte les annexes aux règlements (7.1 Servitudes, 7.2 Annexes sanitaires communales, 7.3 Annexes sanitaires Est Ensemble, 7.4 Annexes informatives communales et 7.5 annexes informatives Est Ensemble)

Urbanisme & patrimoine

Participez à l'enquête publique
et donnez votre avis !

**DU 10 FÉVRIER
AU 17 MARS
2025**

Dans votre mairie et à l'Hôtel
de Territoire d'Est Ensemble
(100 avenue Gaston Roussel,
Romainville).

Hauteurs des bâtiments, zones naturelles, protections patrimoniales, commerces... Le Plan local d'urbanisme fixe des règles variées sur l'ensemble du territoire et est le document de référence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable).



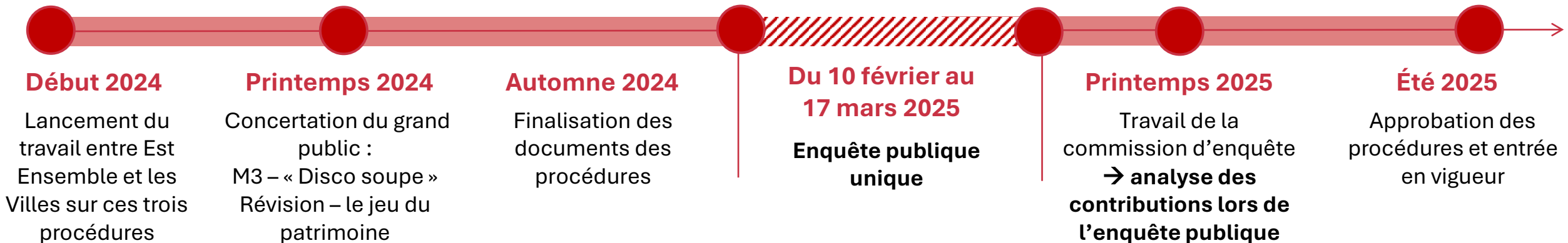
Trois procédures pour une enquête publique unique

>> Est Ensemble engage une enquête publique unique pour **trois procédures réglementaires** dont deux sur le **Plan Local d'urbanisme intercommunal** qui concerne toutes les villes du territoire : Bagnolet, Bobigny, Bondy, le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville. Il s'agit de :

- La **Modification n°3**,
- La **Révision allégée n°1 « Patrimoine »**,

>> La troisième procédure concerne les **Périmètres Délimités des Abords** autour de plusieurs monuments historiques du territoire.

→ **L'enquête publique est unique** pour les trois procédures pour ne pas démultiplier les temps de concertation, mais **un avis sera rendu pour chaque procédure** par la commission d'enquête.



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

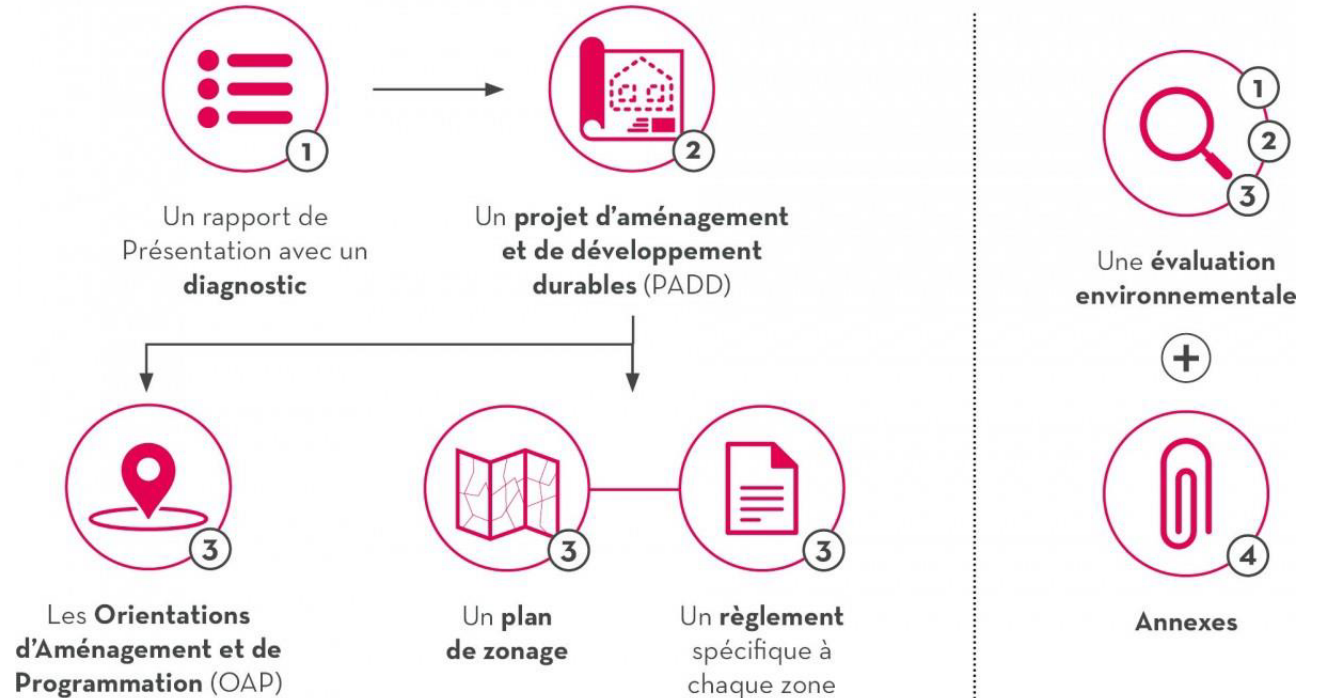
Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui permet de **définir une vision partagée du territoire pour les quinze prochaines années**. Il permet de fixer des orientations stratégiques sur des thématiques (habitat, développement économique, environnement...) qui concernent le quotidien des habitant.es et des usager.es, et de définir des règles de construction.

Quelles sont ses ambitions ?

- Respecter les identités des villes et des quartiers
- Construire une ville multifonctionnelle (logements, commerces, emplois, services...) Lutter contre les fractures urbaines (physiques, sociales et économiques)
- Développer un urbanisme vecteur de transition énergétique et favorable à la santé
- Aménager autrement

Comment est composé le PLUi ?



Le PLUi fait l'objet de deux procédures : la Modification n°3 et la Révision allégée n°1 « Patrimoine ». Cela entraîne la modification de certaines pièces de PLUi pour prendre en compte ces évolutions (OAP, plan de zonage, règlement, évaluation environnementale et annexes).

Les grands axes de la Modification n°3

Cette procédure a pour objectif de mieux prendre en compte les enjeux du territoire comme la nature en ville en préservant des espaces verts existants, l'équilibre entre la part d'activités commerciales, industrielles et la part de logements en ville. Cette procédure vise aussi à simplifier le document du PLUi.

La Modification n°3 s'articule autour de **4 grands axes**, détaillés dans le dossier de l'enquête publique :

Renaturer la ville et l'adapter au dérèglement climatique

**Maintenir et renforcer une ville mixte et équilibrée
entre ses fonctions (logement, activités
économiques, loisirs...)**

Traduire les évolutions supra communales et les études territoriales

Simplifier le document



La Révision allégée n°1 « Patrimoine »

Cette procédure permet de fixer des règles de protection patrimoniales sur les bâtiments remarquables du territoire (maisons, immeubles, halles, équipements, ...). Des interdictions de démolir ou de modification du bâti peuvent être fixées sur les adresses les plus emblématiques de nos villes, pour préserver le patrimoine du territoire.

Trois niveaux de protection ont été définis, chacun est associé à des règles de protection (travaux possibles, etc).

Ville	PLUi 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Bagnolet	21	1	7	111	119	+98
Bobigny	0	1	0	46	47	+47
Bondy	402	2	683	17	702	+300
Le Pré	202	68	162	13	243	+41
Les Lilas	71	0	60	41	101	+30
Montreuil	897	91	689	201	981	+84
Noisy-le-Sec	94	12	168	217	397	+303
Pantin	442	52	408	58	518	+76
Romainville	198	24	161	70	255	+57
Est Ensemble	2327	251	2338	774	3363	+1036

*Les chiffres présentés peuvent varier à la marge selon l'organisation des données selon les adresses et parcelles, et certaines erreurs matérielles

Exemples de bâtiments protégés :



Eglise Notre-Dame de Pontmain à Bagnolet



Bâtiment du fort de Romainville aux Lilas

Édifices publics



Rue André Joineau au Pré-Saint-Gervais



Cours de la République à Bondy

Habitat



Hôtel industriel de l'Ourcq à Pantin



Hôtel industriel Mozinor à Montreuil

Lieux de production

Une exposition sur le patrimoine dans votre Ville - printemps 2025

A l'occasion de la Révision allégée Patrimoine, Est Ensemble réalise une exposition intitulée **9 villages pour une banlieue** pour valoriser le patrimoine et l'histoire du territoire. Avec des photos, cartes et anecdotes : l'exposition permet de découvrir les 9 communes à travers le temps.

Les panneaux seront exposés dans chaque ville à partir de février 2025, tout au long du printemps (tournée dans chaque commune).



9 villages pour une banlieue
Un patrimoine au fil des siècles

Au contact de la capitale française, les banlieues parisiennes ont grandi dans l'anonymat. Mais, de Montreuil à Bondy, l'histoire s'est aussi écrite en majuscules. 9 villes de l'est parisien racontent leur trajectoire. Celle de villages, jadis ruraux, devenus des villes denses, uniques, vivantes. Au détour de chaque maison, chaque rue, chaque voie ferrée, se cache un petit morceau de cette évolution permanente.

Fortes de leurs héritages singuliers, les 9 villes agissent pour améliorer le cadre de vie. Elles forment depuis 2010 le territoire d'Est Ensemble pour porter des politiques ambitieuses d'aménagement, de renouvellement urbain, de mobilités. Pour faire d'un patrimoine commun un territoire d'avenir, pour le climat et la justice sociale.

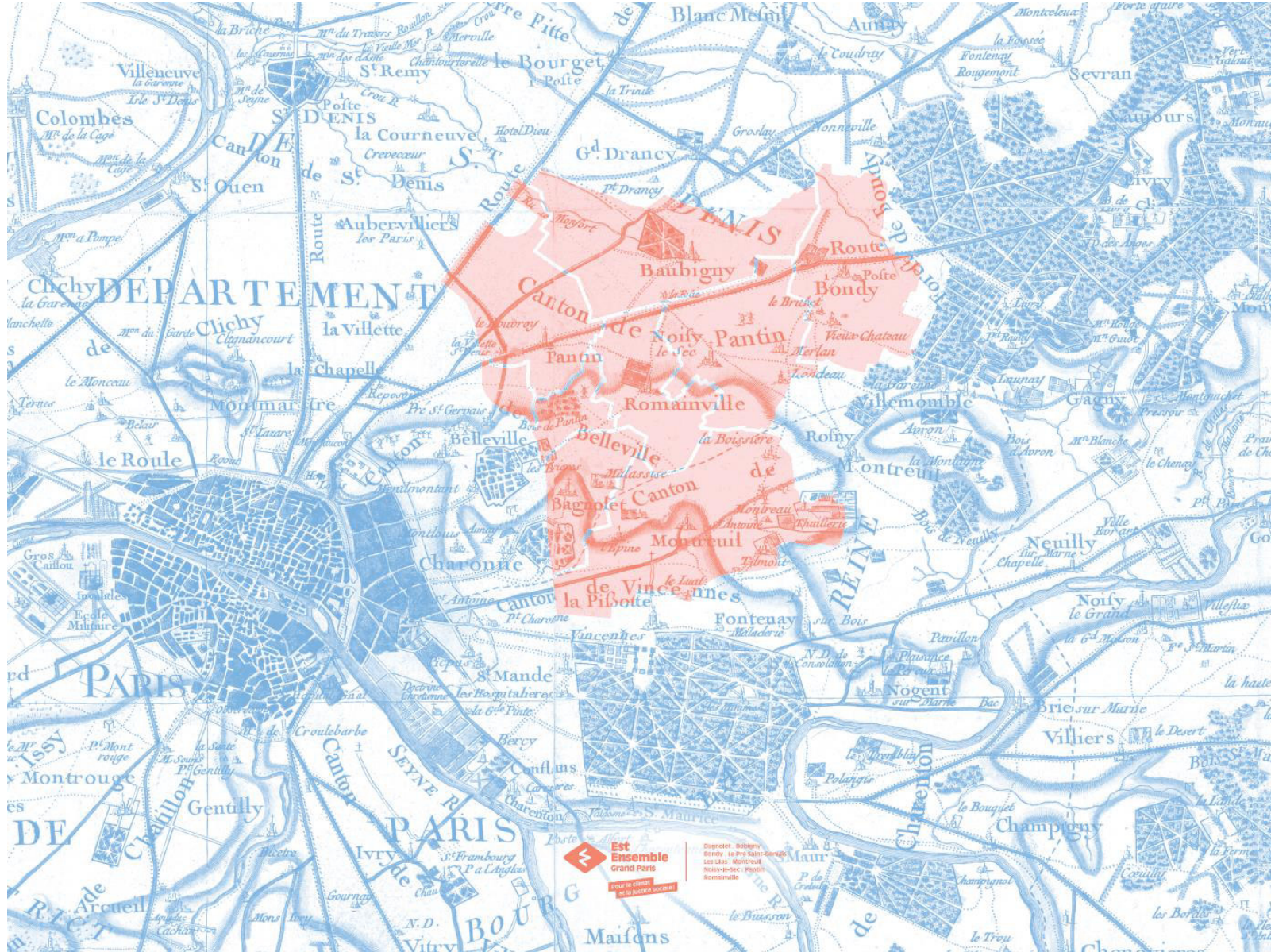
Est Ensemble remercie Studio Compa pour la création de cette exposition, les 9 communes et leurs élus pour leur collaboration, le département de la Seine-Saint-Denis pour la mise à disposition de l'Atlas de l'Architecture et du Patrimoine et de l'ensemble de ses archives, ainsi que les photographes ayant participé à capturer les plus belles images du territoire.

Montreuil Pantin Bré St Germain Baubigny Noisy le Sec les Lilas Romainville Bondy Bagnole

CRÉDITS
Département de la Seine-Saint-Denis, Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, Seine-Saint-Denis Tourisme, STCRR Bibliothèque Nationale de France, Détours Ateliers, Gadi Kierbas, Christel Jeanne, Hervé Boutet, Eric Bong, Jérémie Boudoux, EPT Est Ensemble



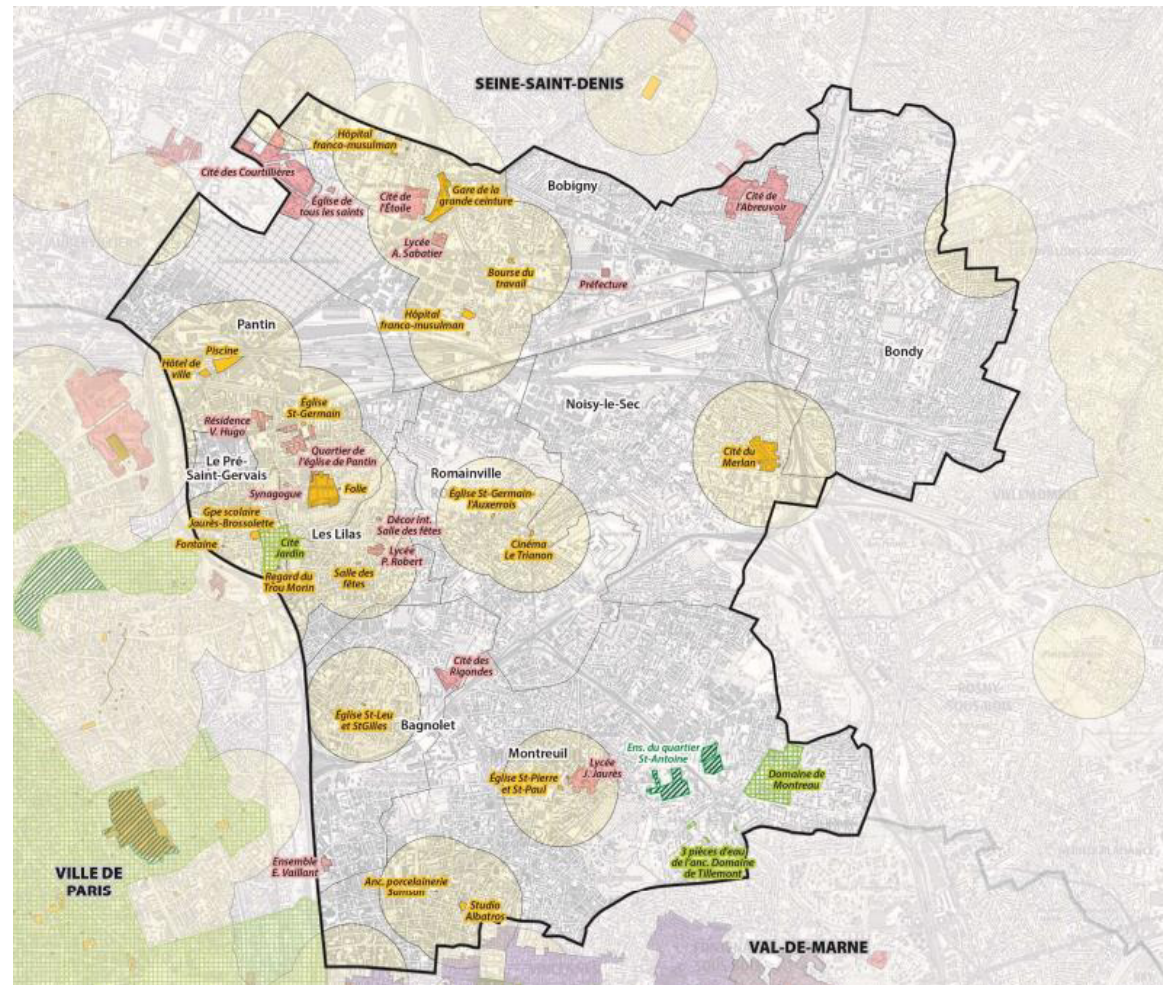
Une exposition sur le patrimoine dans votre Ville - printemps 2025



La carte de Cassini, réalisée au 18ème siècle, avec la mise en valeur du périmètre d'Est Ensemble : comment notre territoire a-t-il évolué à travers les siècles ?

Les Périètres Délimités des Abords

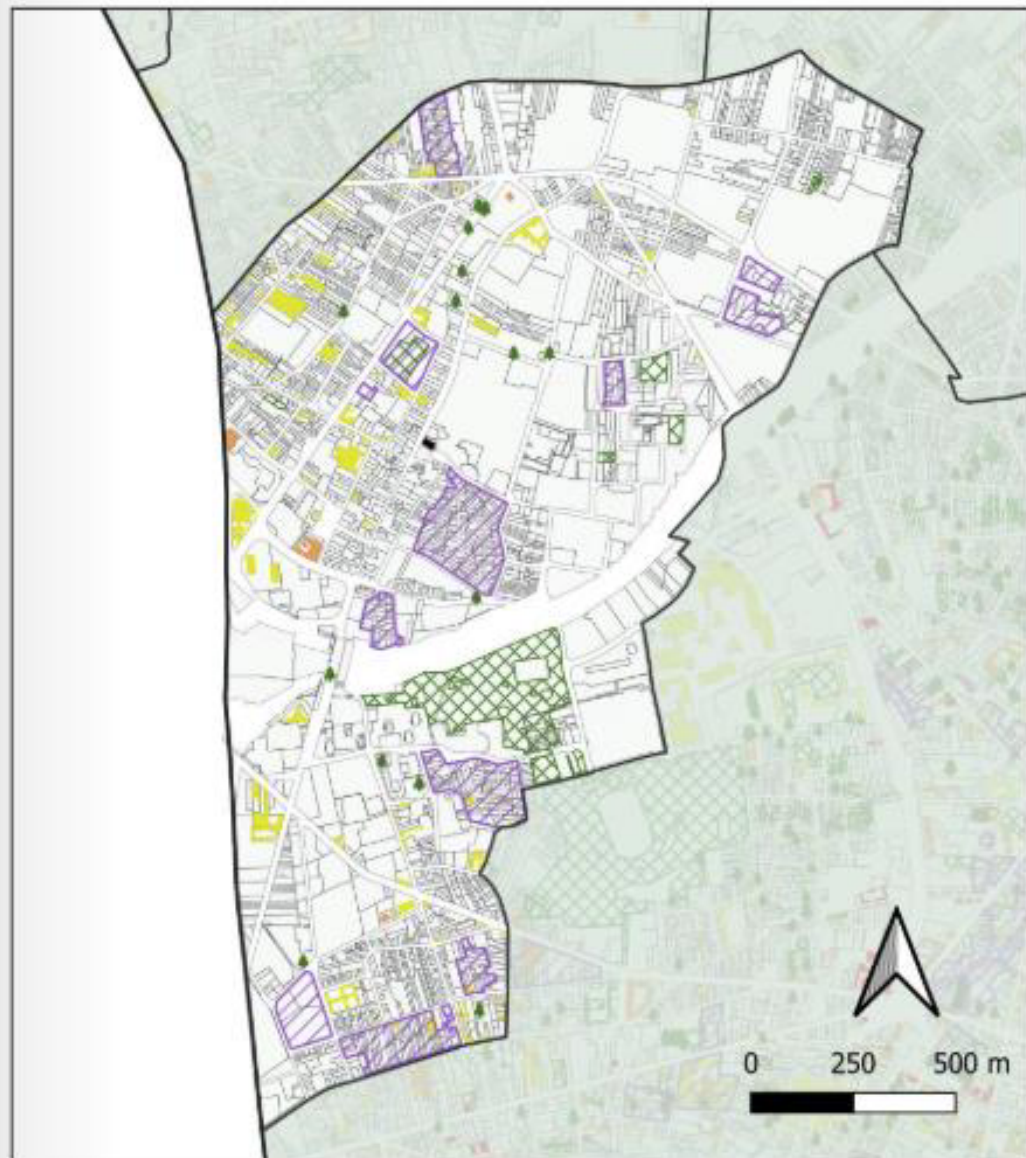
Pour les Villes de Bagnolet, Bobigny, Montreuil, Le Pré-Saint-Gervais et Romainville, les rayons de protection de 500 mètres autour des Monuments Historiques ont été modifiés pour des **Périètres Délimités des Abords** : comme c'est déjà le cas dans le rayon de 500 mètres, l'Architecte des Bâtiments de France devra donner son accord pour des travaux dans ces nouveaux périmètres.



PDA des Monuments Historiques :

- **Bagnolet** : Eglise Saint-Leu-Saint-Gilles.
- **Bobigny** : Ancienne Gare SCF de la Grande Ceinture, Hôpital Avicenne, Cimetière musulman, Bourse départementale.
- **Montreuil** : Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul & Hôte de Ville de Montreuil, ancien studio PATHE-ALBATROS, ancienne porcelainerie Samson.
- **Le Pré-Saint-Gervais** : groupe scolaire Jaurès-Brossolette, Regard du Trou Morin, Fontaine des Eaux du Pré.
- **Romainville** : Eglise Saint-Germain de l'Auxerrois, Cinéma Le Trianon.

ZOOM – quelques évolutions du PLUi dans votre ville - Bagnolet



A noter : cette cartographie a une valeur informative et n'a pas de caractère opposable. Elle ne substitue pas à l'ensemble des dossiers soumis à enquête publique.

Révision allégée du volet "Patrimoine"

- Niveau 1 (exceptionnel)
- Niveau 2 (remarquable)
- Niveau 3 (représentatif)
- ▨ Nouvel ensemble urbain remarquable

Modification n°3

- ▨ Espaces paysagers protégés
- Arbres remarquables

Vous êtes concernés par une des protections ?
Vous souhaitez vous exprimer ou en savoir plus ?
Consultez les dossiers d'enquête publique et faites valoir votre avis !

ZOOM – quelques évolutions du PLUi dans votre ville - Bobigny



A noter : cette cartographie a une valeur informative et n'a pas de caractère opposable. Elle ne substitue pas à l'ensemble des dossiers soumis à enquête publique.

Révision allégée du volet "Patrimoine"

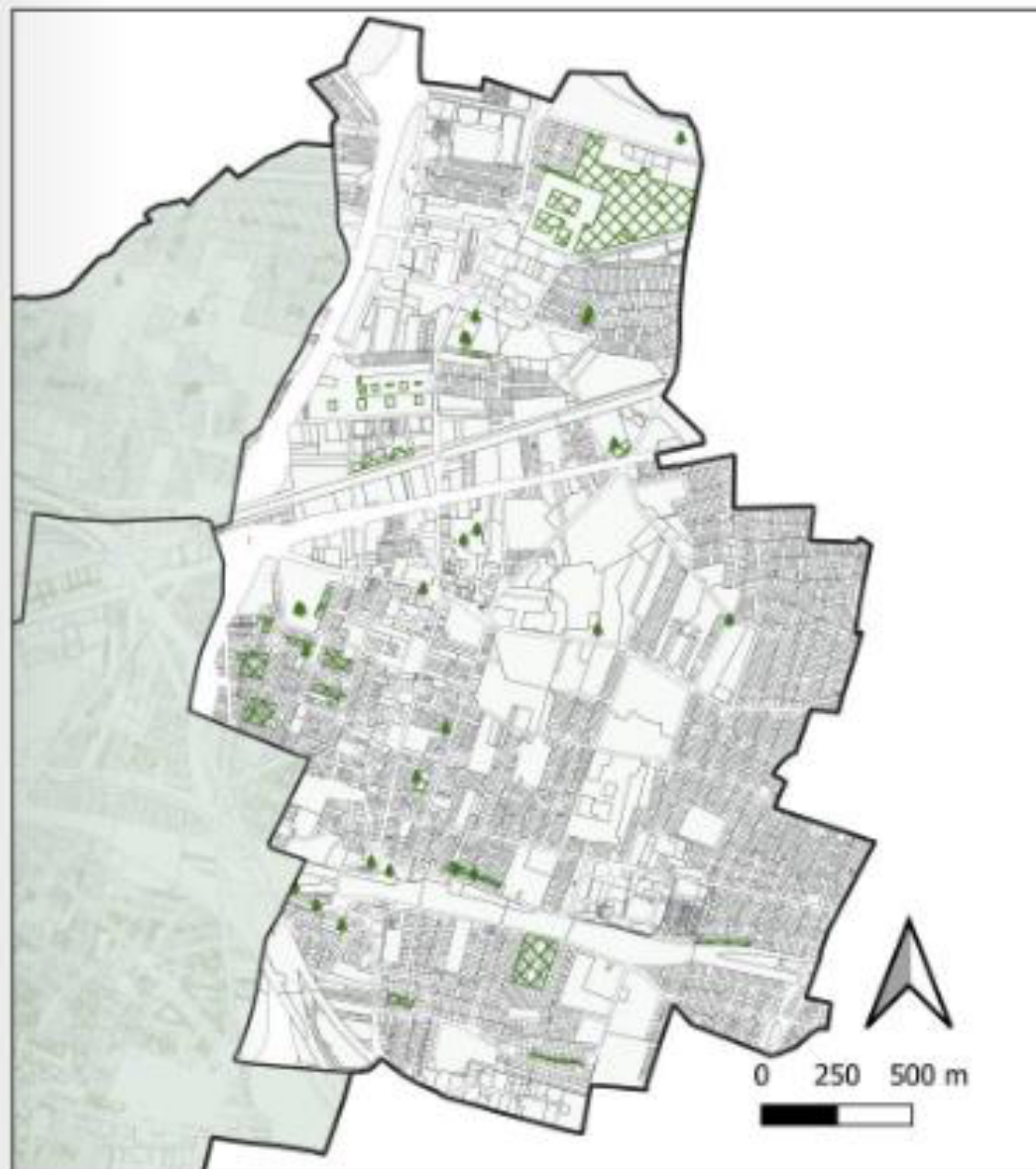
- Niveau 1 (exceptionnel)
- Niveau 2 (remarquable)
- Niveau 3 (représentatif)
- Nouvel ensemble urbain remarquable

Modification n°3

- Espaces paysagers protégés
- Arbres remarquables

Vous êtes concernés par une des protections ?
Vous souhaitez vous exprimer ou en savoir plus ?
Consultez les dossiers d'enquête publique et faites valoir votre avis !

ZOOM – quelques évolutions du PLUi dans votre ville - Bondy



A noter : cette cartographie a une valeur informative et n'a pas de caractère opposable. Elle ne substitue pas à l'ensemble des dossiers soumis à enquête publique.

Révision allégée du volet "Patrimoine"

- Niveau 1 (exceptionnel)
- Niveau 2 (remarquable)
- Niveau 3 (représentatif)
- Nouvel ensemble urbain remarquable

Modification n°3

- Espaces paysagers protégés
- Arbres remarquables

Vous êtes concernés par une des protections ?
Vous souhaitez vous exprimer ou en savoir plus ?
Consultez les dossiers d'enquête publique et faites valoir votre avis !

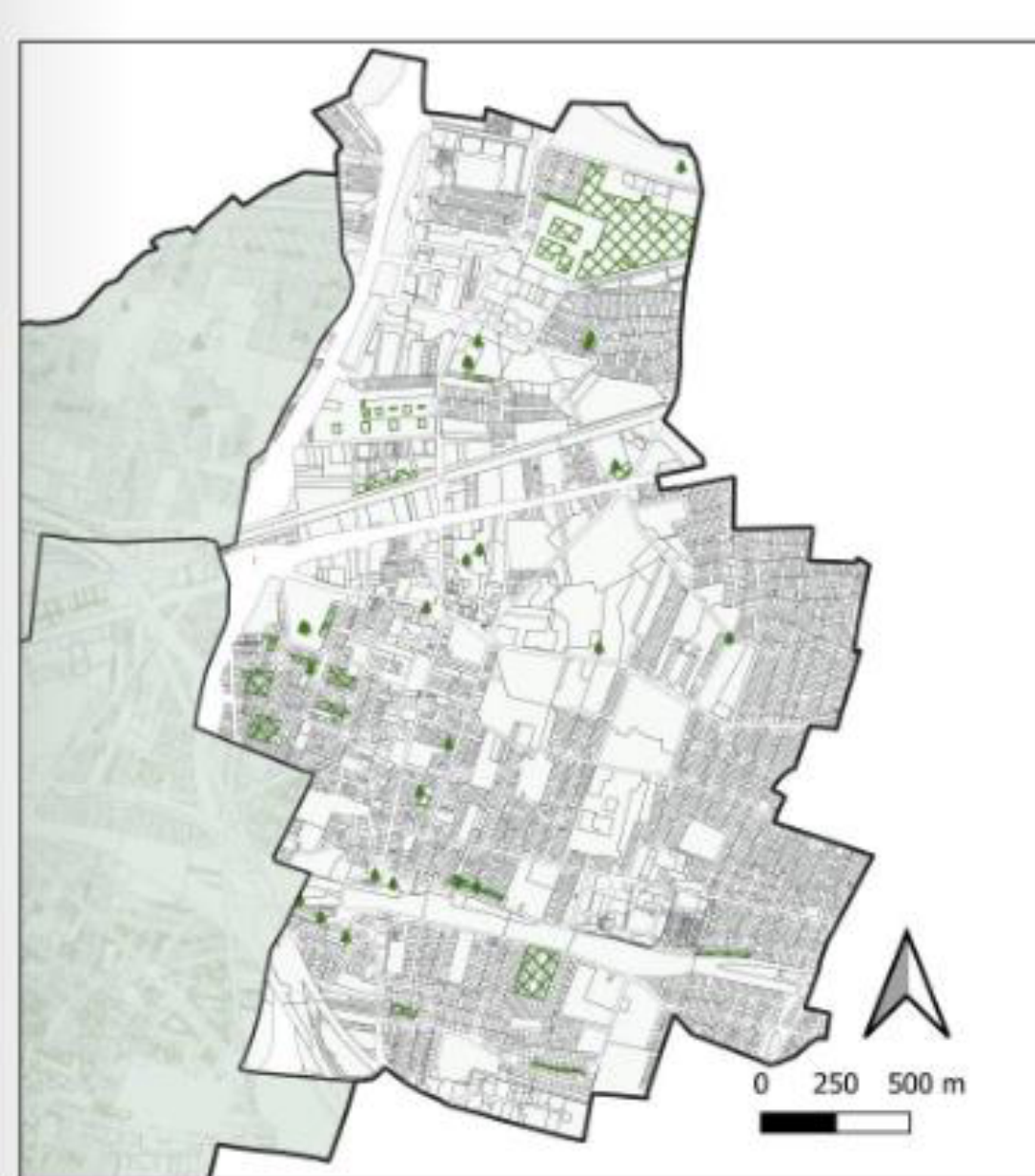


**Est
Ensemble**
Grand Paris

pour le climat
et la justice sociale

Bagnollet, Bobigny
Bondy - La Pré Saint-Gervais
Les Lilas, Montreuil
Noisy-le-Sec, Pantin
Romainville

ZOOM – quelques évolutions du PLUi dans votre ville – Le Pré-Saint-Gervais



A noter : cette cartographie a une valeur informative et n'a pas de caractère opposable. Elle ne substitue pas à l'ensemble des dossiers soumis à enquête publique.

Révision allégée du volet "Patrimoine"

- Niveau 1 (exceptionnel)
- Niveau 2 (remarquable)
- Niveau 3 (représentatif)
- ▨ Nouvel ensemble urbain remarquable

Modification n°3

- ▨ Espaces paysagers protégés
- Arbres remarquables

Vous êtes concernés par une des protections ?
Vous souhaitez vous exprimer ou en savoir plus ?
Consultez les dossiers d'enquête publique et faites valoir votre avis !

ZOOM – quelques évolutions du PLUi dans votre ville - Les Lilas



A noter : cette cartographie a une valeur informative et n'a pas de caractère opposable. Elle ne substitue pas à l'ensemble des dossiers soumis à enquête publique.

Révision allégée du volet "Patrimoine"

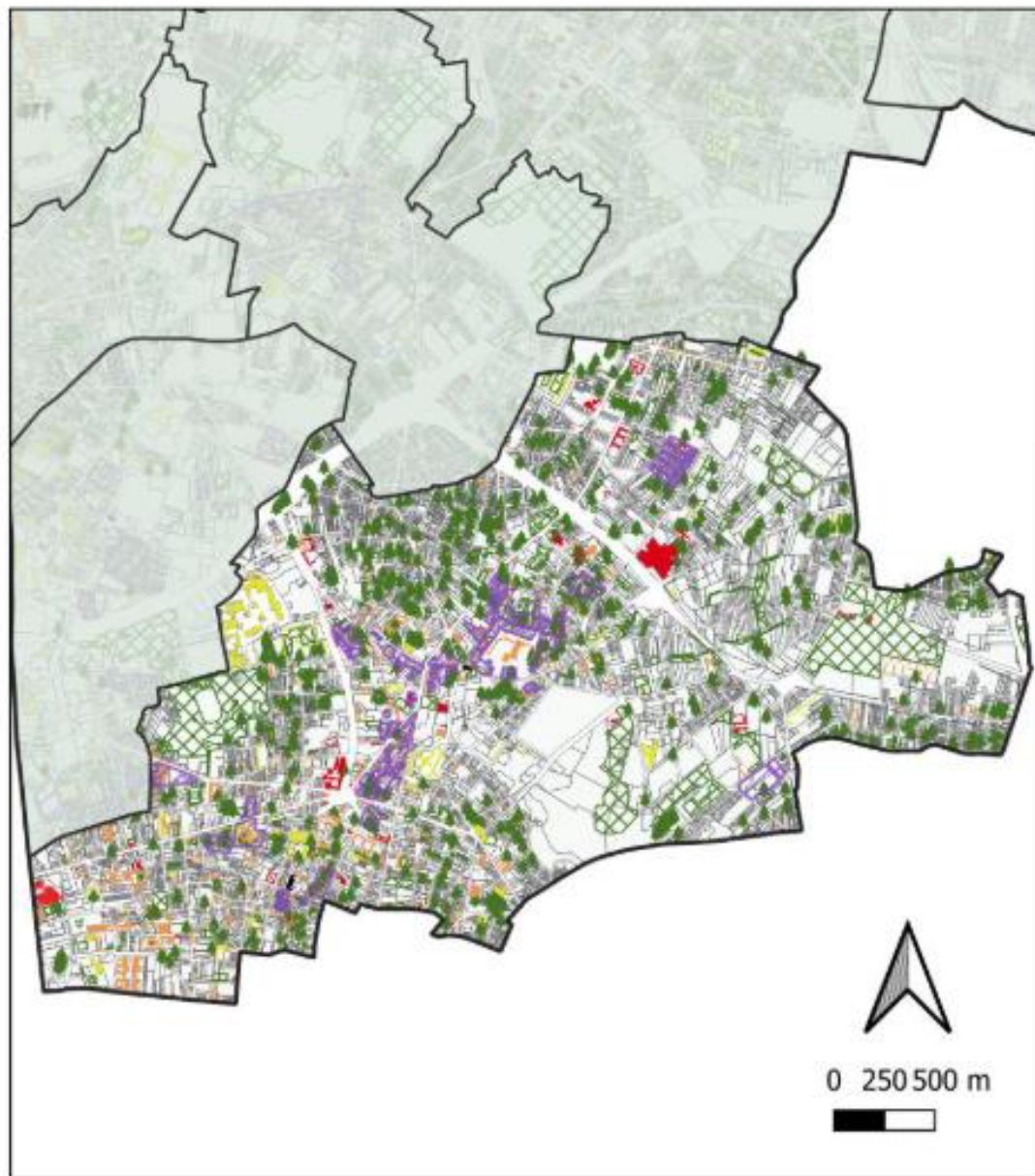
- Niveau 1 (exceptionnel)
- Niveau 2 (remarquable)
- Niveau 3 (représentatif)
- Nouvel ensemble urbain remarquable

Modification n°3

- Espaces paysagers protégés
- Arbres remarquables

Vous êtes concernés par une des protections ?
Vous souhaitez vous exprimer ou en savoir plus ?
Consultez les dossiers d'enquête publique et faites valoir votre avis !

ZOOM – quelques évolutions du PLUi dans votre ville – Montreuil



A noter : cette cartographie a une valeur informative et n'a pas de caractère opposable. Elle ne substitue pas à l'ensemble des dossiers soumis à enquête publique.

Révision allégée du volet "Patrimoine"

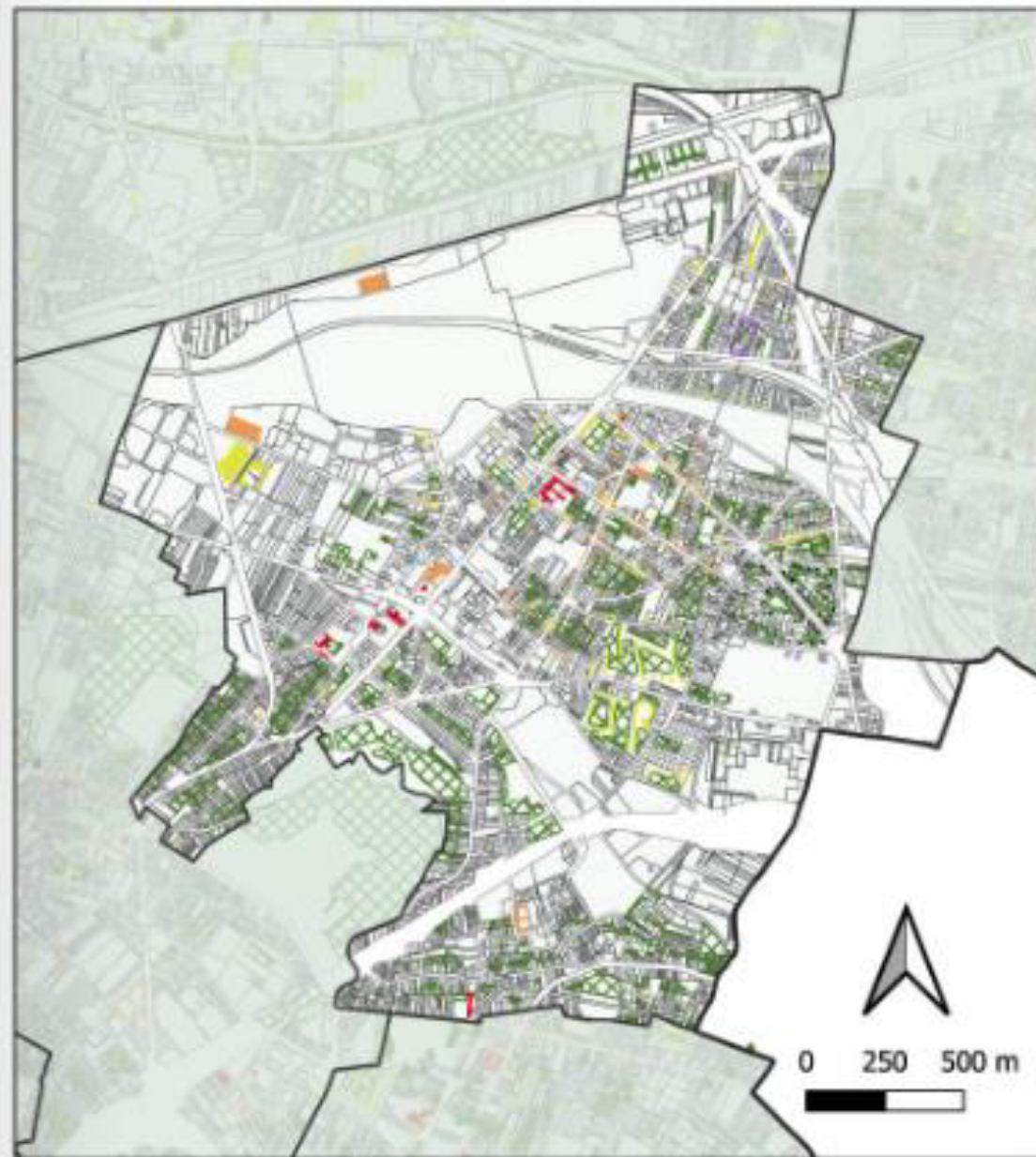
- Niveau 1 (exceptionnel)
- Niveau 2 (remarquable)
- Niveau 3 (représentatif)
- ▨ Nouvel ensemble urbain remarquable

Modification n°3

- ▨ Espaces paysagers protégés
- Arbres remarquables

Vous êtes concernés par une des protections ?
Vous souhaitez vous exprimer ou en savoir plus ?
Consultez les dossiers d'enquête publique et faites valoir votre avis !

ZOOM – quelques évolutions du PLUi dans votre ville – Noisy-le-Sec



A noter : cette cartographie a une valeur informative et n'a pas de caractère opposable. Elle ne substitue pas à l'ensemble des dossiers soumis à enquête publique.

Révision allégée du volet "Patrimoine"

- Niveau 1 (exceptionnel)
- Niveau 2 (remarquable)
- Niveau 3 (représentatif)
- ▨ Nouvel ensemble urbain remarquable

Modification n°3

- ▨ Espaces paysagers protégés
- Arbres remarquables

Vous êtes concernés par une des protections ?
Vous souhaitez vous exprimer ou en savoir plus ?
Consultez les dossiers d'enquête publique et faites valoir votre avis !

ZOOM – quelques évolutions du PLUi dans votre ville – Pantin



A noter : cette cartographie a une valeur informative et n'a pas de caractère opposable. Elle ne substitue pas à l'ensemble des dossiers soumis à enquête publique.

Révision allégée du volet "Patrimoine"

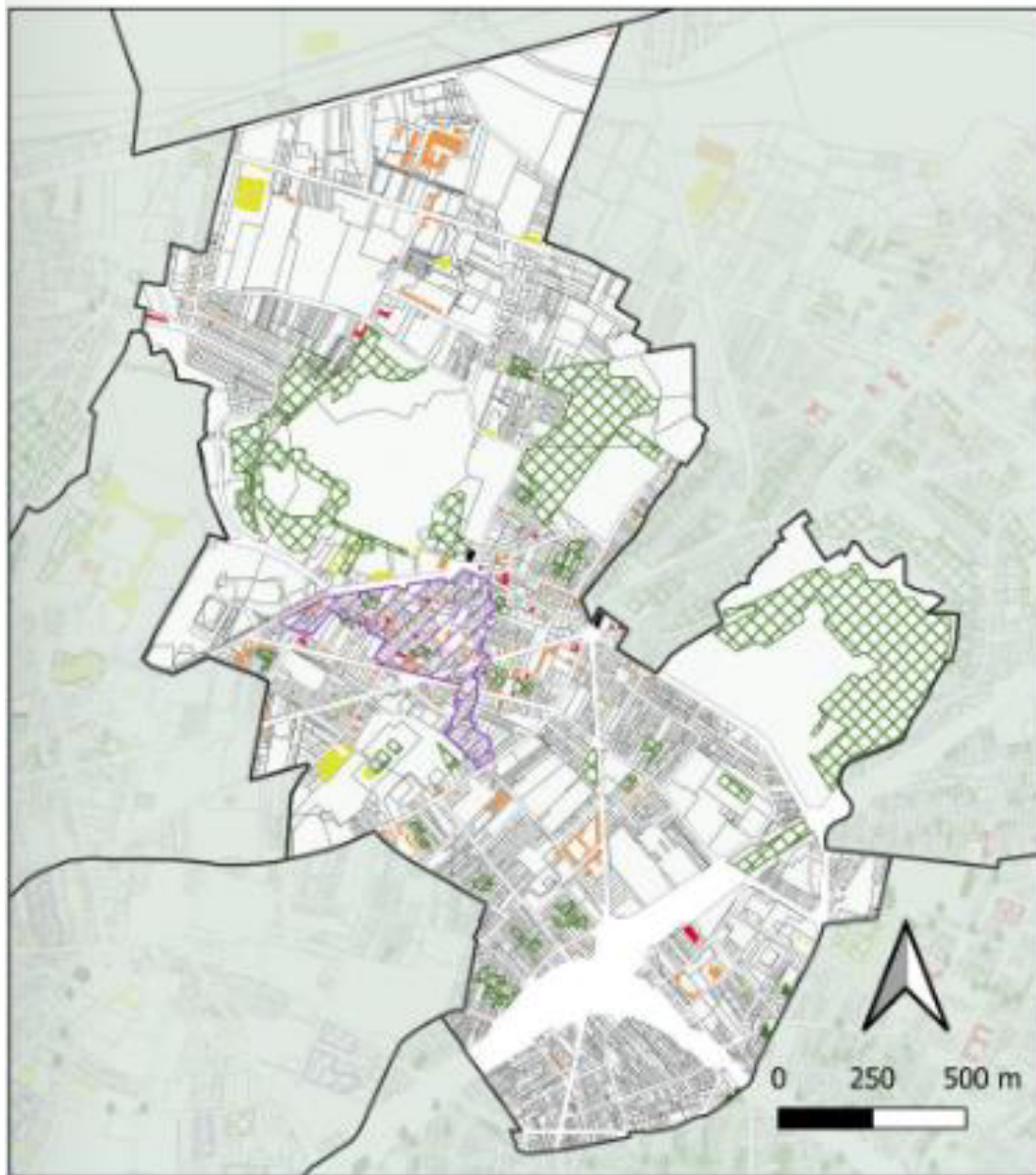
- Niveau 1 (exceptionnel)
- Niveau 2 (remarquable)
- Niveau 3 (représentatif)
- ▨ Nouvel ensemble urbain remarquable

Modification n°3

- ▨ Espaces paysagers protégés
- Arbres remarquables

Vous êtes concernés par une des protections ?
Vous souhaitez vous exprimer ou en savoir plus ?
Consultez les dossiers d'enquête publique et faites valoir votre avis !

ZOOM – quelques évolutions du PLUi dans votre ville – Romainville



A noter : cette cartographie a une valeur informative et n'a pas de caractère opposable. Elle ne substitue pas à l'ensemble des dossiers soumis à enquête publique.

Révision allégée du volet "Patrimoine"

- Niveau 1 (exceptionnel)
- Niveau 2 (remarquable)
- Niveau 3 (représentatif)
- ▨ Nouvel ensemble urbain remarquable

Modification n°3

- ▨ Espaces paysagers protégés
- Arbres remarquables

Vous êtes concernés par une des protections ?
Vous souhaitez vous exprimer ou en savoir plus ?
Consultez les dossiers d'enquête publique et faites valoir votre avis !

Enquête publique - Informations pratiques

OU CONSULTER LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ?

Lors de la période d'enquête publique, les pièces du dossier seront déposées dans les **10 lieux d'enquêtes** présentés ci-contre.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête seront également disponibles sur le site internet suivant :

>> <https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>



- **Bagnolet (93170)** : Hôtel de ville Place Salvador Allende, à l'accueil de la direction du développement territorial, 6^{ème} étage,
Lundi : 13h30 - 17h, Mardi et jeudi : 9h – 12h30 / Fermé le mercredi et vendredi
- **Bobigny (93001)** : Hôtel de ville Chemin Vert 9-19 rue du Chemin Vert,
Du lundi au vendredi : 9h -11h45 et 13h30-17h, sauf le jeudi 6 mars 2025 : 9h-11h45 et 15h-17h
- **Bondy (93140)** : Hôtel de ville, Esplanade Claude Fuzier, Le lundi, et de mercredi à vendredi : 9h00 - 17h15, le mardi : 10h30 - 19h15
- **Le Pré Saint- Gervais (93310)** : Hôtel de ville 1, rue Emile Augier,
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 08h30 - 11h45 et 13h30 - 17h15 ; Mardi : 10h - 11h45 et 13h30 - 17h15 ; Samedi : 9h - 11h45
- **Les Lilas (93260)**, Direction Générale des Services Techniques, 196 rue de Paris.
Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 Fermé tous les après-midis
- **Montreuil (93100)**, Centre administratif Altaïs de la ville de Montreuil, 1 place Aimé Césaire
Les lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h00 - 17h00, Jeudi : 14h00 - 17h00
- **Noisy-le-Sec (93130)** : Centre administratif de Noisy-le-Sec, 1 rue Chaâlons
Le lundi, et de mercredi à vendredi : 9h00 – 12h30 et 13h30 – 17h, Le mardi : 13h30 – 17h
- **Pantin (93500)** : Centre administratif de Pantin à l'accueil de la direction de l'urbanisme au 3^{ème} étage, 84-88, avenue du Général Leclerc,
Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 / Fermé le jeudi matin
- **Romainville (93230)** : Hôtel de ville, Place de la Laïcité
Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
- **Etablissement Public Territorial Est Ensemble**, Hôtel de Territoire - 100, avenue Gaston Roussel – 93230 Romainville,
Du lundi au vendredi : 9h-17h

COMMENT CONTRIBUER A L'ENQUETE PUBLIQUE ?

Pendant toute la durée de l'enquête, vous pouvez :

- Consigner vos observations, propositions, et/ou remarques dans les **registres papier** présents dans chacune des mairies ou à l'Hôtel de Territoire d'Est Ensemble aux horaires habituels d'ouverture ;
- Déposer, à tout moment, vos observations, propositions, et/ou remarques via le registre numérique :
<https://www.registre-numerique.fr/plui-est-ensemble-abords-mh>
- ou les envoyer par mail à l'adresse suivante :
plui-est-ensemble-abords-mh@mail-registre-numerique.fr
- Adresser un courrier à la commission d'enquête :
Mme Catherine Marette – Présidente de la commission d'enquête
PLUi d'Est Ensemble et PDA
EPT Est Ensemble
100 avenue Gaston Roussel
93230 ROMAINVILLE
- Rencontrer la commission d'enquête lors des **permanences** qui se tiendront aux lieux, dates et heures présentés ci-contre.

Lieu et adresse de la permanence	Dates et horaires des permanences
Bagnolet Hôtel de Ville - Place Salvador Allende – Direction du Développement Territorial (6 ^{ème} étage – salle 625)	Lundi 17 février 2025 de 14h à 17h
Bagnolet Hôtel de Ville - Place Salvador Allende – Accueil	Samedi 1 ^{er} mars 2025 de 9h à 12h
Bobigny Hôtel de Ville - 31, avenue du Président Salvador Allende	Samedi 22 février 2025 de 9h à 12h (fermeture de l'entrée à 11h45)
	Mercredi 12 mars 2025 de 13h45 à 16h45
Bondy Hôtel de Ville - Esplanade Claude Fuzier	Mardi 18 février 2025 de 15h15 à 19h15
	Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h
Le Pré-Saint-Gervais Hôtel de ville – 1 rue Emile Augier	Mercredi 12 février 2025 de 14h à 17h
	Samedi 1 ^{er} mars 2025 de 9h à 12h
Les Lilas Bâtiment de la Direction Générale des Services Techniques - 196 rue de Paris	Mercredi 26 février 2025 de 15h à 18h30
	Mercredi 5 mars 2025 de 9h à 12h
Montreuil Centre administratif -Tour ALTAIS – 1, place Aimé Césaire – 93100 Montreuil	Jeudi 13 février 2025 de 16h à 19h (7 ^{ème} étage)
	Samedi 8 mars 2025 de 9h à 12h (6 ^{ème} étage)
Noisy-le-Sec Hôtel de Ville - Place du Maréchal Foch	Samedi 15 février 2025 de 9h à 12h
	Vendredi 28 février 2025 de 14h à 17h
Pantin Centre administratif de la commune – salle 312 – 3 ^{ème} étage - 84-88 avenue du général Leclerc	Mercredi 19 février 2025 de 14h à 17h
	Jeudi 13 mars 2025 de 14h à 17h
Romainville Centre administratif Carnot – 1 ^{er} étage 13/15 rue Carnot	Mardi 11 février 2025 de 16h30 à 19h30
	Samedi 15 mars 2025 de 9h à 12h
Est Ensemble Hôtel de Territoire – salle R4.3 (4 ^{ème} étage) 100, avenue Gaston Roussel 93230 Romainville	Lundi 10 février 2025 de 14h à 17h
	Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17h



**Est
Ensemble**
Grand Paris

Urbanisme

Le PLUi évolue : donnez votre avis !



A noter : cette cartographie a une valeur informative et n'a pas de caractère opposable. Elle ne substitue pas à l'ensemble des dossiers soumis à enquête publique.

Révision allégée du volet "Patrimoine"

- Niveau 1 (exceptionnel)
- Niveau 2 (remarquable)
- Niveau 3 (représentatif)
- Nouvel ensemble urbain remarquable

Modification n°3

- Protections paysagères ou naturelles
- ★ Arbres à protéger

Vous êtes concernés par une des protections ?
Vous souhaitez vous exprimer ou en savoir plus ?
Consultez les dossiers d'enquête publique et faites
valoir votre avis !



Est Ensemble
Association intercommunale
Bagnolez, Bagnolez-les-Bains, Bagnolez-les-Bains-les-Bains, Bagnolez-les-Bains-les-Bains-les-Bains, Bagnolez-les-Bains-les-Bains-les-Bains-les-Bains

Est Ensemble est en charge des règles d'urbanisme sur les 9 villes du territoire depuis 2020 via le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Il s'agit du document de référence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc.). À travers la Modification n°3 et la Révision allégée patrimoine, le PLUi évolue pour assurer un meilleur cadre de vie aux habitants, notamment un meilleur accès à la nature en Ville : arbres à protéger, alignements d'arbres à protéger ou à créer, création d'espaces paysagers boisés à protéger, création d'espaces cultivés jardinés à protéger. À Bagnolez, cette évolution prévoit le passage du nombre d'arbres remarquables à protéger de 9 à 16 ainsi que l'ajout de 40 alignements d'arbres à protéger et de 7 alignements d'arbres à créer. La modification n°3 du PLUi intègre également la protection de cinq espaces cultivés et jardinés : Terrain d'aventure de la petite plage, des jardins familiaux de l'association Bagnolez, Ville fleurie, le projet « Quatre saisons » sur la couverture A3 géré par l'AJDB.

+ D'INFOS :



PLUI D'EST ENSEMBLE

Enquête publique sur l'urbanisme

Depuis 2020, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) encadre les règles d'urbanisme sur les 9 villes du territoire d'Est Ensemble. C'est le document de référence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable).

A travers la modification n° 3 et la révision allégée patrimoine, le PLUI évolue pour assurer un meilleur cadre de vie. Par exemple, les espaces paysagers protégés sont augmentés tout comme les protections affectées aux bâtiments remarquables : deux protections qui peuvent vous concerner directement !

Vous vous interrogez sur la manière dont le PLUI protège votre cadre de vie ? Vous avez des suggestions sur l'aménagement de votre commune et de votre territoire ? Participez à l'enquête publique sur le PLUI qui se déroulera du **10 février au 17 mars**.

Le dossier d'enquête publique est consultable à la direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, 9-19 rue du Chemin-Vert, de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h.

Deux permanences du commissaire enquêteur se tiennent à l'Hôtel de ville le samedi 22 février de 9 h à 12 h et le mercredi 12 mars de 13 h 45 à 16 h 45.

★ Plus d'informations sur :
www.est-ensemble.fr/documents-urbanisme
www.bobigny.fr

PLUI D'EST ENSEMBLE

Enquête publique sur l'urbanisme

Depuis 2020, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) encadre les règles d'urbanisme sur les 9 villes du territoire d'Est Ensemble.

C'est le document de référence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable).

A travers la modification n° 3 et la révision allégée patrimoine, le PLUI évolue pour assurer un meilleur cadre de vie. Par exemple, les espaces paysagers protégés sont augmentés tout comme les protections affectées aux bâtiments remarquables : deux protections qui peuvent vous concerner directement !

Vous vous interrogez sur la manière dont le PLUI protège votre cadre de vie ? Vous avez des suggestions sur l'aménagement de votre commune et de votre territoire ? **Participez à l'enquête publique sur le PLUI qui se déroulera du 10 février au 17 mars.**

Le dossier d'enquête publique est consultable à la direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, 9-19 rue du Chemin-Vert, de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h.

Deux permanences du commissaire enquêteur se tiennent à l'Hôtel de ville le samedi 22 février de 9 h à 12 h et le mercredi 12 mars de 13 h 45 à 16 h 45.

★ Plus d'informations sur :
www.est-ensemble.fr/documents-urbanisme
www.bobigny.fr

Le PLUi évolue : donnez votre avis !



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), géré par Est Ensemble pour les 9 villes du territoire est un document de référence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable). À travers la modification n°3 et la révision allégée patrimoine, le PLUi évolue pour assurer un meilleur cadre de vie. Par exemple, les espaces paysagers protégés sont augmentés, tout comme les protections affectées aux bâtiments remarquables. Pour en savoir plus sur la manière dont le PLUi protège votre cadre de vie, donnez votre avis et formuler des suggestions pour l'avenir du territoire, participez à l'enquête publique qui sera menée du 10 février au 17 mars 2025.

 est-ensemble.fr/documents-urbanisme

Enquête publique du PLUi



Du 10 février au 17 mars, Est Ensemble lance une enquête publique sur le volet urbanisme et patrimoine du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Celui-ci est un document de référence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme qui permet d'assurer un meilleur cadre de vie. Les sujets directement concernés par cette enquête seront les hauteurs des bâtiments, les zones naturelles, les protections patrimoniales ou encore les commerces...

Si vous souhaitez participer à cette enquête, une permanence se tiendra à l'hôtel de ville de Noisy-le-Sec vendredi 28 février de 14 h à 17 h. Un registre en ligne sera également disponible sur le site est-ensemble.fr.

Extrait Magazine Horizons
fév. MARS 2025

Les rendez-vous de la démocratie locale



Mar. 21/01

À 18h30

Réunion d'information sur la Zac de l'Horloge

Présentation des futurs
espaces publics et échanges
sur les livraisons à venir dans
le quartier.

■ **Centre social Jacques Brel**
Rue de la Poix Verte

Du lun. 10/02 au lun. 17/03

PLUi – Enquête publique

Une enquête publique est
prévue dans le cadre
de la modification du **PLUi**.
Les registres sont disponibles
en ligne (sur le site d'Est

Ensemble/le **plui** évolue-
donnez votre avis), à l'accueil
de l'Hôtel de Ville ou lors de
permanences au Centre
Administratif Carnot (15 rue
Carnot) à la direction de
l'Urbanisme (1^{er} étage), le
mardi 11 février de 16h30
à 19h30, le samedi 15 mars
de 9h à 12h. Le **PLUi** est le
document de référence pour
la délivrance des autorisations
d'urbanisme (permis de
construire, déclaration
préalable).

Plus d'information

01 49 20 93 56

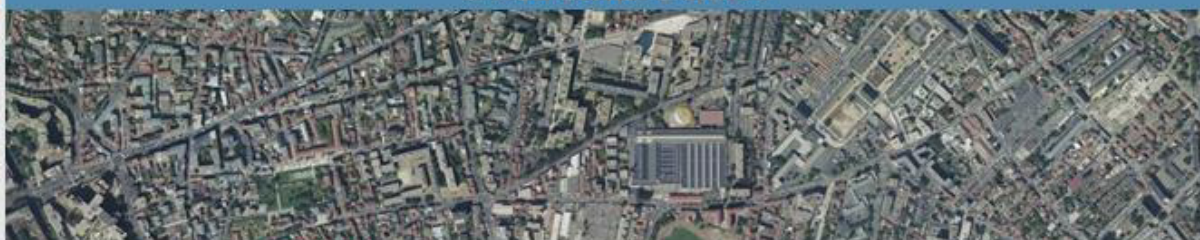
plui@ville-romainville.fr

**Tous les comptes-rendus
sont sur ville-romainville.fr
rubrique « participation
citoyenne ». Plus d'information :**
demolocale@ville-romainville.fr



EPT EST ENSEMBLE

Développement du volet patrimonial du PLUi
Réunion d'information – Propriétaires romainvillois
6 novembre 2024



Journée internationale
des Droits des Femmes

Bondy se mobilise aussi

Cette journée est l'occasion de célébrer les droits dûment acquis par les femmes et de mettre en lumière les défis qui restent à relever pour mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe.

La Ville de Bondy propose deux journées de rencontres, de concerts et d'actions culturelles et sportives pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et mieux sensibiliser notamment les jeunes générations.

Le programme :

- **Heure bleue**
Vendredi 7 mars, 20h30
Auditorium Angèle et Roger Tribouilloy
- **Histoire de filles, histoires de femmes**
Samedi 8 mars, 15h30 (tout public), 17h (ados et adultes)
Bibliothèque Denis Diderot
- **Sports féminins**
Taïchi, foot, cardio boxe...
Samedi 8 mars, de 14h à 17h
Stade Léo Lagrange
- **Canto do Sol**
Samedi 8 mars, 20h30
Ferme Caillard



Plus de détails en cahier central « Sortir à Bondy »

Parole d'élue

Chanaz Rodrigues

Conseillère municipale,
déléguée à l'égalité femmes-
hommes, à la lutte contre les
violences et les discrimina-
tions et à l'aide aux victimes



Le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des Droits des Femmes, notre Ville réaffirme son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes. Notre mission des Droits des Femmes participe activement à divers événements pour sensibiliser à l'importance de l'égalité. Ensemble continuons à œuvrer pour une société plus juste et égalitaire.

Service gratuit

Le bus Santé de l'Hôpital Jean Verdier

Le Bus Santé continue sa tournée pour offrir aux Bondynois des services de prévention et d'information santé, directement près de chez eux. Voici les prochaines dates à ne pas manquer :

Lundis 10 et 24 mars

Gare de Bondy - De 10h à 15h

Une équipe de professionnels de santé vous attend pour des conseils, des dépistages, et bien plus encore.

Par ailleurs, un bus de l'association AIDES sera présent **mardi 1er avril devant la gare de Bondy**. Celui-ci propose des dépistages (VIH, syphilis, hépatite) de façon gratuite, anonyme et en 30 minutes, de l'information et de l'orientation concernant les infections sexuellement transmissibles.



Plan d'urbanisme



Participez à l'enquête publique !

Est Ensemble est en charge des règles d'urbanisme depuis 2020, via le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Hauteurs des bâtiments, zones naturelles, protections patrimoniales, commerces, ce PLUi fixe des règles valables sur l'ensemble du territoire, devant le document de référence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable).

Une enquête publique sur ce PLUi se tient **en mairie du 10 février au 17 mars**, ainsi qu'à l'Hôtel de Territoire d'Est Ensemble (100 Avenue Gaston Roussel à Romainville). N'hésitez pas à vous y rendre pour faire part de vos questions, remarques et contributions !

Plus d'informations sur :



Plan de circulation

Rue de Paris : les aménagements avancent

Le 8 février dernier, Stéphane Troussel, Président du Conseil Départemental, est venu constater l'avancée des travaux accompagnant la mise en sens unique de la rue de Paris. Une occasion de faire le point sur l'aménagement définitif qui sera réalisé par les services du Département en 2026.

Depuis le 15 janvier, la rue de Paris est en sens unique dans le sens Les Lilas / Romainville. Lors de sa visite, Stéphane Troussel a pu constater la diminution sensible du niveau sonore tout comme l'apaisement de la circulation. La Ville a déjà réalisé une grande partie de la piste cyclable qui permet aux cyclistes d'emprunter la rue de Paris en sécurité désormais. Et l'ensemble achève ses travaux sur le réseau d'eau potable du côté impair de la rue. La dernière phase des aménagements temporaires débute le 5 mars avec la finalisation des travaux du parvis à la sortie du métro Maure des Lilas. Ils seront achevés en avril.

Une nouvelle rue de Paris en 2026

Ces travaux préfigurent l'aménagement définitif de la rue. Stéphane Troussel était aussi présent pour confirmer que ces travaux d'aménagement seraient bien réalisés par le Département en 2026. Ils permettront de rendre la rue de Paris aussi agréable à emprunter que le boulevard de la Liberté, grâce à la végétalisation de l'espace public, des plantations d'arbres, la réalisation d'une piste cyclable totalement sécurisée, un nouveau revêtement pour la chaussée et les trottoirs...



Stéphane Troussel, C. Pignatelli et G. Laffont accompagnés de S. Troussel lors de la visite de la rue de Paris.

Du 3 mars à début avril : dernière phase de l'aménagement temporaire



Sens de circulation rue de Paris

Prolongement de la piste cyclable jusqu'à la rue de la République

Finalisation des travaux du parvis du métro

Plan local d'urbanisme intercommunal

Participer à l'enquête publique sur le PLUI en donnant votre avis d'ici au 17 mars. Une permanence du Commissaire enquêteur se tiendra aux Lilas le mercredi 5 mars de 9h à 12h à la Direction générale des services techniques (196 rue de Paris).

*Info : est.ensemble@documents.urbanisme

Corniche des Forts

Ile-de-France Nature, gestionnaire de l'Espace naturel régional de la Corniche des Forts, organise une réunion publique pour dialoguer avec les différents acteurs et partenaires du territoire, concernant les grandes orientations de gestion du site.

Mercredi 5 mars 2025, à partir de 18h30, salon d'honneur de la Mairie de Romainville.
Inscription obligatoire, par mail : cornichedesforts.050125@iledefrance-nature.fr

Budget participatif

Votez pour vos projets préférés

Début mars, on connaîtra les projets recevables qui seront soumis au vote des habitants. Le scrutin se déroulera du 17 mars au 13 avril.

62 idées ont été déposées à l'occasion de la 4^{ème} édition du budget participatif. Depuis fin octobre 2024, les services municipaux évaluent la faisabilité des projets : ceux-ci doivent en effet respecter certaines conditions, comme relever d'une compétence de la commune, respecter le budget alloué, etc... Les projets similaires ou ayant des convergences ont été fusionnés, avec l'accord au final des Lilasien(ne)s qui les portent. Les projets jugés recevables concernent la santé, la solidarité, la culture, la nature en ville et l'environnement, la jeunesse ou encore le sport...

Aux urnes !

A partir du 17 mars, les Lilasien(ne)s pourront décider des projets qu'ils souhaitent voir se réaliser. Pour voter, les personnes de plus de 15 ans habitant, travaillant, étudiant ou faisant partie d'une association aux Lilas. Chacune pourra attribuer librement ses 5 « étoiles » au maximum mais jamais plus d'une « étoile » par projet. Il sera possible de voter en ligne ou dans les urnes qui seront installées dans les lieux d'accueil du public.

Les projets ayant recueillis le plus de voix (au minimum 5% des votants) dans chacun des quartiers seront réalisés. Puis les projets concernant un quartier ou toute la ville ayant obtenu le plus de voix jusqu'au total des 250 000€ alloués au budget participatif.

* Info : budgetparticipatif@ville-lilas.fr

Participation citoyenne



Voter sur le stand mobile du budget participatif

Un stand itinérant se déplacera dans tous les quartiers pour présenter les projets et permettre aux habitants de voter.

- Lundi 17 mars : parvis de l'Hôtel de Ville, 18h30 - 19h
- Mardi 18 mars : école de l'École Paul Langevin, 18h15 - 19h30
- Jeudi 20 mars : parvis de l'Hôtel de Ville, 18h30 - 19h
- Dimanche 23 mars : marché Gode Halm, 10h - 12h30
- Mardi 25 mars : école Romain Rolland, 18h15 - 19h30
- Mercredi 26 mars : école Paul Robert, 11h30 - 12h45
- Jeudi 27 mars : parvis de l'Hôtel de Ville, 18h30 - 19h
- Mardi 1^{er} avril : quartier des Sorbiers, 18h30 - 19h
- Mercredi 2nd avril : école Paul Robert, 11h30 - 12h45
- Jeudi 3rd avril : école Romain Rolland, 18h15 - 19h30
- Dimanche 6th avril : marché Gode Halm, 10h - 12h30
- Mardi 8th avril : école rue des Broyères - rue de Paris, 18h30 - 19h
- Jeudi 10th avril : parvis de l'Hôtel de Ville, 18h30 - 19h
- Dimanche 13th avril : marché Gode Halm, 10h - 12h30

Démocratie locale et vie de quartier

Un nouveau cycle de conseils de quartiers

Une nouvelle session des réunions des Conseils de quartiers se tiendra du 24 mars au 8 avril. On y discutera du commerce local mais les habitants pourront aussi aborder tous les autres sujets pendant la deuxième partie de ces six réunions.

- **Lundi 24 mars à 19h30**
Quartier Charles-de-Gaulle
Justin d'Arny Angemont
55 place Charles-de-Gaulle
- **Mercredi 26 mars à 19h30**
Quartier Bruyères Chassignolle
Lilias en Seine
25 bis rue Chassignolle
- **Mercredi 2 avril à 19h30**
Quartier Sentes Floréal
Espace Louise Michel
38 bd du Général Leclerc
- **Jeudi 3 avril à 19h30**
Quartier Decroix Convention
École Victor Hugo
5 allée Geneviève Anthoine-de-Gaulle
- **Lundi 7 avril à 19h30**
Quartier Avenir
École Paul Langevin
19 rue Paul-Langevin
- **Mardi 8 avril à 19h30**
Quartier Romain Rolland
École Romain Rolland
51, rue Romain-Roland

Les comptes rendus seront disponibles sur le site Internet de la ville.



Conseil de quartier Bruyères Chassignolle

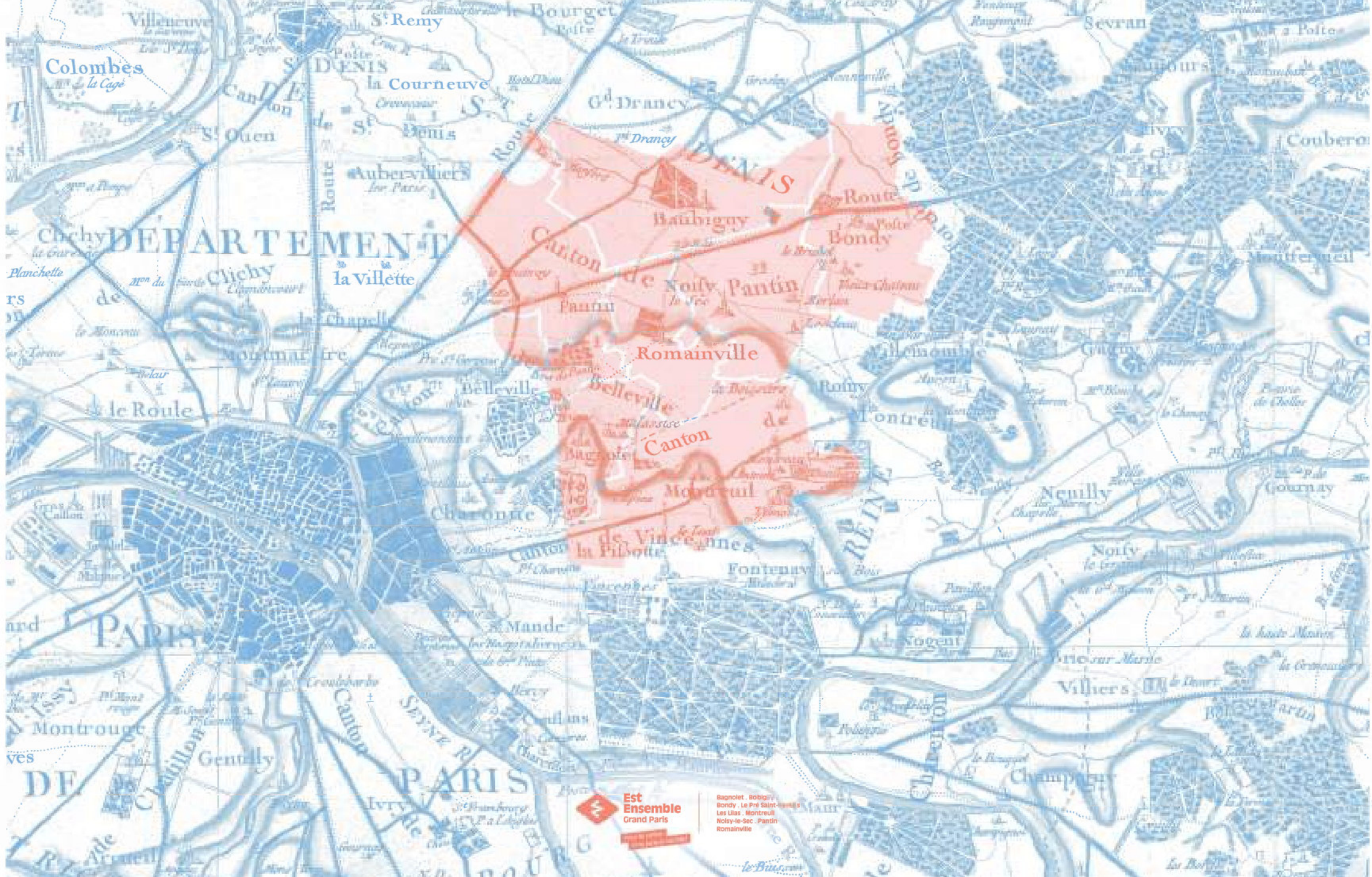
Le Maire répond à vos questions en direct

Envoyez vos questions dès aujourd'hui par mail (servicescommunication@ville-lilas.fr)



Le Maire, Lionel Bouchet, répond à vos questions en direct sur Facebook et Instagram

Lundi 10 mars à 19h
Rejoignez-nous sur Facebook @VilleLilas ou sur Instagram



9 villages pour une ban- -lieue

Un patrimoine
au fil des siècles

Au contact de la capitale française, les banlieues parisiennes ont grandi dans l'anonymat. Mais, de Montreuil à Bondy, l'histoire s'est aussi écrite en majuscules. 9 villes de l'est parisien racontent leur trajectoire. Celle de villages, jadis ruraux, devenus des villes denses, uniques, vivantes. Au détour de chaque maison, chaque rue, chaque voie ferrée, se cache un petit morceau de cette évolution permanente.

Fortes de leurs héritages singuliers, les 9 villes agissent pour améliorer le cadre de vie. Elles forment depuis 2010 le territoire d'Est Ensemble pour porter des politiques ambitieuses d'aménagement, de renouvellement urbain, de mobilités. Pour faire d'un patrimoine commun un territoire d'avenir, pour le climat et la justice sociale.

Est Ensemble remercie Studio Compo pour la création de cette exposition, les 9 communes et leurs élus pour leur collaboration, le département de la Seine-Saint-Denis pour la mise à disposition de l'Atlas de l'Architecture et du Patrimoine et de l'ensemble de ses archives, ainsi que les photographes ayant participé à capturer les plus belles images du territoire.

Montreuil
Pantin
Aré St Gervais
Baubigny
Noisy
le Sec
les Lilas
Romainville
Bagnole
Bondy



CRÉDITS

Département de la Seine-Saint-Denis, Archives départementale de la Seine-Saint-Denis, Seine-Saint-Denis Tourisme, STCRP, Bibliothèque Nationale de France, Détours Atajos, Gaël Kerbaol, Christel Jeanne, Hervé Boutet, Éric Bony, Jérémie Budieux, EPT Est Ensemble



SOUVENIRS D'UNE CAMPAGNE PRÈS DE PARIS

À L'EST DE PARIS, LES SIÈCLES SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT. AVANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, LES HABITANTS SONT RARES ET SE CONCENTRENT DANS LA POIGNÉE DE VILLAGES DU TERRITOIRE, LARGEMENT COUVERT DE CHAMPS ET DE FORÊTS.



John Rocque, 1754

DES BOURGS QUI NE DATENT PAS D'HIER

D'après les recherches archéologiques, les premières occupations du territoire remontent au Néolithique (5800 à 2500 ans avant notre ère). À l'époque gallo-romaine, quelques villas romaines structurent cet espace et en exploitent les terres. À l'exception des Lilas, les bourgs qui constituent aujourd'hui les communes d'Est Ensemble sont déjà présents dès le Haut Moyen-Âge. Mais ils ne dépassent pas quelques centaines de personnes, sauf Montreuil, qui compte déjà plusieurs milliers d'habitants grâce à sa proximité avec Vincennes.

EAU DE SOURCE, BOIS ET FRUITS DE SAISON !

Au XVIII^e siècle, le territoire est encore rural, composé de champs, de bois et de forêts. Les plaines au nord et au sud du plateau accueillent des cultures ouvertes et du maraîchage, tandis que les coteaux sont occupés par des vergers et des vignes. Ces cultures permettent aux bourgs d'assurer leur subsistance et alimentent Paris, en pleine croissance démographique. Les eaux des sources du plateau de Romainville, appelées « Sources du Nord », sont réputées pour leur qualité et leur richesse en minéraux.



MONTREUIL
Clos des pêches
2010

UNE HISTOIRE DE ROUTES

Longtemps, la seule grande voie de communication est la route royale reliant Paris à Meaux. Elle est plantée d'arbres de Paris jusqu'à Aulnay-sous-Bois. Les bourgs de Pantin et Bondy se développent en lien avec cette route (un péage est même installé à Bondy à partir de 1115). Deux routes de moindre importance desservent les autres communes depuis Paris : l'une entre Paris et Rosny via Montreuil, l'autre entre Paris et Bondy, via Bagnolet, Romainville et Noisy-le-Sec. L'ensemble du territoire est quadrillé de chemins agricoles, plus tard bitumés.

DES VILLAGES DÉJÀ TRÈS CONVOITÉ !

Au XVIII^e siècle, les villages du territoire ne sont plus seulement des terres agricoles. L'Est parisien devient un espace de villégiature pour de bourgeois parisiens. C'est une première gentrification ! Au Pré Saint-Gervais, un tiers des maisons appartiennent à ces riches notables de la capitale. Une situation très contestée par les Gervaisiens... dans les cahiers de doléances de 1789 !





a.

Église
Saint-Pierre Saint-Paul
a. 2022
b. XVIII^e
MONTREUIL



b.

c. Maison du Cardinal Perron,
BAGNOLET
1612



d. Moulin
NOISY-LE-SEC
XVIII^e



d.



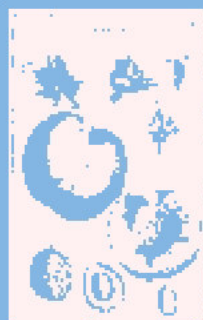
e.

e. Vue sur les carrières
ROMAINVILLE
XVIII^e

« Un habitant de Bobigny reçut en 1782 la visite de Louis XVI, lui affirmant que son jardin valait bien celui des Tuileries. Le roi en convint ».



Anecdote rapportée
par l'état général
des communes, 1903



**ENTRE PASSÉ
ET PRÉSENT.
L'HÉRITAGE
DES MURS
À PÊCHES**

Au XVIII^e siècle naît à Montreuil une technique agricole originale : les murs à pêches. Les pêcheurs sont palissés sur des murs en plâtre pour capter la chaleur,

accélérant ainsi la maturation des fruits et permettant cette culture dans le nord de la France. Cette technique essaima dans tout Montreuil au point qu'en 1907, un tiers de la superficie communale est couverte de murs à pêches. Aujourd'hui, 34 hectares ont survécu à l'urbanisation, sauvegardés par un tissu associatif engagé et soutenu par la ville de Montreuil. Ils sont l'héritage et le souvenir de cette technique, qui faisait des pêches montreuilloises les meilleures de la capitale !

TRAINS, CANAL ET MURAILLES

LE XIX^E SIÈCLE PLONGE LA FRANCE DANS L'ÈRE INDUSTRIELLE. À L'EST DE PARIS, VOIES FERRÉES, FLUVIALES ET FORTIFICATIONS SONT CONSTRUITES AU SERVICE DE LA CAPITALE.

UN CANAL SORTI DE TERRE

Pour améliorer l'alimentation en eau potable de Paris, et assurer le transport de marchandises depuis le nord-est du pays, la création d'un canal depuis les eaux de l'Ourcq est décidée en 1802. Mais il se heurte à plusieurs défis techniques : il faut créer une voie suffisamment calme pour être navigable, mais suffisamment rapide pour éviter les eaux stagnantes ! Le canal est donc construit, de l'Ourcq jusqu'au Bassin de la Villette, en moins de 20 ans. Le rû de Montfort, qui traversait le village de Bobigny, disparaît dans le canal pour l'occasion.



BONDY
Canal de l'Ourcq
XIX^e

LE DÉBUT DE L'AVENTURE FERROVIAIRE

En 1842, la France développe le transport par train en projetant de grandes voies ferrées dans tout l'hexagone. En 1845, les travaux de la ligne reliant la capitale à la frontière allemande débutent. Elle ouvre 4 ans plus tard, avec deux haltes à Noisy-le-Sec et Bondy. Les deux arrêts sont très fréquentés, et deviennent vite des gares. La gare de Pantin ouvre en 1864. Cette ligne de chemin de fer bouleverse le paysage et l'urbanisation des communes. Bondy attire des ouvriers parisiens, alors que Noisy-le-Sec se transforme en ville-cheminote.



BOBIGNY
Grande ligne de l'Est
1931

DE VOIE FERRÉE / TOUJOURS AUSSI UTILE /

Si les trains entre Paris et Strasbourg ne marquent maintenant plus d'arrêts en gares de Bondy ou Pantin, la voie ferrée de Paris Est demeure de loin l'axe le plus fréquenté par ses habitants. 38 millions de passagers utilisent chaque année les gares de Pantin, Noisy et Bondy via le RER E pour rejoindre la capitale. Au XIX^e siècle déjà, le train était un accélérateur d'urbanisation. A l'heure du Grand Paris Express, il l'est encore.



ROMAINVILLE,
Fort de Noisy
XIX^e



PROTÉGER ET SURVEILLER PARIS

En 1840, le gouvernement prend la décision de faire ériger une enceinte de fortifications autour de Paris. Présentée par le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Adolphe Thiers, sa construction dure de 1841 à 1844. Une véritable muraille de 33 km. Mais ce n'est pas tout ! 14 forts entourent et surveillent la capitale, à 5 km de ses murs. 4 d'entre eux se situent sur ou à proximité du territoire d'Est Ensemble : les forts de Rosny, Romainville, Noisy et d'Aubervilliers. Ces constructions sont très spectaculaires, et structurent toujours le paysage urbain. Ils créent également d'importantes ruptures, limitant l'urbanisation et les passages entre les bourgs.



Est
Ensemble
Grand Paris

Bagnollet - Bobigny
Bondy - La Pré Saint-Gervais
Les Lilas - Romainville
Noisy-le-Sec - Pantin
Romainville

Pour le conseil
et la justice sociale

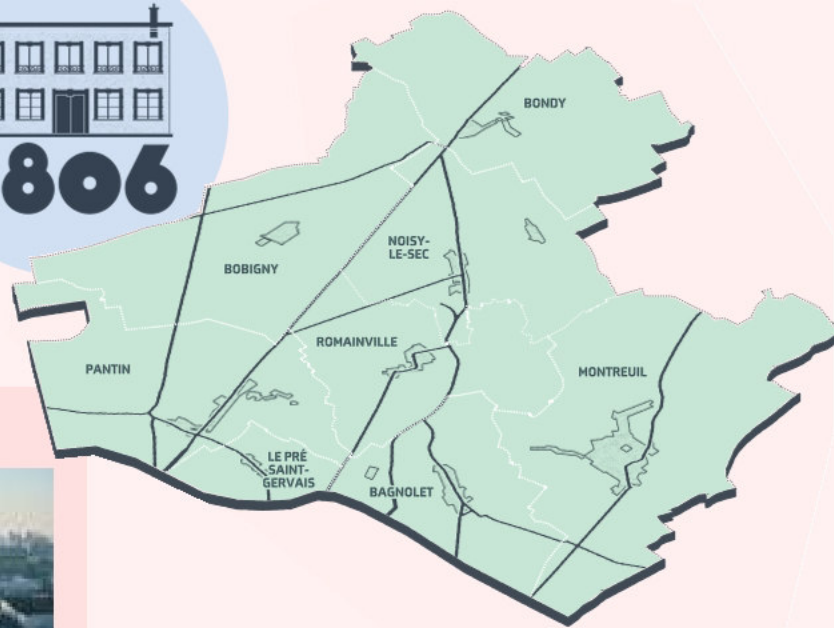
1810

1815

7 722 habitants

1830





Canal de l'Ourq
PANTIN
a. 1860 / b. 2016



a.



b.

c. Gare
NOISY-LE-SEC
d. Gare
PANTIN
XIX^e



c.

e. Carrières de plâtre
BAGNOLET
1912



e.



d.



**"Les terrains
vagues sous le ciel bas,
où trainent les fumées
et que déchirent les coups
stridents des locomotives.
Drancy, Bobigny, Pantin,
La Courneuve, Saint-Ouen,
Clichy, Gennevilliers,
c'est la banlieue noire"**

Blaise Cendrars, 1949

LA FIN DES CHÂTEAUX

Après la Révolution, les grands domaines qui constellent le territoire sont nationalisés ou revendus. Le château de Bobigny est vendu en 1794, puis ne survit pas au XIX^e siècle. Même destin pour le grand château de Bondy, qui sert de quartier général aux empereurs de Russie et de Prusse lors des affrontements de 1814. Quant au château de Romainville, le domaine est revendu à une société anglaise d'exploitation de gypse en 1838, puis progressivement démantelé. À Montreuil, le château de Tillemont cède la place à une usine de bougies en 1859.

DES BOURGS AUX FAUBOURGS

TRANSFORMÉS PAR LES INFRASTRUCTURES,
LES ANCIENS VILLAGES FONT PEAU NEUVE.
LA POPULATION EXPLOSE ET SE DIVERSIFIE.

LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Les infrastructures raccourcissent les distances avec la capitale. Les anciens villages deviennent des faubourgs, recueillant les activités industrielles rejetées en dehors des limites de Paris. À l'inverse de la Plaine Saint-Denis, où de grands espaces fonciers sont aménagés par l'industrie lourde, l'Est parisien accueille une industrie plus diversifiée, associant artisanat et industrie de pointe.

LE / SPÉCIALITÉ / INDU / TRIELLE /

- La chimie
- Les arts du feu
- Le travail du bois



LE PRÉ SAINT-GERVAIS
Usine Gladiator PSG
1895

UNE NOUVELLE FAÇON D'HABITER

De nouveaux quartiers se forment, composés d'immeubles ou de lotissements, pour loger une population ouvrière de plus en plus nombreuse, chassée de Paris ou venue des provinces (Bourgogne, Alsace ou Moselle). Elle s'installe à proximité de son lieu de travail, parfois sur la même parcelle que les ateliers.



BONDY
Au belvédère
— Maison Riva
XIX^e

VILLAS, GINGUETTES ... IL FAIT BON VIVRE SUR LE PLATEAU DE ROMAINVILLE

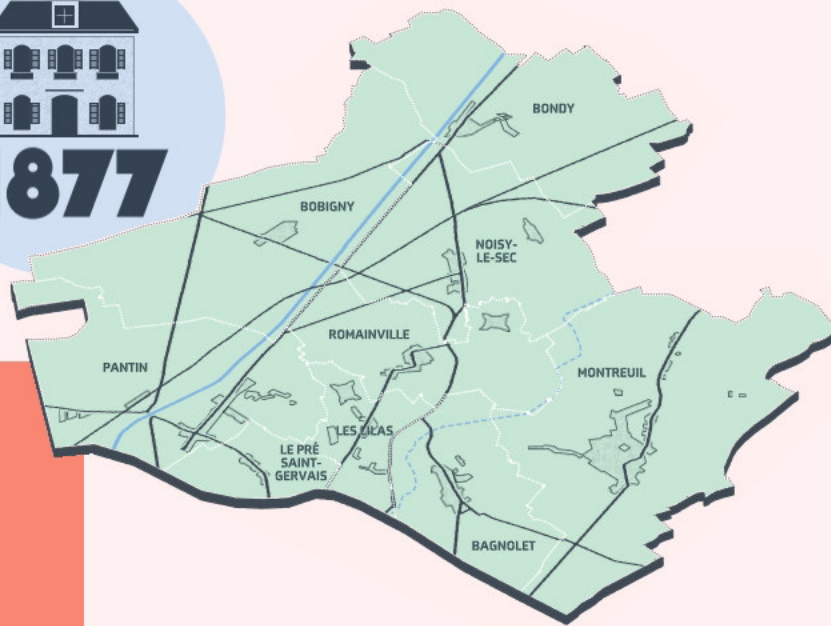
Dans le même temps, certaines villes deviennent des destinations de choix pour des escapades campagnardes. Le cadre champêtre, les belles vues et la qualité de l'eau et de l'air sur le plateau de Romainville attirent une foule venue de Paris. Guinguettes et cabarets foisonnent, les villas et maisons bourgeoises se multiplient dans certains quartiers, transformant le paysage.



LE PRÉ SAINT-GERVAIS
Villa du Pré
1830



1877



a. Orchestre
NOISY-LE-SEC
début XX^e

b. Village de Bagnolet
BAGNOLET
1890



b.

*"Quand il fait
beau le dimanche,
tout le monde en route
à Saint-Ouen, Joinville,
Romainville ou Bondy."*

Denis Poulot,
dans *Le Travailleur*
comme il est, 1870



QUAND LES LILAS FONT SÉCÉSSION...

En 1861, les habitants du quartier du Bois, alors situé à Romainville, réclament par pétition l'installation d'une mairie-école. Une façon de s'émanciper du centre-ville de Romainville, et d'acter le clivage social entre la bourgeoisie d'un côté, et la population ouvrière et maraîchère du centre-bourg. L'histoire finit en divorce. Le quartier qui prend son autonomie, doit d'abord s'appeler « Napoléon-le-bois » avant de choisir un nom plus fleuri: Les Lilas devient officiellement une commune indépendante le 24 juillet 1867.

c. Entrée du village
LE PRÉ SAINT-GERVAIS
1818



c.



d.

d. Marché
NOISY-LE-SEC
1904

70 559 habitants



Est
Ensemble
Grand Paris

Bagnolet - Bobigny
Bondy - Le Pré Saint-Gervais
Les Lilas - Romainville
Noisy-le-Sec - Pantin
Romainville

pour le climat
et la justice sociale

50 000

25 000

TERRITOIRE DE LA III^E RÉPUBLIQUE

FRAGILISÉS PAR LA GUERRE MAIS ÉTOFFÉS PAR UN SIÈCLE DE DÉVELOPPEMENT, LES VILLAGES SONT DEVENUS DES FAUBOURGS. CE QUI FAIT ENCORE QUE LE CŒUR DE NOS VILLES D'AUJOURD'HUI Y GERME ALORS.

QUAND LA RÉPUBLIQUE S'INSTALLE...

La croissance rapide de la population et l'étalement urbain encouragent les communes à se doter d'équipements publics, soutenues par les grandes lois de la III^e République. Mairies, écoles, postes et télégraphes, gendarmeries, salles des fêtes, églises, crèches, justices de paix ou encore dispensaires fleurissent entre 1870 et 1914. Les centres anciens sont réagencés pour créer une véritable centralité.



ROMAINVILLE
Dispensaire municipal
Louise Michel
rue Carnot
1950



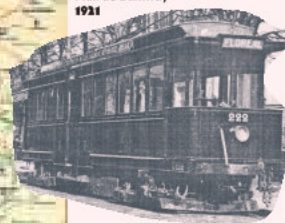
BAGNOLET
École des Coutures
rue Jules Ferry
1908

LA RÉVOLUTION DES RÉSEAUX

Les communes limitrophes de Paris sont progressivement desservies par les réseaux d'eau courante, d'électricité, de tramways. Le métro sort pour la première fois des frontières parisiennes lorsque la ligne 9 marque un nouveau terminus, décidé en 1929, à Mairie de Montreuil. Les anciens villages sont devenus les faubourgs de la capitale, attirant une population toujours plus importante et diverse.



Plan de tramway
1921



LA NAISSANCE DE LA CEINTURE ROUGE

Dans la première moitié du XX^e siècle, le vote ouvrier des communes amène au pouvoir des maires socialistes et communistes, qui engagent des actions urbaines et sociales fortes, notamment autour du logement et de l'hygiène. Des immeubles d'habitations à bon marché (HBM), cités-jardins, crèches, bains-douches, piscines, stades, usines de pompage et de traitement des eaux sont construits pour offrir aux classes populaires un cadre de vie plus confortable.



LE PRÉ SAINT GERVAIS
Cité-jardin Henri Sellier
2015

11 habitants

150 000

125 000

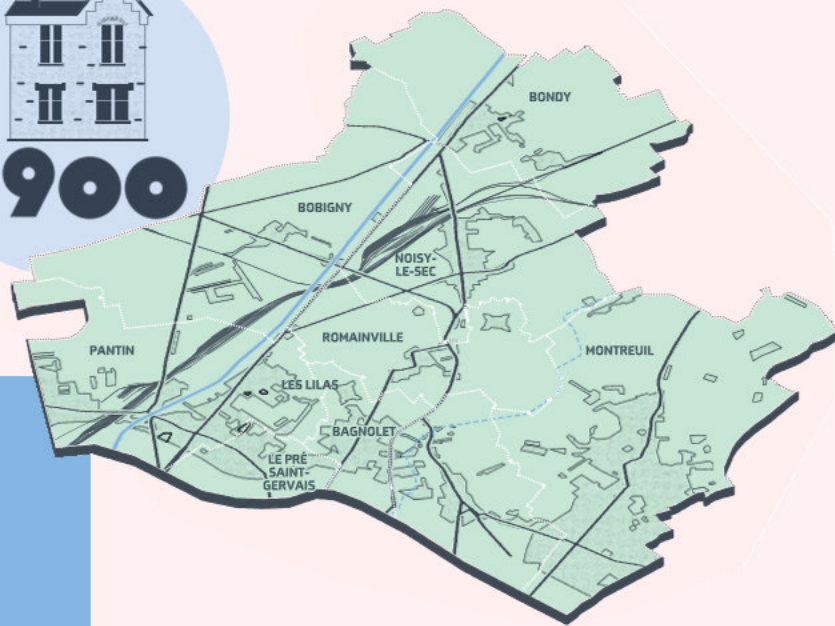
100 000

75 000

50 000

25 000

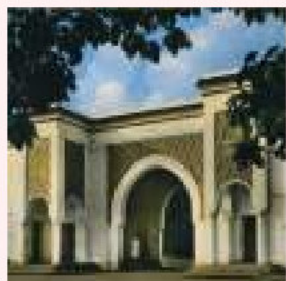
1900



- Mairies
a. BAGNOLET
b. BONDY
c. MONTREUIL
d. PANTIN
XX^e



e. Hôpital Avicenne
BOBIGNY
1935



Mémo- topies

TÉMOIGNAGE/ D'UN PATRIMOINE VIVANT

Les 9 villes d'Est Ensemble sont le terrain de projets de renouvellement urbain. Le patrimoine du XX^e siècle se réinvente. La série documentaire "Mémostopies" part à la rencontre de ces mémoires multiples. Des habitants y racontent leur quartier, leur histoire. Une série déjà disponible en ligne, produite par Détours Atajos et Est Ensemble. Leurs témoignages ponctuent cette exposition. <https://www.memotopies-est-ensemble.fr/>

*"Les choses anciennes,
je n'aime pas qu'on les touche.
C'est ce qu'il nous reste,
c'est la richesse de Pantin."*

Mazia, Quatre Chemins,
Pantin épisode 3



QUAND PARIS/ GAGNE DU TERRAIN !

Déclassée par la loi du 19 avril 1919, l'enceinte de Thiers est détruite. Elle laisse place à la « zone », où est construit en 1969 le boulevard périphérique, qui devient la principale frontière entre Paris et la banlieue. La capitale rogne sur la superficie de ses voisins. Au Pré Saint-Gervais, c'est 1/4 du territoire qui est amputé au profit de Paris ! Cet épisode est une énième extension de Paris au détriment des communes limitrophes : les faubourgs se rapprochent un peu plus de la capitale...

200 000
175 000
150 000
125 000
100 000
75 000
50 000
25 000

DÈS VILLES À (RE)CONSTRUIRE



LA 2^{DE} GUERRE MONDIALE LAISSE UNE BANLIEUE PARISIENNE ENDEUILLÉE ET PARTIELLEMENT DÉTRUITE. FACE À LA PÉNURIE DE LOGEMENTS ET À L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE, LE TERRITOIRE S'URBANISE QUASI TOTALEMENT.

LA NAISSANCE DE NOUVEAUX QUARTIERS

Après-guerre, la crise du logement est à son comble en Île-de-France. Les efforts à mettre en œuvre pour reconstruire et moderniser le parc de logements sont considérables. La politique de construction s'intensifie pendant les Trente Glorieuses. Le territoire d'Est Ensemble compte encore de précieuses réserves foncières : terres agricoles, anciennes carrières, grands domaines ou îlots insalubres sont transformés en grands ensembles. Plusieurs d'entre eux se démarquent par leurs formes, leurs procédés ou leurs matériaux, aujourd'hui labellisés Architecture Contemporaine Remarquable : l'Abreuvoir à Bobigny, les Courtilières à Pantin, les Rigondes à Bagnolet...



BOBIGNY
L'Abreuvoir
2019

QUAND LA VOITURE CHANGE LE PAYSAGE



BAGNOLET
Échangeur
1971

L'usage de la voiture individuelle se généralise en France, en même temps que sont construites des autoroutes. Le périphérique trace une nouvelle frontière entre les villes d'Est Ensemble et Paris. Les villes sont transformées par l'arrivée de l'A3, l'A86, l'A186 et de l'échangeur de la Porte de Bagnolet et du Pont de Bondy. Ces chantiers pharaoniques bouleversent le territoire et les autoroutes génèrent leur lot de ruptures et de pollutions.

LA NAISSANCE DU 93

En 1968, la Seine-Saint-Denis voit le jour, 1 des 7 départements issus du redécoupage de la Seine et de la Seine-et-Oise. Le 93 est né, et Bobigny est sa capitale, préférée à Saint-Denis. Bobigny est privilégiée pour les possibilités qu'elle offre : de nombreux terrains sont encore disponibles pour accueillir bâtiments administratifs, logements et transports en commun.



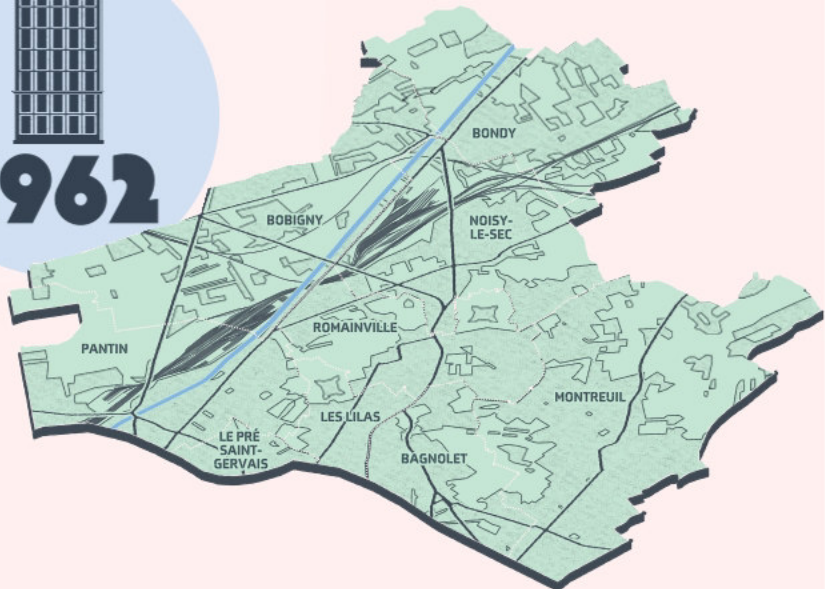
BAGNOLET
Cité des Rigondes
2017

330 515 habitants



325 000
300 000
275 000
250 000
225 000
200 000
175 000
150 000
125 000
100 000
75 000
50 000
25 000

1962



Grands ensembles

- a. Cité de L'Abreuvoir
BOBIGNY
1968
- b. Cité des Courtilières
PANTIN
2006



- c. Piscine
Mulhingenhausen
LES LILAS
2018



Mémo- topies



*"La dalle, je l'ai
vue se construire,
je vais la voir
se démolir."*

Kamel, dalle Thorez,
Bagnolet, épisode 2



363 329 habitants

350 000

325 000

300 000

275 000

250 000

225 000

200 000

175 000

150 000

125 000

100 000

75 000

50 000

25 000

- d. Croix de Chavaux
MONTREUIL
2023
- e. Cité Merlan
NOISY-LE-SEC
1953



Est
Ensemble
Grand Paris

pour le présent
et la justice sociale

Bagnolet - Bobigny
Bondy - Le Pré Saint-Gervais
Les Lilas - Montreuil
Noisy-le-Sec - Pantin
Romainville

VERS UN TERRITOIRE DU GRAND PARIS

TRANSFORMÉ PAR LES GRANDS TRAVAUX DES 30 GLORIEUSES, LE TERRITOIRE EST DEvenu UNE ZONE INTÉGRALEMENT URBAINE OÙ DES CENTAINES DE MILLIERS DE PERSONNES HABITENT ET TRAVAILLENT. EST ENSEMBLE DEVIENT PETIT À PETIT UN QUARTIER DU GRAND PARIS.

LA VILLE, PARTOUT

BAGNOLET / MONTREUIL
Parc Jean Moulin
2018



Dans les années 1970, le territoire est presque totalement urbanisé. Immeubles collectifs, zones pavillonnaires, immeubles de bureaux, bâtiments administratifs ont grignoté année après année les espaces disponibles. L'agriculture n'est plus un secteur d'activité structurant pour les villes d'Est Ensemble. Quelques espaces clés subsistent, transformés en parcs, poumons verts pour la population : le Bois de Bondy, le parc des Beaumonts, le parc des Guillaumes à Noisy-le-Sec. Certains d'entre eux offrent, depuis les hauteurs du territoire, des points de vue spectaculaires sur Paris, le Bois de Vincennes et la Seine-Saint-Denis.



LES LILAS
Tour de Romainville
2023

PLACE AU RENOUVELLEMENT URBAIN

À partir des années 1980, l'urbanisme des Trente Glorieuses a fait son temps : les tours Mercuriales à Bagnolet marquent sa dernière réalisation en 1977. Le tout-voiture et l'urbanisme sur dalle perdent leur attrait. La puissance publique développe un nouveau type de projets urbains, requalifiant les centres anciens des 9 villes d'Est Ensemble, réhabilitant les friches désertées par l'industrie, rénovant les grands ensembles.



BOBIGNY
Tour de l'illustration
2009

2023
421 700 habitants

UNE CONNEXION TOUJOURS PLUS INTENSE AU RESTE DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Les dernières décennies marquent un rapprochement croissant entre Paris et les départements de petite couronne. Les frontières sont timidement gommées, le périphérique étant partiellement enfoui sur certaines sections. Les transports en commun s'étendent encore, reliant directement les villes d'Est Ensemble au reste de l'Île-de-France. Une dynamique encore en cours : le Grand Paris Express desservira Est Ensemble à l'aube des années 2030.

Mémoires



"Merci, parce que c'est cette dalle qui m'a élevée."

Aissatou, Paul Eluard,
Bobigny, épisode 2

425 000
400 000
375 000
350 000
325 000
300 000
275 000
250 000
225 000
200 000
175 000
150 000
125 000
100 000
75 000
50 000
25 000



Est
Ensemble
Grand Paris

Bagnolet, Bobigny
Bondy, La Pré Saint-Gervais
Les Lilas, Montreuil
Noisy-le-Sec, Pantin
Romainville

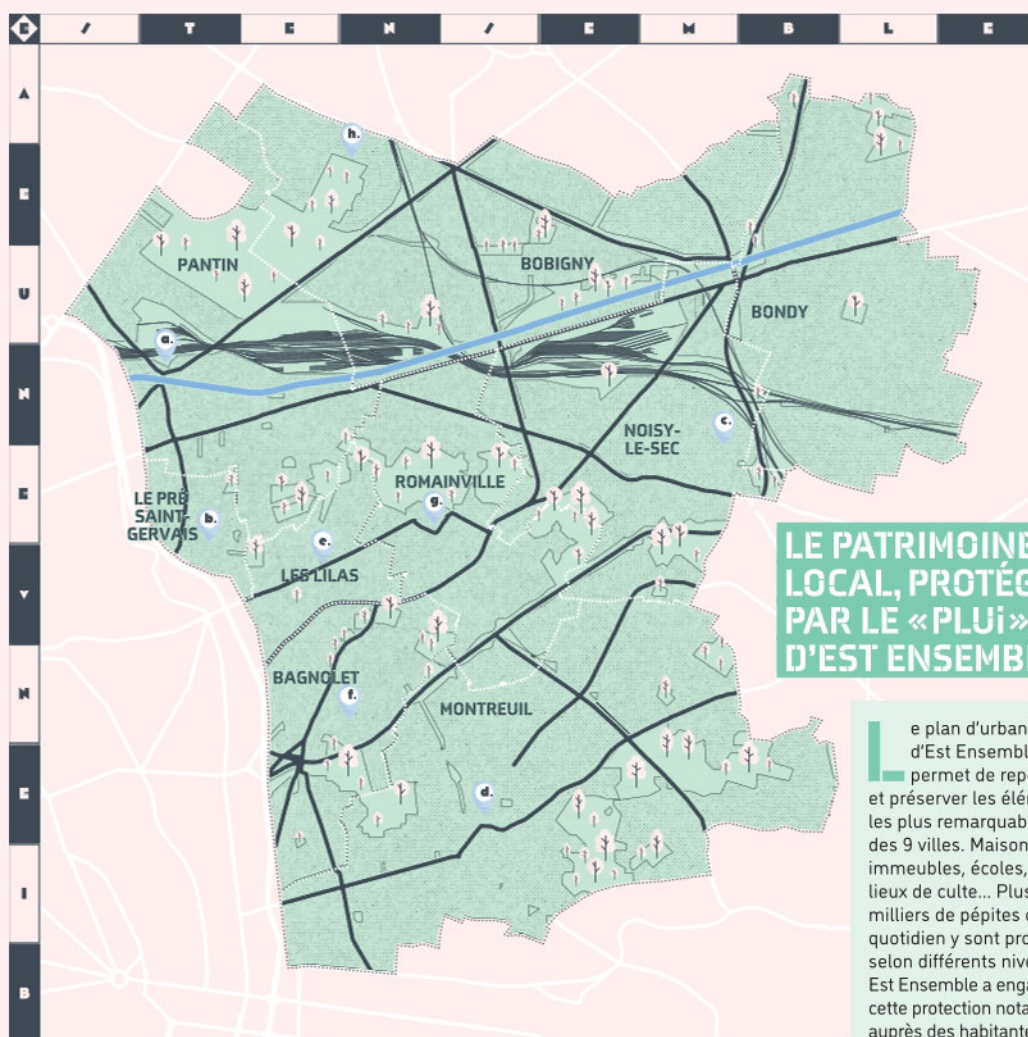
pour le présent
et la justice sociale



NOTRE PATRIMOINE LOCAL À PRÉSERVER

LES RUES, LES PARCS, LES MAISONS, LES CITÉS... CHAQUE QUARTIER DES 9 VILLES D'EST ENSEMBLE CACHE UN MORCEAU D'HISTOIRE. POURTANT, LE TERRITOIRE ÉVOLUE, S'ADAPTE, SE RECONSTRUIT. ALORS QUE TOUT PEUT CHANGER, COMMENT PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE LOCAL ?

LES MONUMENTS HISTORIQUES, PROTÉGÉS PAR L'ÉTAT



LE PATRIMOINE LOCAL, PROTÉGÉ PAR LE « PLUi » D'EST ENSEMBLE

Le plan d'urbanisme d'Est Ensemble permet de repérer et préserver les éléments les plus remarquables des 9 villes. Maisons, immeubles, écoles, mairies, lieux de culte... Plusieurs milliers de pépites de notre quotidien y sont protégées, selon différents niveaux. Est Ensemble a engagé cette protection notamment auprès des habitants et des habitants du territoire.



Plus d'infos sur <https://www.est-ensemble.fr/PLUi-Patrimoine>

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'EST ENSEMBLE

Présentation projet de Modification n°3

Réunion de présentation à la commission d'enquête

6 janvier 2025



Ordre du jour

Introduction

14h30 – 15h30 // **Présentation de la Modification n°3**

15h30 – 16h30 // **Présentation de la Révision Allégée Patrimoine**

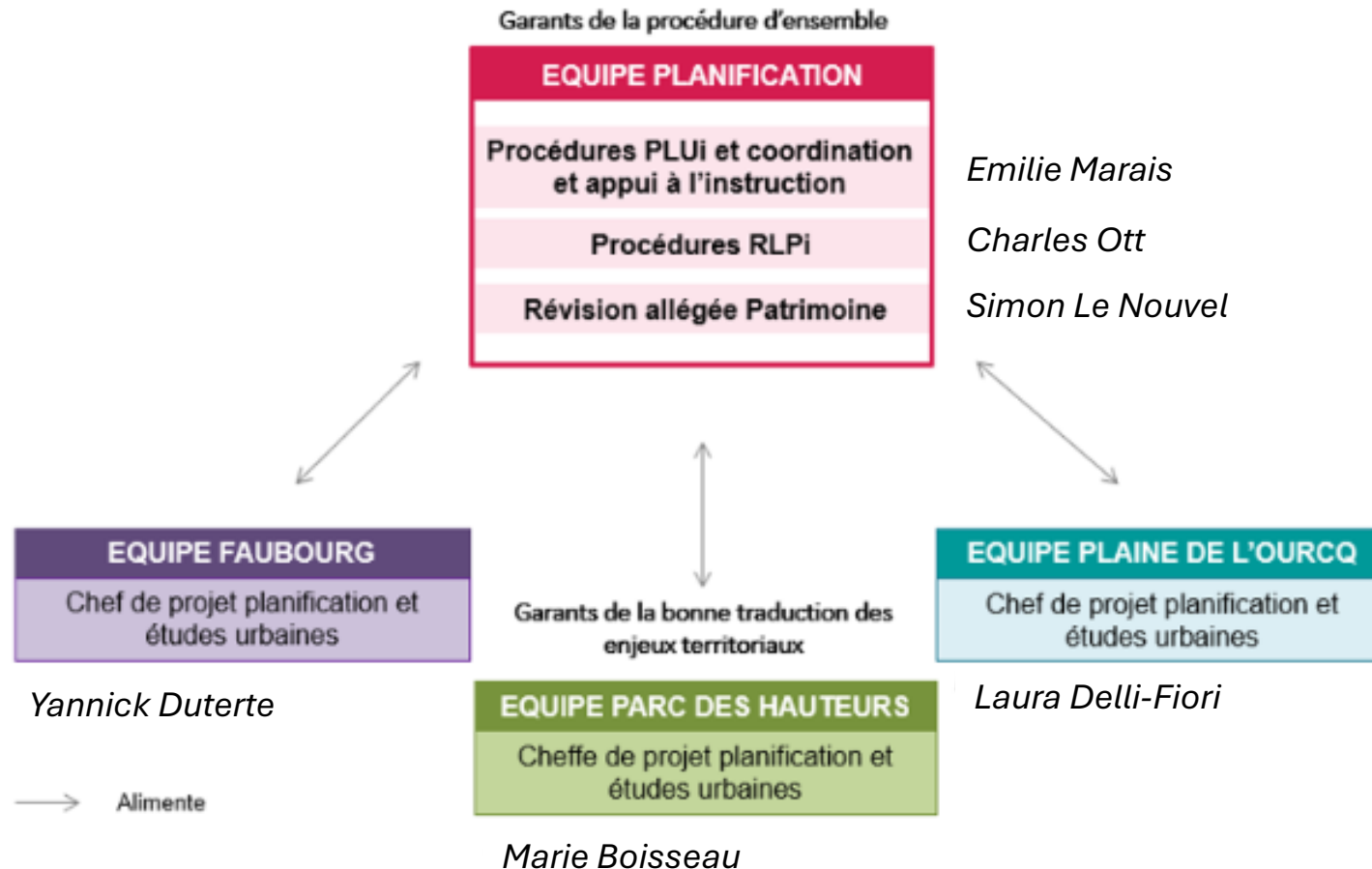
16h30 – 17h00 // **Présentation des Périmètres Délimités des Abords**
(intervention de Pauline Labarbe de l'UDAP93)

17h00 – 17h30 // **Modalités de l'enquête publique**

Organisation et fonctionnement de l'équipe projet

Sarah Khireddine

Responsable du pôle planification et déplacements



Objectifs de la Modification n°3

Renaturation

- Tendre vers une offre de 10m² d'espaces verts / habitants partout sur le territoire,
- Décliner le plan guide Action Renaturation
- Multiplier les îlots de fraîcheurs,
- Développer les espaces plantés favorables à la biodiversité,
- Assurer une infiltration diffuse des eaux pluviales,
- Développer et multiplier les espaces de nature comestible,
- Valoriser le paysage d'Est Ensemble.

Déclinaison des documents stratégiques et des études

- Convention citoyenne pour le climat,
- Plan Local des Mobilités (PLM), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- Chartes Economie Circulaire et Agriculture Urbaine
- Etudes urbaines : Abords du T1, Gallieni - Canal à Bondy, Porte de Bagnolet, Raymond Queneau, etc.
- SCoT de la Métropole du Grand Paris

Simplification du document

- Répondre aux recommandations du commissaire enquêteur lors de la M2
- Réduire les exceptions
- Simplifier son utilisation par les instructeurs et pour les pétitionnaires :
 - Règles situées à différents endroits
 - Proposition d'un Dictionnaire du PLUi par ordre alphabétique

Ville mixte et productive

- La logistique urbaine, les dark stores/dark kitchens,
- Maintien de l'activité productive en zone dense et pavillonnaire, évolution des zones d'activités économiques (ZAE),
- Evolution des linéaires commerciaux,
- Evolution du parc tertiaire,
- Outils de mixité sociale de l'habitat

Calendrier d'élaboration

Réunions politiques

08/02 : COPIL Lancement
28/02 : Bureau de territoire
Fév-avril : 9 réunions bilatérales
28/03 : COPIL 1
03/04 : Labo Territoires
24/04 : Petit-dej élus Ville mixte
30/04 : Labo renaturation
15/05 : Bureau de territoire
22/05 : Labo Ville Mixte
30/05 : COPIL 2
12/06 : Petit-dej élus Ville mixte
13/06 : Groupe aménagement
25/06 : COPIL final

Réunions techniques

18/01 : COTECH de lancement
15/02 : Réunion de travail Ville mixte
29/02 : COTECH Ville mixte
07/03 : Réunion de travail simplification
21/03 : COTECH simplification
04/04 : Réunion de travail Renaturation
25/04 : COTECH intégration des études
02/05 : Réunion de travail intégration des études
16/05 : COTECH Renaturation
06/06 : Réunion de travail « balai »

**Consultation des
personnes publiques
associées et communes**
20 octobre au 20 janvier
AE : 18 octobre au 18 janvier

**Enquête
publique**
10/02/25 au
17/03/25

Finalisation

Phase de travail politique et technique thématisé

Finalisation

Jan. 2024

6 février

Début du
travail
technique

CT
Délibération
lancement et
modalités de
concertation

Réunions informations partenaires

Réunion services de l'Etat
Réunion bailleurs-aménageurs
Réunion PPA
18/01 : Réunion associations

Réunions de concertation

03-13/06 : 5 Conseils de quartier Bondy
05/06 : Réunion publique

Juin - août

Formalisation du
dossier y compris
l'évaluation
environnementale

24 sept. 2024

**Conseil de
Territoire**
arrêt du bilan
de la
concertation de
la M3

De oct. 2024 à mai 2025

Phase administrative

24 juin 2025

**Conseil de
Territoire**
approbation de
la M3

Bilan de la concertation

>> Une remarque au registre de concertation à disposition à l'Hôtel de Territoire

>> 10 demandes par mail d'éclaircissements sur la procédure ou relative à un projet de construction à Montreuil

>> UN TEMPS FORT : réunion publique au format Disco-soupe

>> le mercredi 5 juin au LaroCafé (site d'urbanisme temporaire Tempo), soirée PLUi & démocratie alimentaire un format nouveau et innovant dans le but d'augmenter la participation et de toucher des publics variés

Organisation :

- Préparation des repas en commun à partir d'invendus
- Diffusion de questionnaires autour de la qualité du cadre de vie et des enjeux territoriaux d'Est Ensemble
 - >> 39 questionnaires recueillis
- Introduction des élus : Mirjam Rudin, Lionel Benharous, Patrick Lascoux, Monique Gascoin
- Une présentation dynamique sous forme de quizz des enjeux et propositions de modifications sur les thématiques de la M3
 - >> 30 personnes participantes
- Poursuite de la soirée : dégustation des repas, animations musicales et poursuite des questionnaires et stand questions du service Planification d'Est Ensemble
 - >> Nombreux participants tout au long de la soirée : environ 100 personnes sur site.

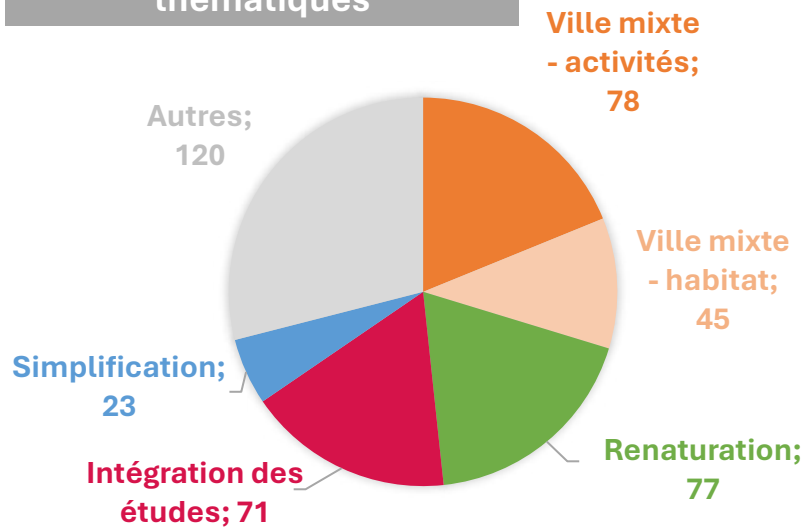
>> Présentation des enjeux de la modification n°3 au sein des 5 conseils de quartier de Bondy à la demande de la commune au mois de juin



Bilan des modifications

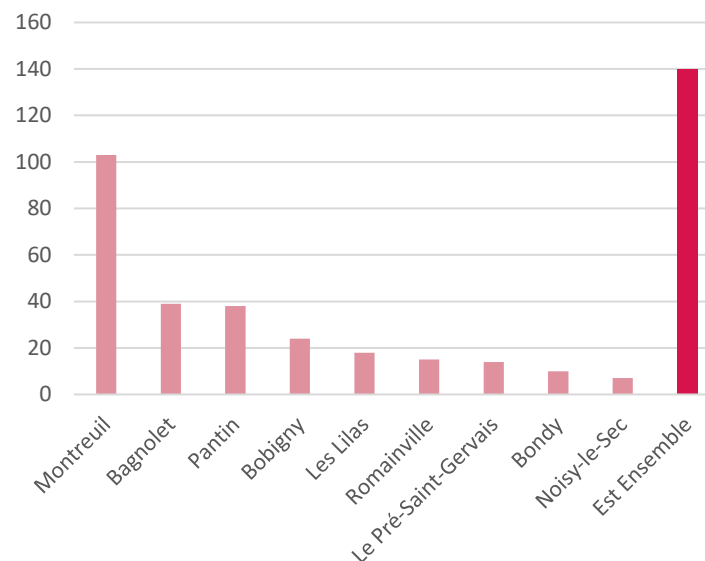
Analyse des 414 demandes intégrées au tableau de suivi

Nombre de demandes M3 par thématiques



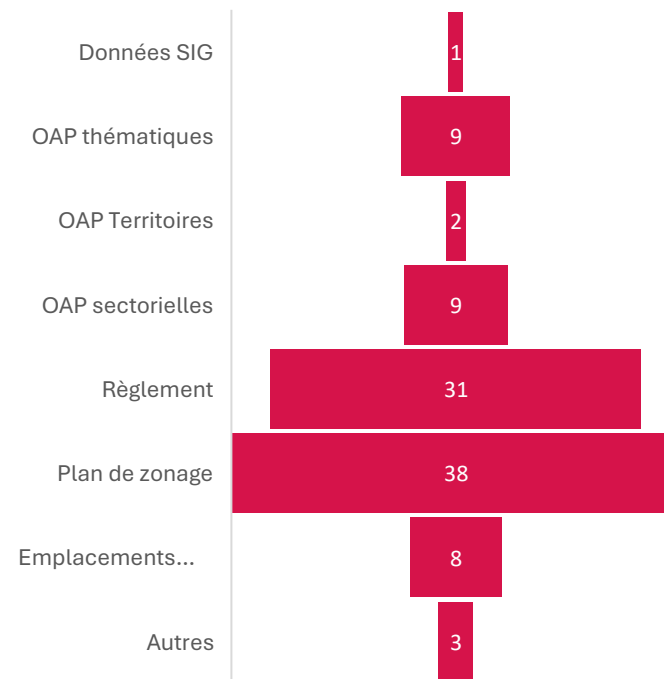
19% concernent la ville mixte – activités
19% concernent la renaturation
17% l'intégration des études
11% la ville mixte – habitat
5,5% la simplification
30% regroupent d'autres types de demandes

Origine des demandes



66% des demandes provient des communes soit un total 274 demandes et 140 émanent des services d'Est Ensemble, un travail intercommunal qui progresse

Impacts sur les pièces du PLUi



Près de 70% des demandes impactent directement le règlement écrit et graphique

20% concernent les Orientations d'Aménagement et de Programmation

SYNTHESE DES MODIFICATIONS

NOUVELLES SOUS-DESTINATIONS

- ➡ Intégration des 3 nouvelles sous-destinations : cuisines dédiées à la vente en ligne, lieux de culte, autres hébergements touristiques

COMMERCE ET LINEAIRES ACTIFS

- ➡ Simplification et harmonisation des linéaires actifs et commerciaux
- ➡ Reprise de la nomenclature des polarités commerciales à l'OAP

IMMOBILIER DE BUREAUX

- ➡ Limitation des épaisseurs de bâtiments à destination de bureaux >> réversibilité
- ➡ Conditionner l'accueil des opérations +5000m²SDP à des critères géographiques sur certaines communes
- ➡ En zone mixte, lorsque +1000m²SDP, interdire les constructions 100% bureaux
- ➡ Limiter la superficie des plateaux tertiaires > diversité de surfaces à disposition des entreprises

ACTIVITES PRODUCTIVES

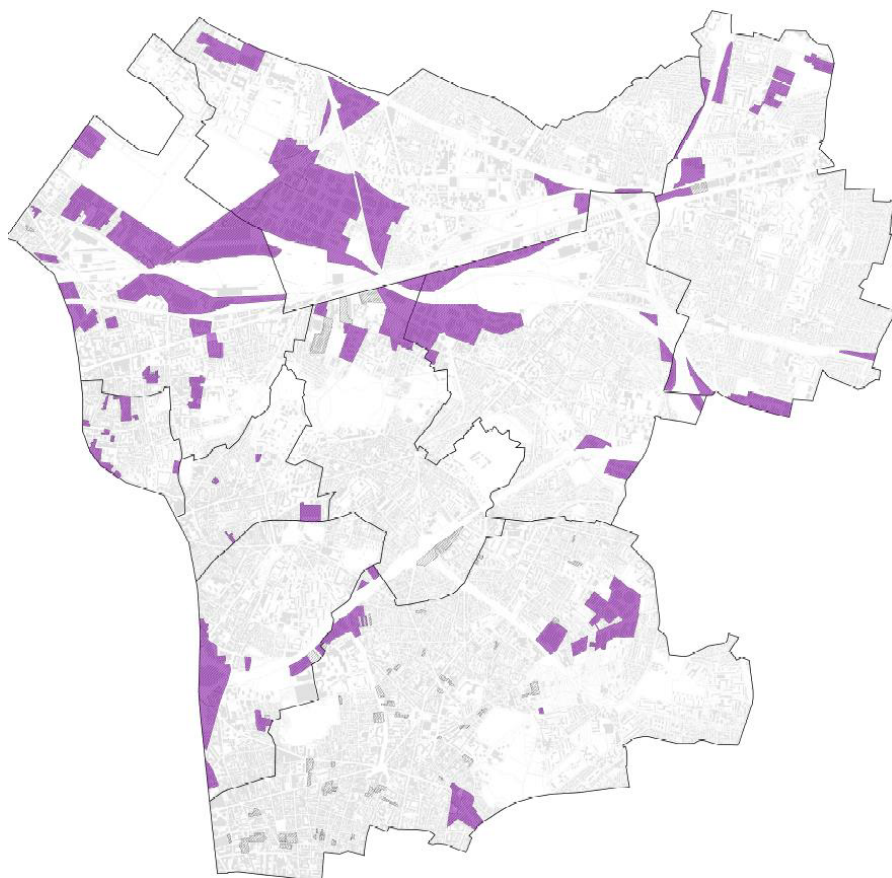
- ➡ Caractérisation de certaines zones UA en fonction du profil des activités accueillies
- ➡ Augmentation des zonages UA
- ➡ Règles de qualité architecturale, paysagère et environnementale en zone UA

LOGISTIQUE

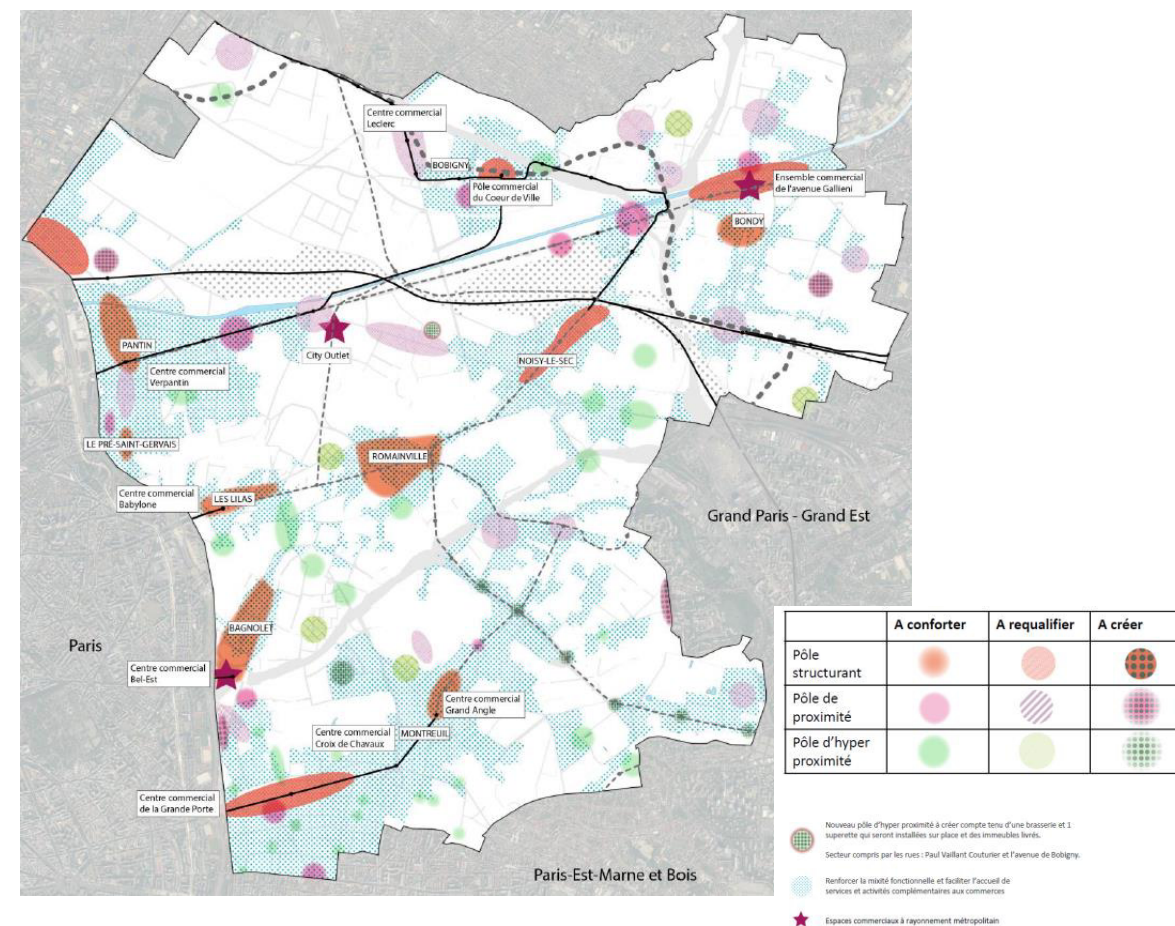
- ➡ Adaptation de certaines conditions apposées au développement des activités logistiques (entrepôt)
- ➡ Identification graphique des grands sites logistiques dans l'OAP développement économique

ZOOM SUR DEUX MODIFICATIONS

➔ Augmentation de **23,87 ha** soit **+6%** du **zonage UA** notamment via la protection de sites d'activités économiques « totems » du tissu mixte



➔ Reprise de la carte des polarités commerciales à l'OAP thématique



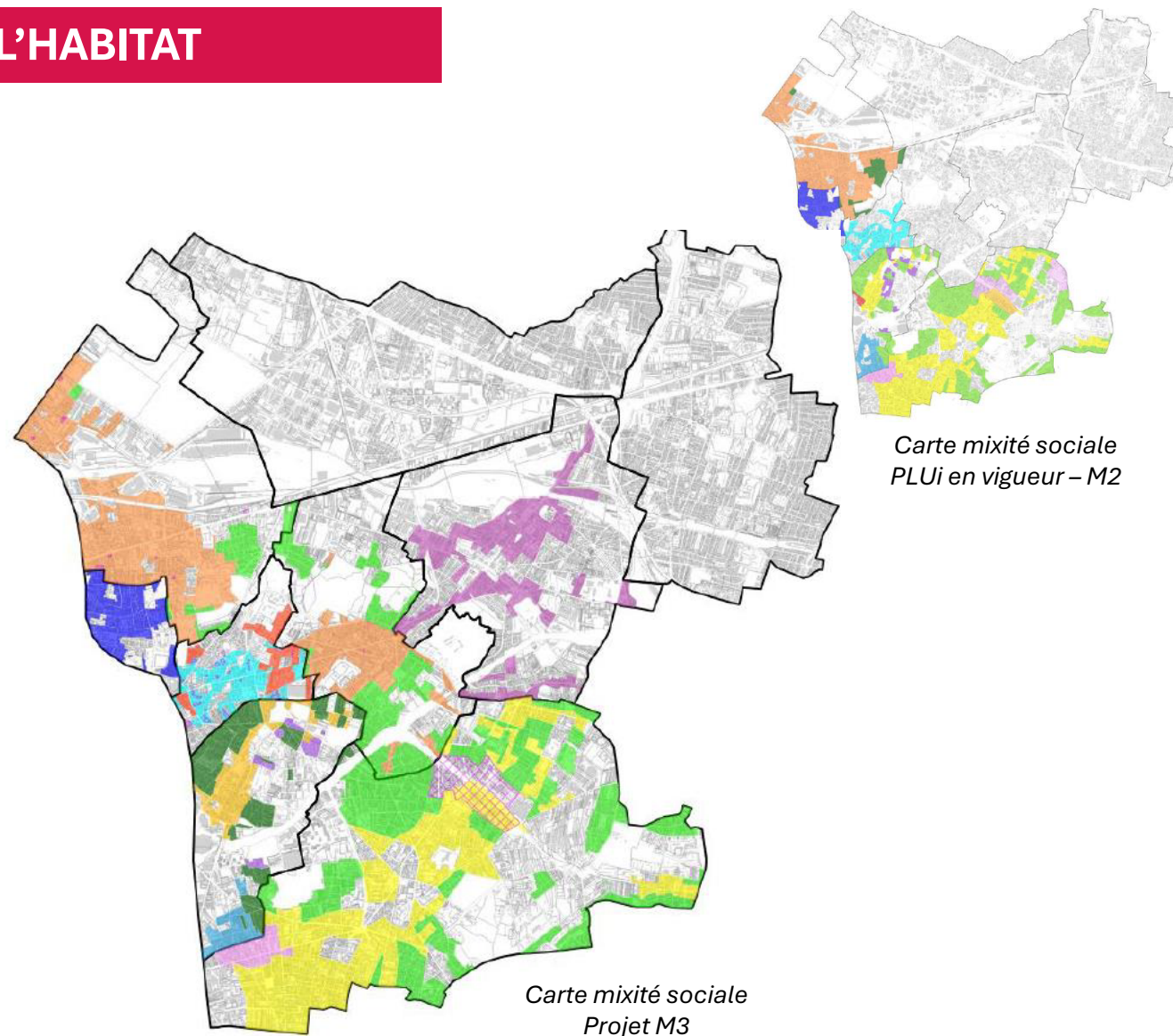
OUTILS DE MIXITE SOCIALE ET QUALITE DE L'HABITAT

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

- ➡ Amélioration des conditions de gestion des futures copropriétés

REGLEMENT GRAPHIQUE ET ECRIT

- ➡ **Extension des secteurs de mixité sociale (SMS)**
Nouveaux SMS créés à Romainville et Noisy-le-Sec
- ➡ **Harmonisation sur certains pourcentages exigés de logements sociaux des SMS**
- ➡ Application des Servitudes de Mixité Sociale à la **destination Habitation** du Code de l'urbanisme regroupant les sous-destinations « logement » ET « hébergement »
- ➡ **Suppression de l'intermédiation locative de la liste des logements sociaux au sens du PLUi**



RENATURATION

SYNTHESE DES MODIFICATIONS

ARBRES EN VILLE ET PLANTATIONS

- ➡ Introduction du principe des « unités de plantation » et ajustement de la définition des arbres en conséquence
 - ➡ Ajustements des règles d'Evitement, Réduction et Compensation pour plus de protection des arbres
 - ➡ Compléments à la règle concernant les « alignements d'arbres à préserver »
 - ➡ Compléments à la règle concernant les « alignements d'arbres à créer »
 - ➡ Ajustements de la règle des « Arbres remarquables »
- + compléments au recensement graphique

OUTILS POUR LA RENATURATION

- ➡ Ajustements du coefficient de biotope
- ➡ Compléments au recensement graphique d'Emplacements Réservés « pour motifs écologiques »

REGLES DES EPP

- ➡ Renforcement des règles des EPP
- + compléments au recensement graphique

REPRISE DE L'OAP ENVIRONNEMENT

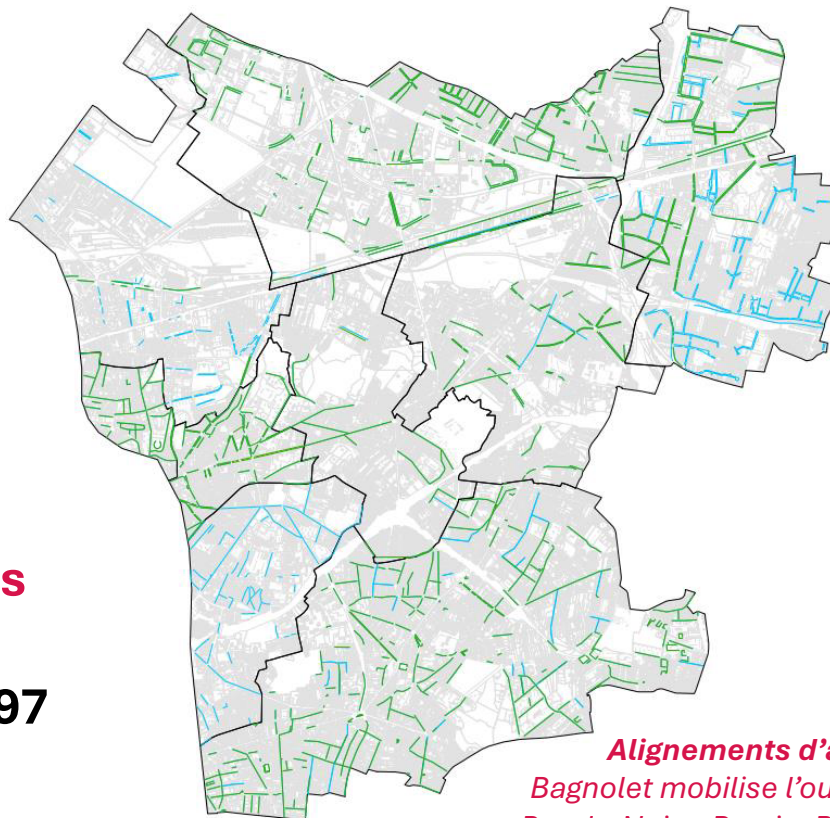
- ➡ Reprise en deux volets de la rédaction de l'OAP :
 - Un volet Renaturation intégrant la Grande Figure de Renaturation ;
 - Un volet Aménagement/construction sobre traduisant notamment des éléments de la Charte d'Economie Circulaire ...

ZOOM SUR CERTAINES MODIFICATIONS

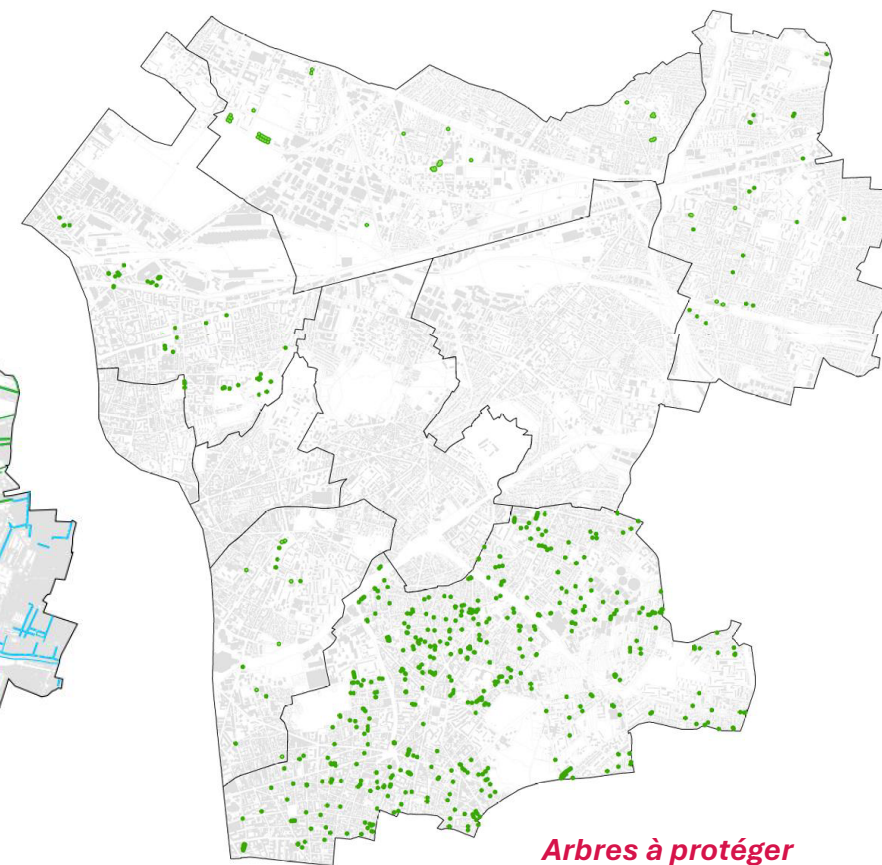
>> **Ajout de 665 arbres à protéger**
soit 721 sujets identifiés au total

>> **Ajout de 14 km
d'alignements d'arbres à
créer** soit + 53% pour un
total de 39,5 km

>> **Ajout de 64 km d'alignements
d'arbres à préserver**
soit + 48% pour un total de 197
km



Alignements d'arbres
Bagnolelet mobilise l'outil ; Bobigny,
Bondy, Noisy, Pantin, Romainville et
Montreuil complètent l'inventaire.



Arbres à protéger
Montreuil et Pantin mobilise l'outil
pour protéger de nombreux arbres ;
Bondy et Bagnolelet complètent
l'inventaire en vigueur.

RENATURATION

ZOOM SUR CERTAINES MODIFICATIONS

>> **Augmentation de 2,7 hectares d'EPP jardins partagés soit + 158% pour un total de 4,41 ha**

>> **Augmentation de 20,36 hectares d'EPP privés/publics soit + 7,7% pour un total de 283 ha**

>> **Augmentation de 9,45 hectares d'EPP grande résidence soit + 29% pour un total de 42 ha**

>> **Ajout de 5 Emplacements Réservés au bénéfice d'Est Ensemble + 1 Servitude de Localisation Espaces Verts soit +1 ha de réserve foncière pour des espaces verts pour un total de 9,4 ha soit 30 ER au bénéfice des communes et d'Est Ensemble**

Commune	Surface ER	Coût théorique d'acquisition (100€/m²)
Romainville	2304 m²	230 400 €
	490 m²	49 000 €
	536 m²	53 600 €
Montreuil	3684 m²	368 400 €
Bobigny	2755 m²	275 500 €
Bobigny (existant à la M2 du PLUi)	7877 m²	150 000 € (1ère estimation réalisée)

Liste des ER "renaturation" créés dans le cadre de la M3 au bénéfice d'Est Ensemble (accord financier Villes-EPT encore à valider)

INTEGRATION DES ETUDES

SYNTHESE DES MODIFICATIONS

COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS CADRE

- ➡ Schéma de Cohérence Territorial
métropolitain
- ➡ Plan Local des Mobilités d'Est Ensemble
- ➡ Plan Climat Air Energie Territorial d'Est
Ensemble

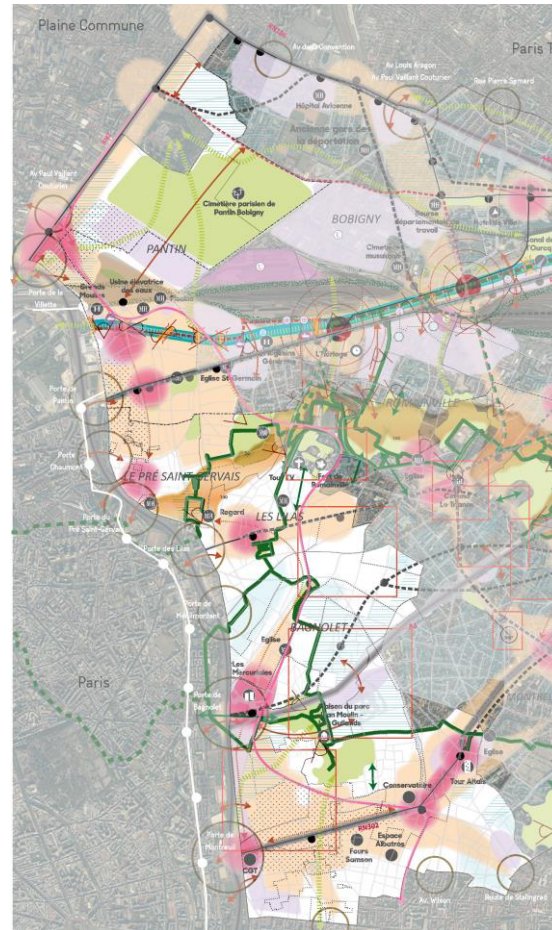
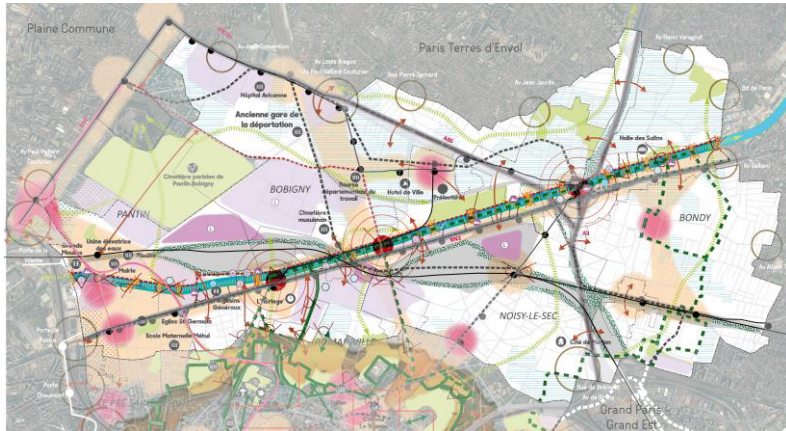
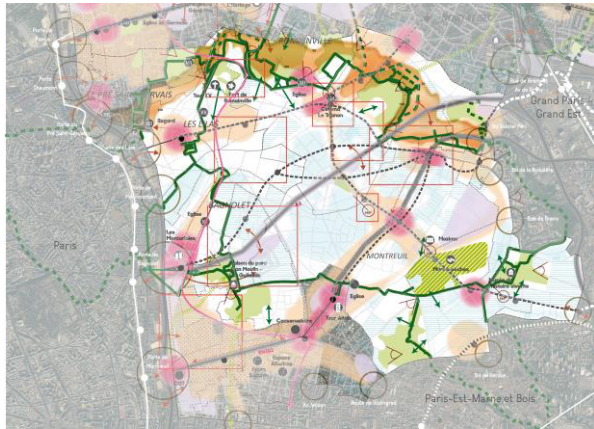
INTEGRATION DES ETUDES

- ➡ Projet du « Grand Chemin »
- ➡ **Mise à jour des 3 OAP de territoire** : Faubourg,
Plaine de l'Ourcq et Parc des Hauteurs
- ➡ **Mise à jour et créations d'OAP** sectorielles et de
zonage en lien avec l'avancement des projets urbains
- ➡ **Mise à jour thématique** du règlement écrit :
 - Précisions sur les règles concernant la gestion des
eaux pluviales ;
 - Reprise de l'annexe sur la collecte des déchets en
lien avec la DPVD : précision des prescriptions et
des recommandations

INTEGRATION DES ETUDES

ZOOM SUR LES MODIFICATIONS D'OAP

➡ **Mise à jour des 3 OAP de territoire :** Parc des Hauteurs, Plaine de l'Ourcq et Faubourg



➡ **Modifications des OAP**

- **6 OAP intercommunales existantes modifiées**
- **6 OAP sectorielles existantes modifiées**
- **Des OAP intercommunales créées :** OAP Trois communes Boissière, OAP « Planter aux abords du T1 », OAP Grand Chemin, OAP Place Carnot Côteaux
- **Des OAP sectorielles créées :** OAP Gare de Noisy – Noisy-le-Sec, OAP Villiers Barbusse Montreuil, OAP Echangeur – Romainville , OAP Porte de Bagnolet -Gallieni*, OAP Bas-Montreuil

REDUCTION DES EXCEPTIONS ET AMELIORATION DE LA LISIBILITE DU DOCUMENT

➡ Identification des exceptions au règlement en vigueur M2 :

- Dans le Dictionnaire ;
- Les Dispositions communes en toutes zones
- Les Destinations
- Les règles d'Alignement
- Les règles d'Implantation
- Les règles d'Emprise au sol et Pleine terre
- Les règles de hauteur

= **280 encarts rouges** présentant des exceptions communales (M2)

>>

A l'occasion de la M3, deux axes de travail pour réduire les exceptions :

- **Echanges collectifs** sur les exceptions intéressant plusieurs ou toutes les communes
Par exemple : refonte globale du chapitre sur l'aspect extérieur des constructions
- **Travail en bilatéral** sur les exceptions n'intéressant qu'une seule commune

= **231 encarts rouges** restants, soit une réduction de 20% (M3)

➡ Reprise du dictionnaire du PLUi sous un format par ordre alphabétique et non plus thématique

UN SUJET TRANSVERSAL : application du seuil supérieur de la RE2020

>> Une règle du PLUi instaurée en Modification n°2 qui renforce les performances énergétiques à travers certains types d'opérations et s'appuie sur des certifications et des labels de construction

Pour les opérations de plus de 15 logements ou de plus de 900 m² de surface de plancher de logements, il est exigé les certifications cumulatives et atteinte des niveaux suivants :

- L'atteinte des seuils de la RE2020 suivants :
 - Sur l'indicateur $IC_{\text{énergie}}$ dans le cas d'une opération ne se raccordant pas à un réseau de chaleur, le respect du jalon supérieur par rapport au seuil de la RE2020 en vigueur à l'année de dépôt du Permis de Construire
 - Sur l'indicateur $IC_{\text{construction}}$ le respect du jalon supérieur par rapport au seuil de la RE2020 en vigueur à l'année de dépôt du Permis de Construire
- Certificat NF Habitat HQE (Cerqual), BEE+ (Prestaterra), Habitat neuf (Promotelec) (ou équivalent aux certificats cités) ;
- Effinature niveau « Pass » ou Biodiversity niveau « Base » (ou équivalent) pour la prise en compte de la biodiversité.

Pour les constructions de plus de 900 m² de surface de plancher à destination de bureaux et de locaux et bureaux des administrations publiques et d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire, il est exigé l'atteinte du seuil suivant de la RE2020 :

- Sur l'indicateur $IC_{\text{construction}}$ le respect du jalon supérieur par rapport au seuil d'application de la RE2020 en vigueur à l'année de dépôt du Permis de Construire
- Le recours aux énergies renouvelables pour la couverture d'une partie des besoins de chauffage et d'électricité.

Pour les constructions de plus de 900 m² de surface de plancher à destination de bureaux, de locaux et bureaux des administrations publiques et d'établissement d'enseignement primaire ou secondaire il est exigé le respect des règles suivantes :

- Le recours aux énergies renouvelables pour la couverture d'une partie des besoins de chauffage et d'électricité.
- Certification Effinature niveau « Pass » ou Biodiversity niveau « Base » (ou équivalent) pour la prise en compte de la biodiversité



Atelier le 12 décembre 2024 :

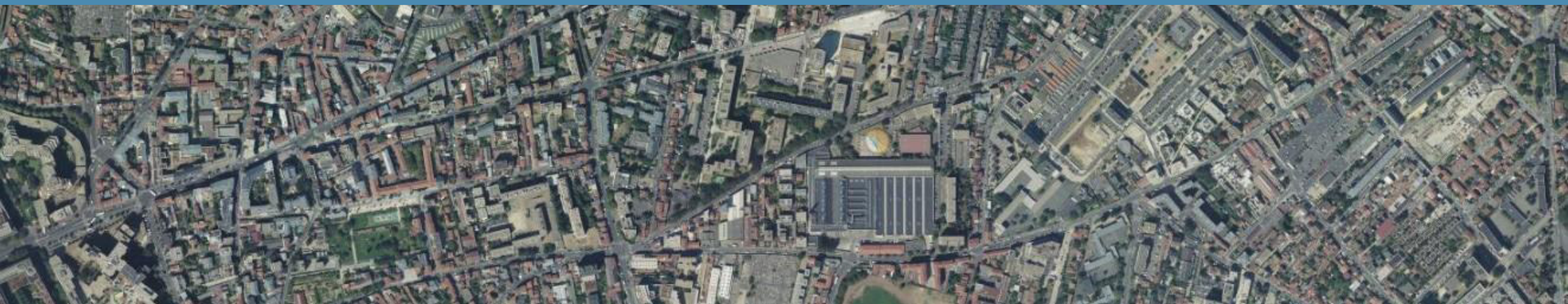
- > Passer le cap de la RE2028 : rappels de la réglementation, leviers de décarbonation, équation coûts carbone pour l'atteinte du seuil 2028 de la RE2020 en logements collectifs, méthodologie de projet
- > Partages d'expériences



EPT EST ENSEMBLE

Développement du volet patrimonial du PLUi

Qũy°ĩ ã Ä°ğũy°ĩ Ä° ? - 7



**Est
Ensemble**
Grand Paris



1. Objectif et calendrier de la procédure
2. Bilan de la concertation
3. Evolution des règles
4. Fiches typologiques et retranscriptions dans le PLUi
5. Classement des adresses
6. Articulation avec les périmètres délimités des abords

1. Objectif et calendrier de la procédure

Des protections locales du patrimoine inscrites au PLUi (L151-19 du CU), pour compléter le niveau national (monuments historiques).

En 2020, l'élaboration du PLUi d'Est Ensemble avait repris les protections patrimoniales déjà présentes dans les PLU communaux.

Lancée en 2021, la révision allégée patrimoine répond aux objectifs suivants :

- Enrichir la connaissance du territoire et de son patrimoine,
- Harmoniser les protections patrimoniales sur l'ensemble des 9 communes,
- Construire un système de protection clair pour les habitants et les services instructeurs, mais aussi efficient dans la gestion, la protection et la mutation des patrimoines
- Trouver le juste équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique des logements

1. Objectif et calendrier de la procédure

Réunions politiques

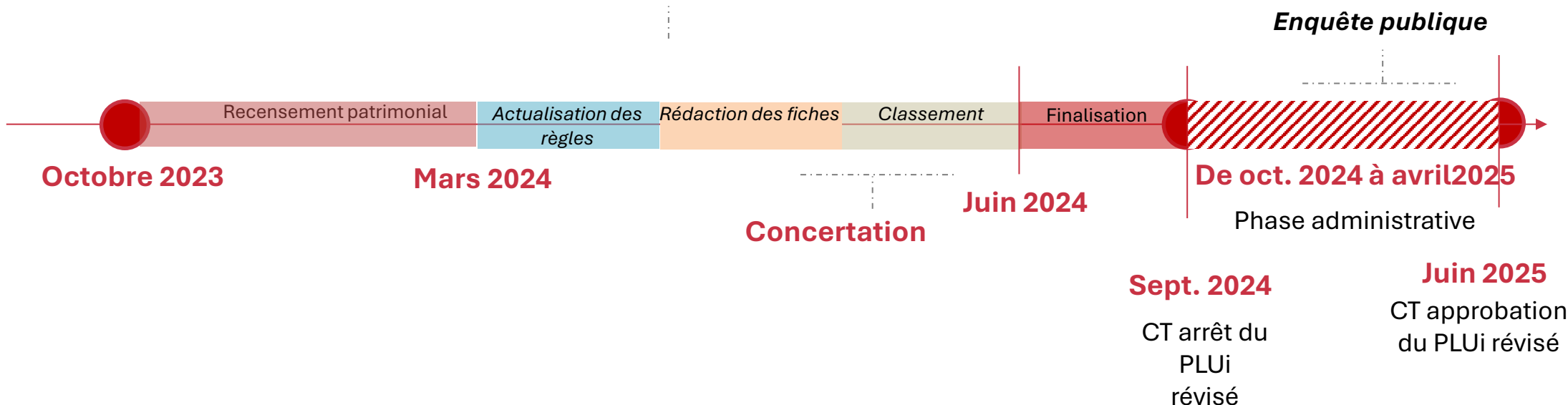
17/10/23 : Copil phase 1
 09/11/23 : Atelier élus phase 2
 Janvier-mars 24 : Rencontres Maires/élu.e.s
 21/03/24 : Copil phase 2
 03/07/24 : Copil phase 3
 24/09/24 : arrêt en CT

Réunions techniques

Septembre 23 : Visites de reprise de mission
 28/09/23 : Cotech phase 1
 05/10/23 : Atelier phase 2
 14/03/24 : Cotech phase 2
 28/03/24 : Atelier « règles »
 Fin avril 24 : Ateliers 3x3 règles
 23/05/24 : Permanence PDA
 19/06/24 : Cotech phase 3
 14/11/24 : Cotech PPA

Echange avec les partenaires et habitants

2022 : démarche initiée en phase 1 (visites, questionnaire, réunion publique)
 23/01/24 : Comité associatif patrimoine phase 2
 24/04/24 : Comité des partenaires phase 3
 22/05/24 : Jeu du patrimoine, Bondy
 25/05/24 : Jeu du patrimoine, Pantin
 27/05/24 : Réunion publique Bagnolet
 04/06/24 : Jeu du patrimoine, Montreuil
 06/11/24 : Réunion d'information, Romainville



2. Bilan de la concertation

Phase 1 :

- Organisation d'une réunion publique de lancement (avril 2022)
- Diagnostic patrimonial nourri par les réponses au questionnaire hybride diffusé (mai-juin-juillet 2022)
- 3 « dérives patrimoniales » organisées en juillet 2022

Phase 2 :

Constitution du comité associatif patrimonial, mobilisant les associations locales agissant pour la préservation du patrimoine local : Fondation du Patrimoine, Fédération des Murs à Pêches, ASVR, Bleu Paillette, Environnement 93, ...

Phase 3 :

- Mobilisation importante pour la création d'un jeu sérieux sur le patrimoine local et sa protection à Est Ensemble
- Animation de 3 sessions de jeu en bibliothèques (mai-juin 2024) (voir diapositive suivante)
- Réunion de concertation organisée par la ville de Bagnolet

2. Bilan de la concertation

- Environ 40 joueurs de tous âges et tous profils, habitants surtout de Bondy, Montreuil et Pantin (les 3 villes hôtes des sessions de jeu)
- Un format apprécié des habitants et élus qui a permis une expression libre et variée
- Top 5 des patrimoines ayant recueilli le plus de suffrages :

1. Piscines Tournesol

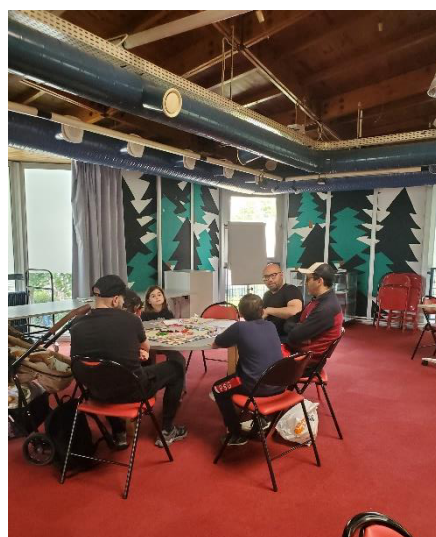
2. Cités-jardins

3. Eglises anciennes

4. Bains-douches

5. Ecole IIIème République

Prudence généralisée sur les typologies d'habitat, même les plus emblématiques (villas, maisons en meulière) => **modulation des règles de niveau 2 sur l'habitat répond à ce besoin**



3. Evolution des règles

PROTECTION DU PATRIMOINE BATI

Dispositions graphiques

• Dispositif transversal :

Des travaux visant à assurer la mise aux normes ou la sécurisation des constructions existantes (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, sécurité incendie, sécurisation en cas de péril...) pourront être admis en dérogation aux prescriptions spécifiques aux éléments protégés au titre du patrimoine.

• Bâti ou ensemble bâti :

Des constructions faisant l'objet d'une protection particulière au vu de leur intérêt patrimonial au titre des dispositions de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme, ont été repérées sur le document graphique.

Le patrimoine ponctuel se compose de trois niveaux de protection.

Des règles spécifiques s'appliquent aux éléments de patrimoine classés niveaux 1 et 2 :

3 niveaux de protection :

1	2	3
Patrimoine emblématique Protection stricte :	Patrimoine remarquable Protection forte :	Patrimoine représentatif Repérage :
- Aucune démolition n'est autorisée sauf éléments spécifiques (extension, surélévation, modification de façade, de toiture, ou autre modification ultérieure susceptible d'avoir altéré le caractère patrimonial de la construction) précisé dans la fiche. - Dans la mesure du possible, les travaux doivent restituer l'état d'origine du bâtiment. - L'isolation par l'extérieur est interdite.	- Des extensions et des démolitions partielles sont autorisées. - L'isolation par l'extérieur est interdite.	Il s'agit de bâtiments dont la valeur patrimoniale a été constatée. Ils font l'objet d'un simple repérage sans aucune mesure de protection. Toutefois, une attention particulière sera portée au moment de l'étude des projets d'évolution.

Disposition applicable aux niveaux de protection 1, 2 et 3 :

- En cas de contiguïté du terrain d'opération avec un terrain sur lequel un élément de patrimoine de niveau de protection 1, 2 ou 3 identifié au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ou d'implantation d'une construction sur le même terrain que cet élément de patrimoine, il pourra être imposé une réduction de hauteur de 6 mètres maximum afin de favoriser l'insertion urbaine et architecturale du projet avec son environnement.

Disposition spécifique pour les communes de Bagnolet, Bondy, du Pré Saint-Gervais, des Lilas, de Montreuil, de Noisy-le-Sec et de Romainville :

- À l'occasion de travaux sur un bâtiment identifié en niveau 1, 2 ou 3 ou faisant partie d'un ensemble bâti, urbain et paysager remarquable, le porteur de projet devra se reporter la cas échéant aux fiches patrimoniales présentes en annexe du présent règlement.

PROTECTION DU PATRIMOINE BATI

Dispositions graphiques

• Ensemble bâti, urbain et paysager remarquable :



Des ensembles bâtis, urbains et paysagers remarquables faisant l'objet d'une protection particulière au vu de leur intérêt patrimonial au titre des dispositions de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme, ont été repérés sur le document graphique. Les règles suivantes s'appliquent :

- Les travaux portant sur les constructions existantes doivent respecter les éléments de composition communs à l'ensemble urbain remarquable concerné : hauteurs, volumétries, proportions des baies, matériaux.
- Une construction neuve doit respecter le rapport à la trame bâtie existante et les rythmes architecturaux qui caractérisent l'ensemble patrimonial.
- En cas de démolition, la reconstruction se fera en respectant la volumétrie et l'implantation de l'ensemble urbain.
- Les espaces paysagers doivent être conservés.

• Sentes :



Des sentes faisant l'objet d'une protection particulière au vu de leur intérêt patrimonial au titre des dispositions de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme, ont été repérées sur le document graphique. Les règles suivantes s'appliquent :

- Toute construction dans l'emprise des sentes, passages et villa identifiés au règlement graphique est interdite,
- Dans une bande de 4 mètres par rapport à l'alignement, les constructions peuvent s'implanter à condition qu'elles respectent les conditions cumulatives suivantes :
 - qu'elle soit justifiée pour assurer une meilleure insertion avec les constructions existantes sur le terrain de l'opération ou sur les terrains contigus,
 - Qu'elle présente une emprise au sol de 60% maximum de la superficie de la bande.
- Limitation de la hauteur des constructions à 7 mètres dans la bande de 4 mètres par rapport à l'alignement ; au-delà, la hauteur autorisée est celle de la zone dans laquelle se trouve le terrain de l'opération.

3. Evolution des règles

Base actée lors de l'atelier règles du 28 mars et des 3 ateliers de fin avril 2024

Fiches par typologies

1

Patrimoine emblématique
Règles strictes

2

Patrimoine remarquable
Règles fortes

- Pour chaque typologie bâtie, des règles seront organisées en sections (Extensions, Matériaux, Décors, Toiture, etc.).
- Pour chaque section, les règles seront écrites pour le Niveau 1 et 2, ou bien communes aux deux.

3

Patrimoine représentatif
• Encadrement de la démolition
• Pas de règles dans les fiches

Règles stabilisées avec les villes

Le tronc commun de chacun des **3 niveaux** :

- **Niveau 1** : interdiction de quasiment toutes les modifications du bâti (sauf restitution à l'identique), ITE interdite sauf reconstitution à l'identique, implantation de panneaux photovoltaïques très encadrées, démolition interdite sauf péril imminent ou éléments superflus
- **Niveau 2** : extensions latérales encadrées, surélévations encadrées, ITE autorisées sauf sur pierres, briques, façades principales et façades secondaires remarquables, ajouts sur toiture autorisés mais conditionnés, démolition interdite sauf exceptions
- **Niveau 3** : modifications du bâti autorisées si respect de son caractère patrimonial, encadrement de la démolition

- + Sentes
- + Ensembles urbains remarquables
- + Art urbain (repérage cartographique)
- + Points de vue (repérage cartographique)

3. Evolution des règles

Règles de protections associées aux bâtis individuels (synthèse des nouvelles règles)

	Niv 1 - Patrimoine exceptionnel	Niv 2 – Patrimoine remarquable	Niv 3 – Patrimoine représentatif
Extensions et surélévations			
Changement des matériaux			
Ouvertures sur façades			
Isolation par l'extérieur			
Modification de la toiture			
Panneaux photovoltaïques			
Démolition			



Interdit



Encadré



Autorisé

Les protections à l'ensemble ont été modifiées à la marge dans le cadre de la révision allégée patrimoine : ensembles urbains, sentes, points de vue et art urbain

4. Fiches typologiques et retranscriptions dans le PLUi

Les typologies liées à l'habitat

Maisons de bourg

- Maisons mitoyennes typiques du Bassin parisien (meulières, briques, ...)
- Maisons agricoles
- Maisons faubouriennes

Lotissements/maisons pavillonnaires

- lotissements pavillonnaires cohérents,
- Demeures bourgeoises
- Pavillons typiques du bassin parisien (en meulière, en briques, etc.)
- Pavillons modernistes

Immeubles

- Petits immeubles faubouriens
- Immeubles de boulevards (académiques, éclectiques, Art Déco, paquebot, etc, ...)
- HBM

Cités-jardins et Grands ensembles

Les typologies de production et d'activités

Architecture industrielle et ferroviaire
(grandes et petites industries, ateliers, architecture ferroviaire, architecture liée au canal, etc.)

Immeubles d'activités tertiaires (tours, immeubles de bureaux, etc.)

Les typologies d'édifices publics

Édifices du Culte (églises, chapelles, mosquées, synagogues, temples, etc.)

Architecture administrative

Architecture scolaire

Architecture militaire

Architecture hospitalière

Architecture du sport

Architecture de la culture

Protections urbaines et paysagères

Ensembles bâtis, urbains et paysagers remarquables

Sentes

Points de vue

4. Fiches typologiques et retranscriptions dans le PLUi

Les typologies liées à l'habitat

Maisons de bourg

- Maisons faubouriennes,
- Maisons mitoyennes typiques du bassin parisien (en meulière, en briques, etc.)

Lotissements/maisons pavillonnaires

- Lotissements pavillonnaires cohérents,
- Demeures bourgeoises
- Pavillons typiques du bassin parisien (en meulière, en briques, etc.)
- Pavillons modernistes

Immeubles de rapport

- Petits immeubles faubouriens
- Immeubles de boulevards (académiques, éclectiques, Art Déco, Paquebot, etc.),
- HBM

Cités-jardins et Grands ensembles



Maisons de bourg à Montreuil



Rue André Joineau au
Pré-Saint-Gervais



Cours de la République à Bondy



Rue Jean Jaurès à Noisy-le-Sec



Rue des Droits de l'Homme à Bondy



Avenue de Bellevue à Bagnolet



Rue des Coquelicots à Bobigny



Rue Berton à Bagnolet



Rue Préaux à Montreuil



de la République à Bondy



HBM Edouard Vaillant à Montreuil



Résidence Victor Hugo de Pantin



Cité Edouard Vaillant à Bagnolet



L'Abreuvoir à Bobigny

4. Fiches typologiques et retranscriptions dans le PLUi

Les typologies de production et d'activités

Architecture industrielle (grandes et petites industries, ateliers, architecture ferroviaire, architecture liée au canal, etc.)

Immeubles d'activités tertiaires (tours, immeubles de bureaux, etc.)



Ancien atelier rue Romain Rolland aux Lilas



Atelier rue Méhul à Pantin



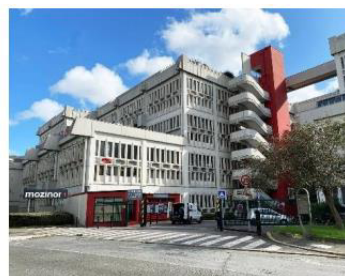
Usine Hémard - Pernod-Ricard à Montreuil



Ancienne usine Guitel au Pré-Saint-Gervais



Hôtel industriel de l'Ourcq à Pantin



Hôtel industriel Mozinor à Montreuil



Ancien immeuble France Télécom à Bagnolet



Tours Mercuriales à Bagnolet



Immeuble Hermès à Pantin

4. Fiches typologiques et retranscriptions dans le PLUi

Les typologies d'édifices publics

Édifices du Culte (églises, chapelles, mosquées, synagogues, temples, etc.)

Architecture administrative

Architecture scolaire

Architecture militaire

Architecture hospitalière

Architecture du sport

Architecture de la culture

Petit patrimoine urbain (regards, édicules, etc.)



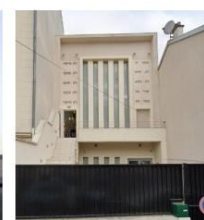
Eglise Notre-Dame de Pontmain à Bagnolet



Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul à Montreuil



Synagogue de Pantin



Synagogue des Lilas



Mosquée de Bagnolet



Mosquée de Bondy



Hôtel de ville de Montreuil



Salle des fêtes des Lilas



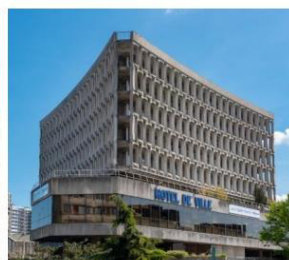
Hôtel de ville de Romainville



Bourse du Travail de Bobigny



Hôtel de ville de Bondy



Hôtel de ville de Bobigny



Groupe scolaire Romain Rolland aux Lilas



Collège Marcelin-Berthelot à Montreuil



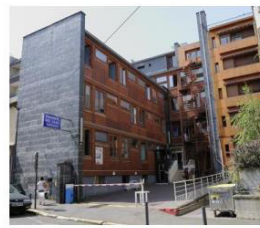
Groupe scolaire Charcot-Barbusse à Romainville



Bâtiment du fort de Romainville aux Lilas



Clinique Floréal à Bagnolet



Maternité des Lilas



Pavillon Madeleine Bres à l'hôpital Avicenne de Pantin



Pavillon Raymond Mullighausen aux Lilas



Auditorium de Bondy

4. Fiches typologiques et retranscriptions dans le PLUi

- ➡ Le règlement pour chaque typologie sera joint aux fiches typologiques réalisées en phase 1
 - Les fiches typologiques sans règlement seront annexées au rapport de présentation
 - Les fiches typologiques avec règlement seront annexées au règlement
- ➡ Objectif de clarté : un seul document à consulter pour le pétitionnaire et le service instructeur
- ➡ Onglets des fiches typologiques : photos, localisation, données générales, caractéristiques urbaines, caractéristiques architecturales, valeurs de la typologie, descriptions d'éventuelles sous-typologies, éléments représentatifs, règles.

Maisons de bourg



Maisons de bourg à Montreuil

1. Localisation

Au sein des centres anciens et le long des axes historiques. Typologie présente dans toutes les communes.

2. Données générales

Contexte historique : Développement de l'habitat au XVIII^e siècle au sein des anciens centres-bourgs et le long des axes historiques.

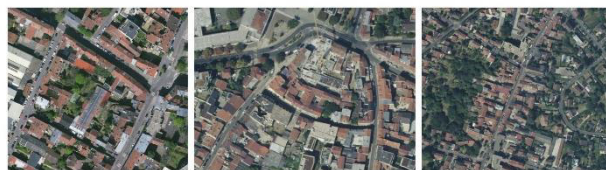
Type : Logements individuels

Période de référence : XVIII^e-XIX^e siècles

Foncier/propriété : Propriété privée

6. Éléments représentatifs

Des séquences correspondant aux anciens centre-bourgs et axes historiques



Rues Colombier, Carnot, Panier et Graindorge à Bagnolet

Rues de Paris, Carnot, Husson et Bara à Romainville

Rue de Merlan à Noisy-le-Sec

Modèle-type de la maison de bourg sur le territoire



Rue André Joinseau au Pré-Saint-Gervais

Cours de la République à Bondy

Rue Jean Jaurès à Noisy-le-Sec

Des séquences homogènes ponctuelles



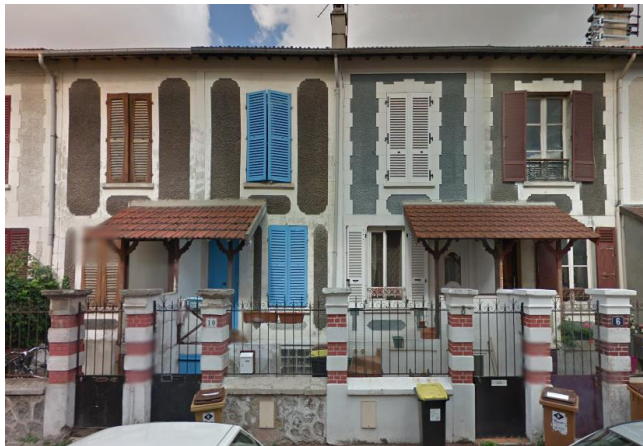
Rue de Merlan à Noisy-le-Sec

Rue du Sergent Babilot à Montreuil

Rue de Paris à Romainville

Règlement des maisons de bourg			
Section réglementaire	Sous-section	Niveau 2 Patrimoine remarquable	Niveau 1 Patrimoine emblématique
Extensions	Extensions horizontales	Extensions autorisées. Elles devront rester dans un gabarit inférieur à la construction ancienne et s'inscrire en cohérence architecturale avec la construction d'origine.	Extensions horizontales interdites
	Extensions verticales	Autorisées dans la limite d'un niveau supplémentaire par rapport à la construction d'origine et sous réserve de ne pas altérer la perception d'origine.	Extensions verticales interdites
Façades	Éléments de décors	Démolition ou mise en peinture interdites. En cas d'impossibilité de conservation, les éléments de décors seront reproduits à l'identique, toute modification sur façade nécessite leur mise en valeur	Démolition ou mise en peinture interdites, toute modification sur façade nécessite leur mise en valeur
	Matériaux, enduits, couleurs	Les façades en pierres et/ou en briques, ainsi que les décors utilisés sur les encadrements doivent être préservés et ne peuvent faire l'objet d'une mise en peinture. Les éléments de modénature doivent être conservés et mis en valeur. Les parties en pierre ou briques ne peuvent être recouvertes.	Les façades en pierres et/ou en briques, ainsi que les décors utilisés sur les encadrements doivent être préservés et ne peuvent faire l'objet d'une mise en peinture. Les éléments de modénature doivent être conservés et mis en valeur. Les parties en pierre ou briques ne peuvent être recouvertes. Les couleurs vives et le blanc pur, sans rapport avec le contexte local, sont interdits, sauf pour les menuiseries. Les matériaux ajoutés sur les façades - placages, bardages, incrustations de brique, de carrelage ou d'autres matériaux - sont interdits. Matériaux de type PVC et composites interdits.
	Isolations thermiques par l'extérieur	ITE interdite en façade sur rue. Autorisée sur les façades secondaires (façade arrière et pignons) Si elles présentent des éléments de décors particuliers, ceux-ci doivent être restitués à l'identique. ITE interdite sur les façades en pierre et/ou en briques. ITE autorisée pour les combles, en respectant la charpente existante. Matériaux d'aspect plastique ou de type PVC interdits.	ITE interdite
	Ouvertures et percements	Les percements existants devront conserver ou retrouver leur forme et dimension originelles. Les nouvelles ouvertures ou percements sont interdits sur la façade principale, sauf à compléter ou mettre en valeur une composition architecturale préexistante ou à réouvrir une baie anciennement fermée. Ils sont autorisés sur les façades secondaires (façade arrière et pignons).	Les percements existants devront conserver ou retrouver leur forme et dimension originelles. Les nouvelles ouvertures ou percements sont interdits sauf à compléter ou mettre en valeur une composition architecturale préexistante ou à réouvrir une baie anciennement fermée.
Menuiseries		Les menuiseries d'origine seront dans la mesure du possible préservées et restaurées. Matériaux d'aspects PVC ou composites interdits. Les coffres de volets roulants situés à l'extérieurs sont interdits.	Les menuiseries d'origine seront dans la mesure du possible préservées et restaurées. Matériaux d'aspects PVC ou composites interdits. Les volets roulants extérieurs sont interdits.

4. Fiches typologiques et retranscriptions dans le PLUi



Montreuil – 6-12 rue Navoiseau
Maison de bourg de **niveau 1**



Bondy – 11-11bis rue du Lion
Maisons pavillonnaires de **niveau 2**



Pantin – 175-179 rue Jean Lolive
Immeubles de **niveau 2**



Noisy-le-Sec - Eglise Saint-Etienne
Edifice du culte de **niveau 1**



Les Lilas – Ecole Waldeck Rousseau
Edifice scolaire de **niveau 3**

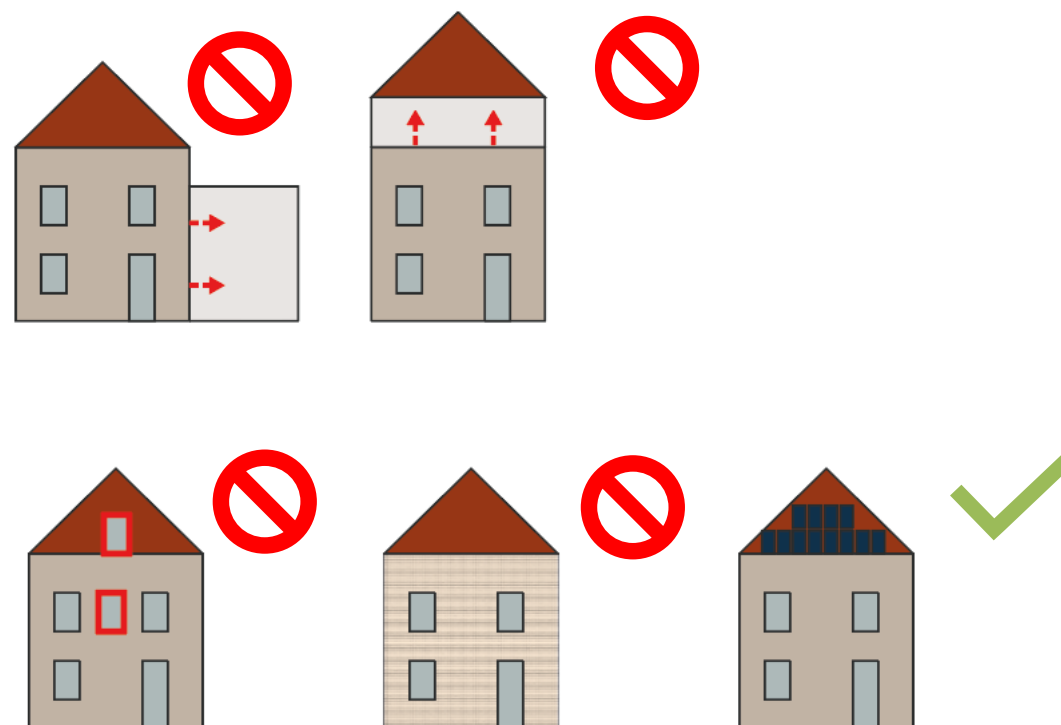


Bagnolet-Le Samovar
Architecture industrielle de **niveau 3**

4. Fiches typologiques et retranscriptions dans le PLUi

Maison de bourg Niveau 1

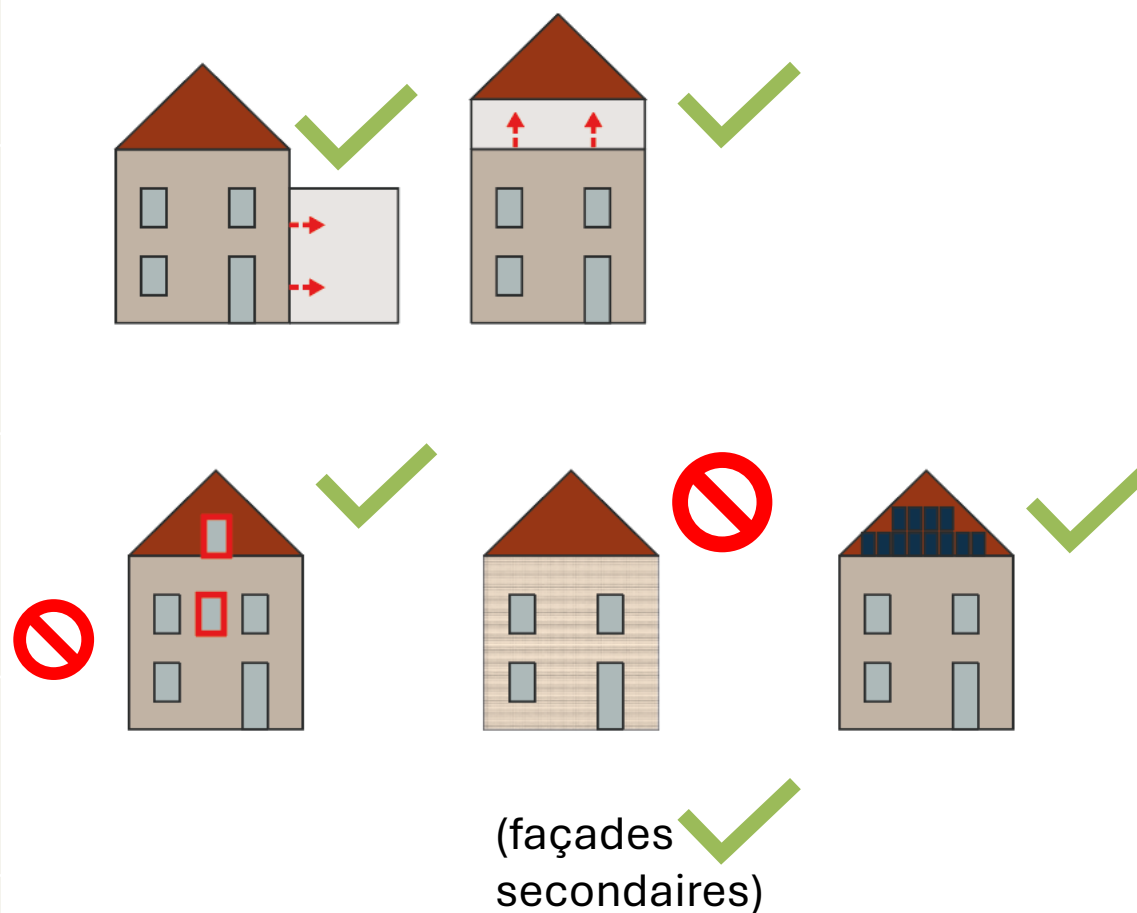
	Niveau 1 - Patrimoine emblématique Règles strictes
Extensions et surélévations	Interdites
Façades	Façades en pierres et/ou en briques, décors sur les encadrements doivent être préservés et ne peuvent faire l'objet d'une mise en peinture. Couleurs vives et le blanc pur, si elles ne sont pas préexistantes sur la construction d'origine, sont interdits Nouvelles ouvertures interdites
ITE	Interdite
Toitures	Formes et pentes de toitures existantes seront conservées. Nouvelles ouvertures interdites
Panneaux photovoltaïques	Prioritairement installés de manière à ne pas être visibles depuis l'espace public. Intégration à la toiture



4. Fiches typologiques et retranscriptions dans le PLUi

Maison pavillonnaire Niveau 2

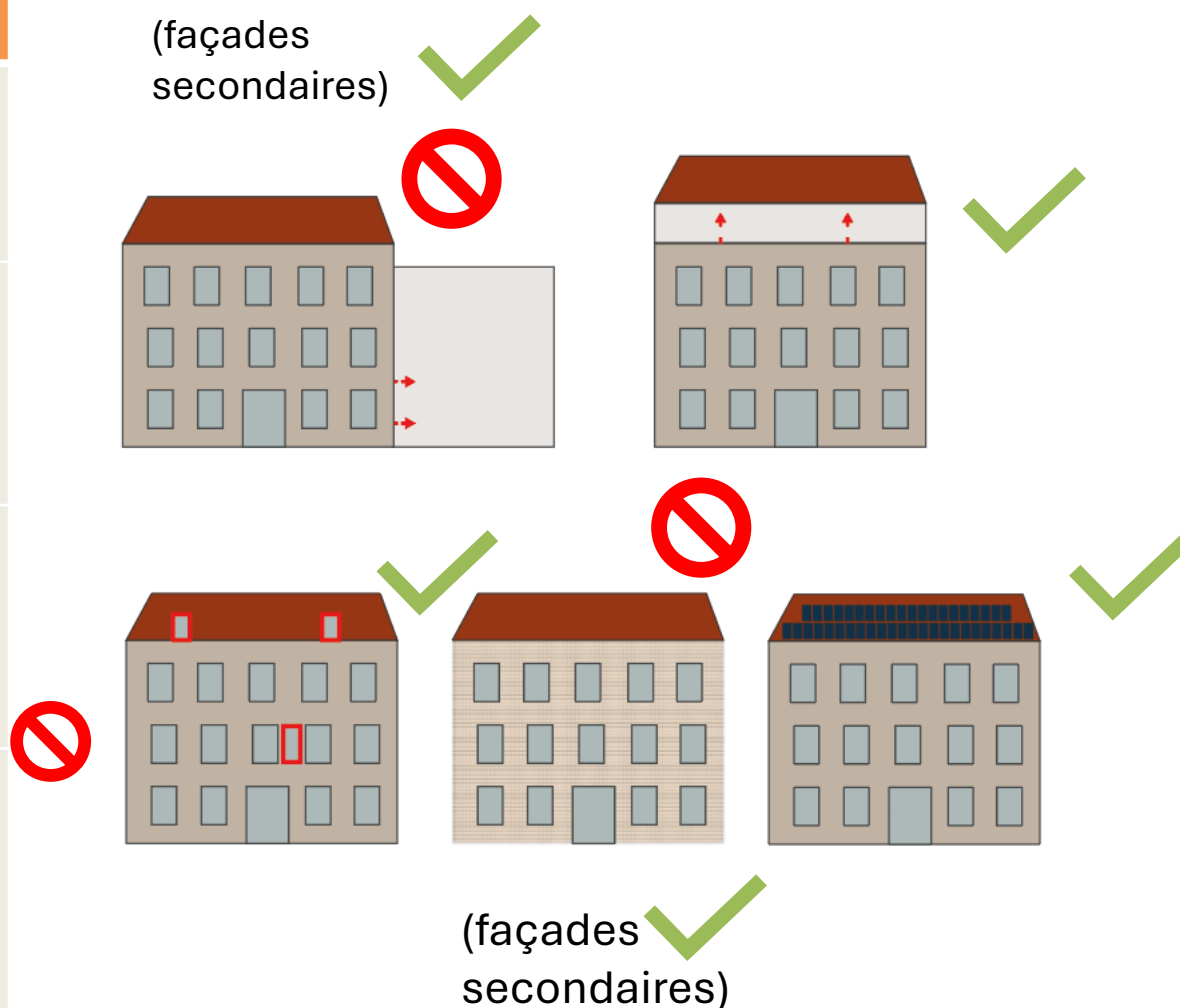
	Niveau 2 - Patrimoine remarquable Règles fortes
Extensions et surélévations	Extensions autorisées Surélévations autorisées dans la limite d'1 niveau supplémentaire
Façades	Façades en pierres et/ou en briques, décors sur les encadrements doivent être préservés et ne peuvent faire l'objet d'une mise en peinture.
ITE	ITE interdite en façade sur rue. Autorisée sur les façades secondaires ITE interdite sur les façades en pierre et/ou en briques et/ou présentant des éléments de décor particuliers.
Toitures	Formes et pentes de toitures existantes seront conservées. Nouvelles ouvertures interdites
Panneaux photovoltaïques	Prioritairement installés de manière à ne pas être visibles depuis l'espace public.



4. Fiches typologiques et retranscriptions dans le PLUi

Immeuble de rapport Niveau 2

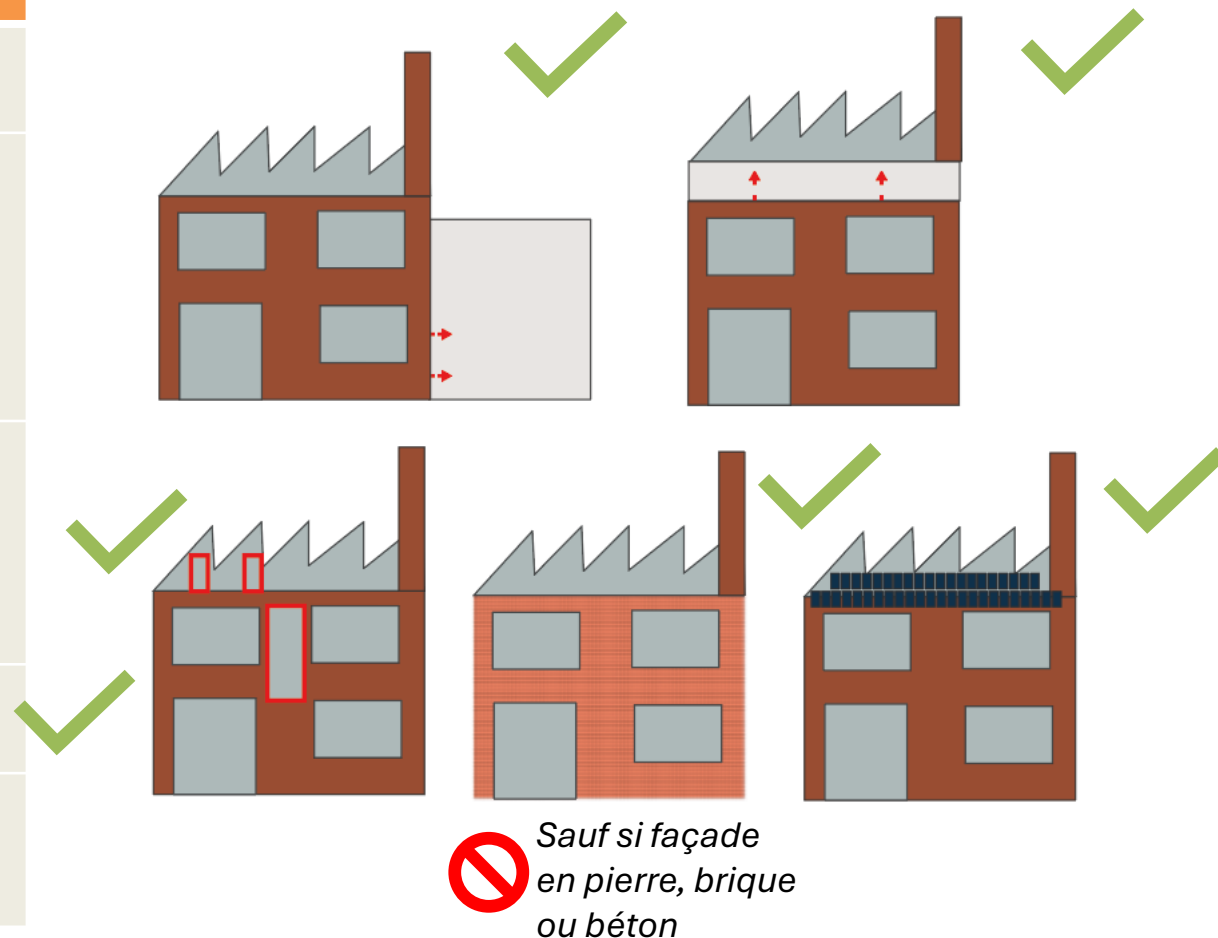
	Niveau 2 - Patrimoine remarquable Règles fortes
Extensions et surélévations	Extensions interdites sur façade sur rue Surélévations autorisées dans la limite d'1 niveau supplémentaire
Façades	Façades en pierres et/ou en briques, décors sur les encadrements doivent être préservés et ne peuvent faire l'objet d'une mise en peinture.
ITE	ITE interdite en façade sur rue. Autorisée sur les façades secondaires ITE interdite sur les façades en pierre et/ou en briques et/ou présentant des éléments de décor particuliers.
Toitures	Formes et pentes de toitures existantes seront conservées ou devront s'inscrire en cohérence avec les formes existantes alentour. Nouvelles ouvertures interdites
Panneaux photovoltaïques	Prioritairement installés de manière à ne pas être visibles depuis l'espace public.



4. Fiches typologiques et retranscriptions dans le PLUi

Architecture industrielle Niveau 2

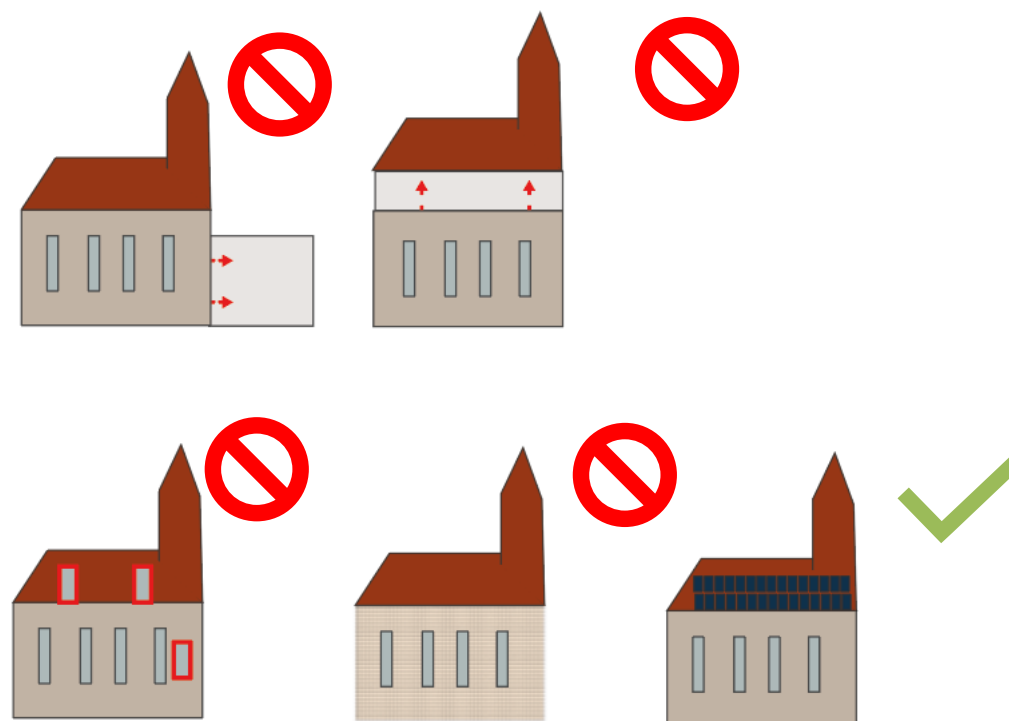
	Niveau 2 - Patrimoine remarquable Règles fortes
Extensions et surélévations	Extensions autorisées Surélévations autorisées
Façades	Façades en pierres et/ou en briques / béton apparent, décors sur les encadrements doivent être préservés et ne peuvent faire l'objet d'une mise en peinture.
ITE	ITE autorisée ITE interdite sur les façades en pierre et/ou en briques / béton et/ou présentant des éléments de décor particuliers.
Toitures	Modifications autorisées Nouvelles ouvertures autorisées
Panneaux photovoltaïques	Autorisés



4. Fiches typologiques et retranscriptions dans le PLUi

Eglise Niveau 1

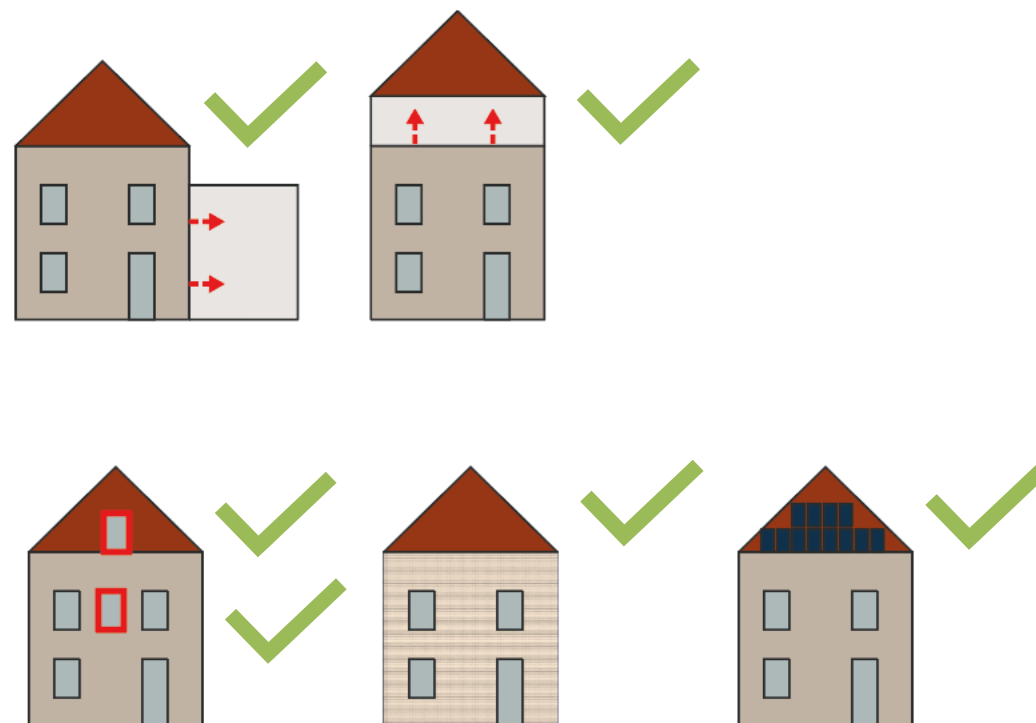
	Niveau 1 - Patrimoine emblématique Règles strictes
Extensions et surélévations	Interdites
Façades	Façades en pierres et/ou en briques, décors sur les encadrements doivent être préservés et ne peuvent faire l'objet d'une mise en peinture. Couleurs vives et le blanc pur, si elles ne sont pas préexistantes sur la construction d'origine, sont interdits Nouvelles ouvertures interdites
ITE	Interdite
Toitures	Formes et pentes de toitures existantes seront conservées. Nouvelles ouvertures interdites
Panneaux photovoltaïques	Autorisés



4. Fiches typologiques et retranscriptions dans le PLUi

Ecole Niveau 3

	Niveau 3 - Patrimoine représentatif
Démolition	L'ensemble des bâtiments en niveau 3 ne peuvent faire l'objet d'une démolition sans l'instruction d'un permis de démolir. Toute modification d'un bâtiment de niveau 3 doit se faire dans le respect du bâti d'origine et de son intérêt patrimonial et doit être conçue en évitant toute dénaturation des caractéristiques constituant son intérêt esthétique.



5 Classement des adresses

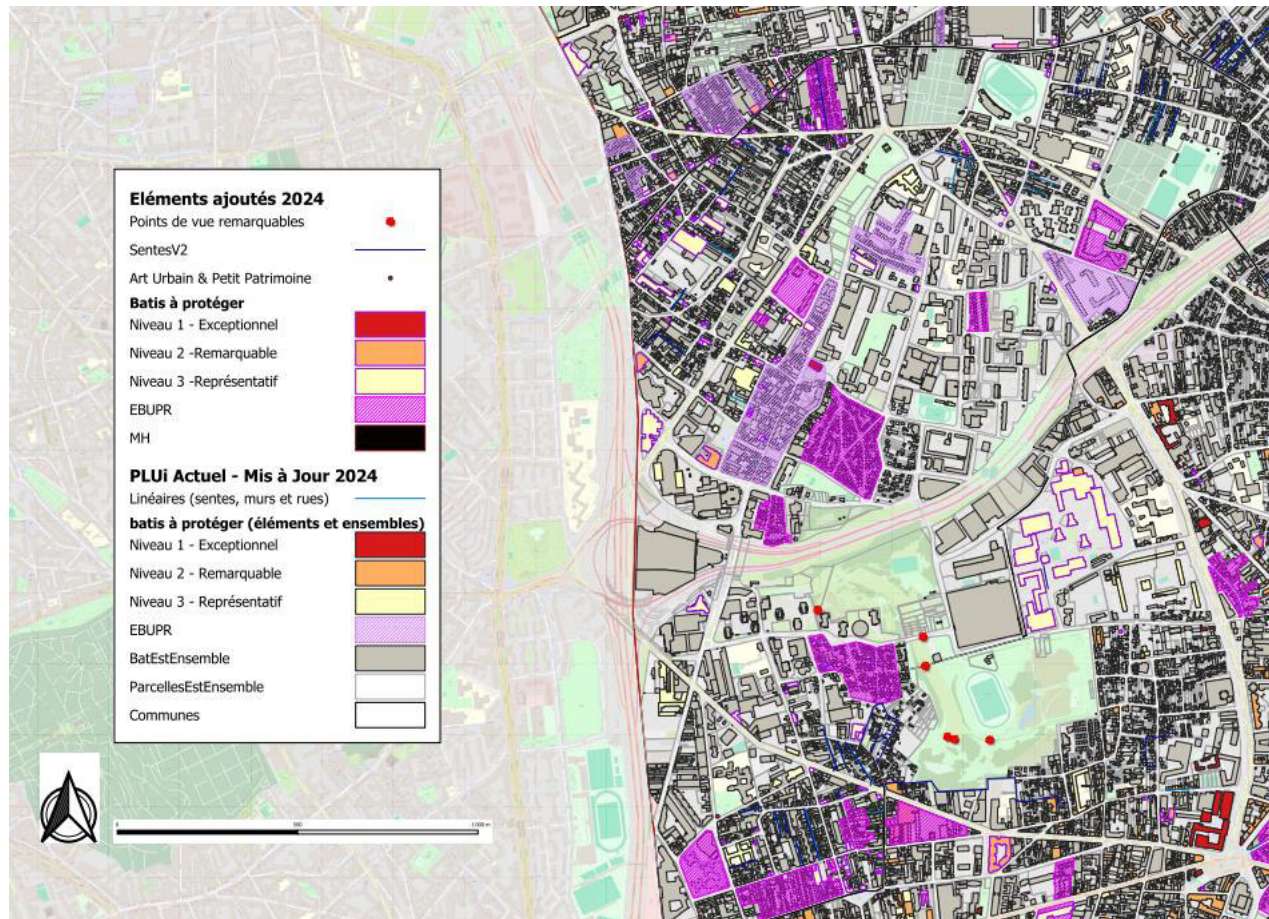
Classements à l'adresse (niveaux 1, 2 et 3)

Ville	PLUi 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Bagnolet	21	1	7	111	119	+98
Bobigny	0	1	0	46	47	+47
Bondy	402	2	683	17	702	+300
Le Pré	202	68	162	13	243	+41
Les Lilas	71	0	60	41	101	+30
Montreuil	897	91	689	201	981	+84
Noisy-le-Sec	94	12	168	217	397	+303
Pantin	442	52	408	58	518	+76
Romainville	198	24	161	70	255	+57
Est Ensemble	2327	251	2338	774	3363	+1036

**Les chiffres présentés peuvent varier à la marge selon l'organisation des données selon les adresses et parcelles, et certaines erreurs matérielles*

5 Classement des adresses

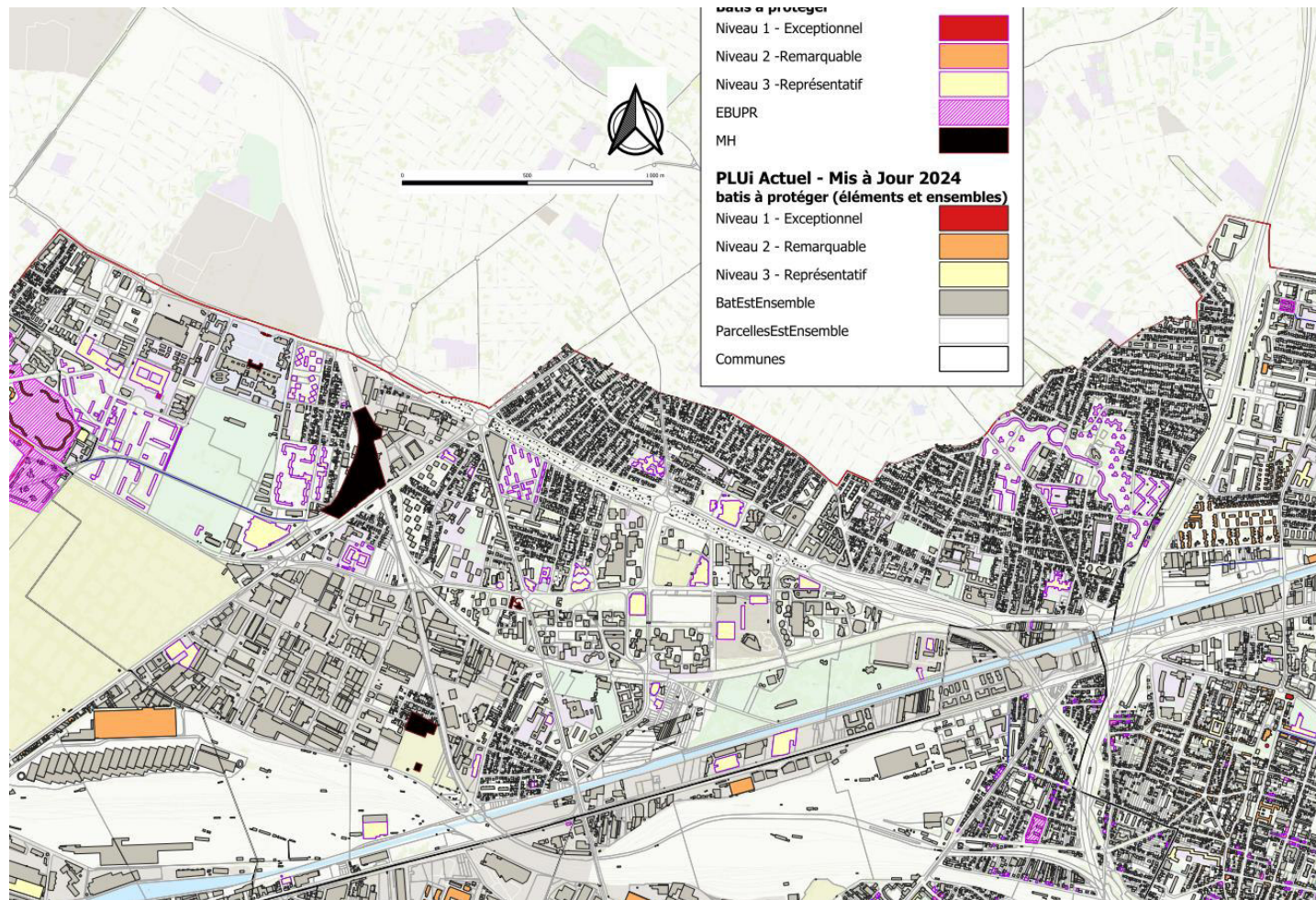
Bagnolet



Ville	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Bagnolet	1	7	111	119
Est Ensemble	251	2338	774	3363

5 Classement des adresses

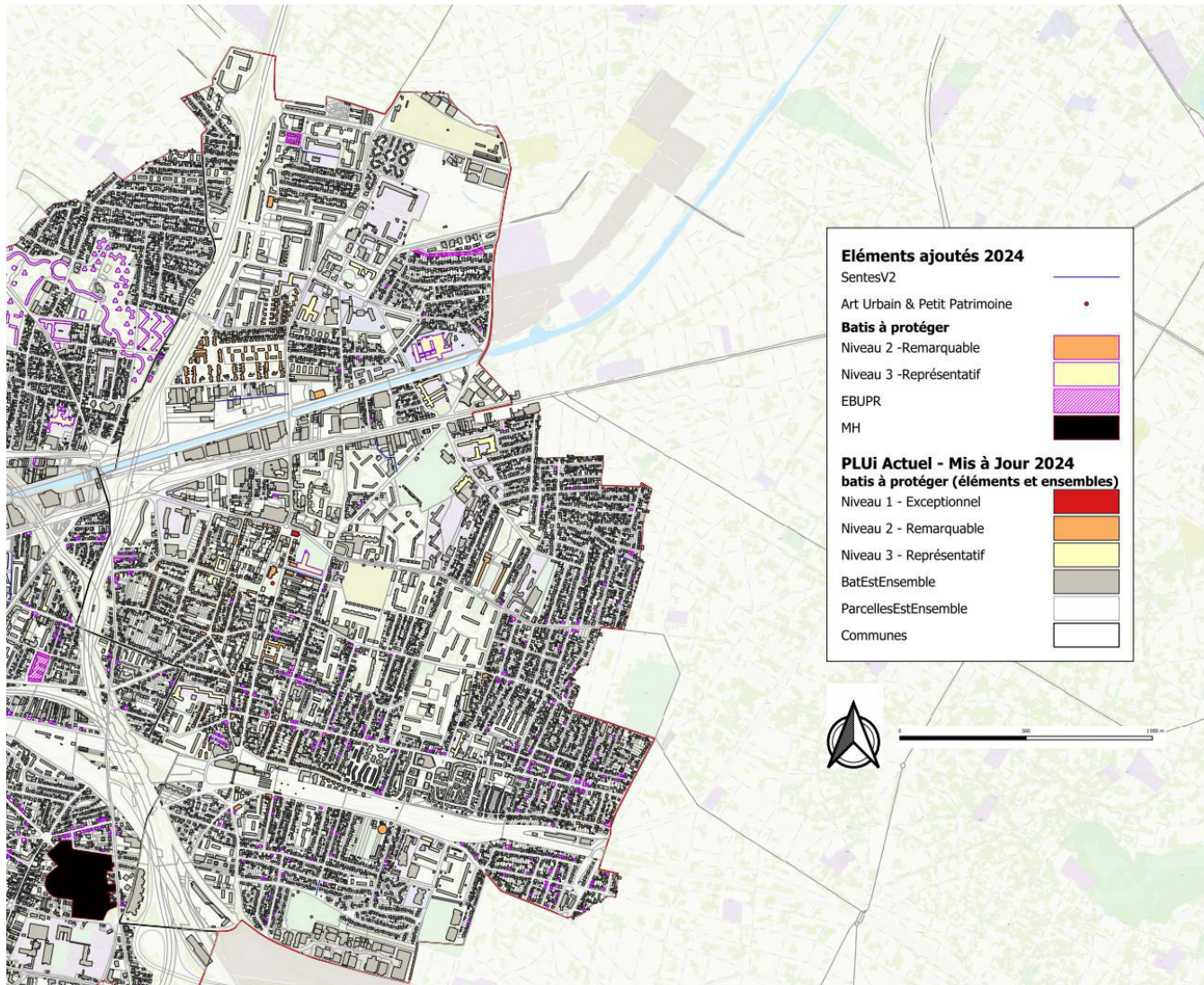
Bobigny



Ville	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Bobigny	1	0	46	47
Est Ensemble	251	2338	774	3363

5 Classement des adresses

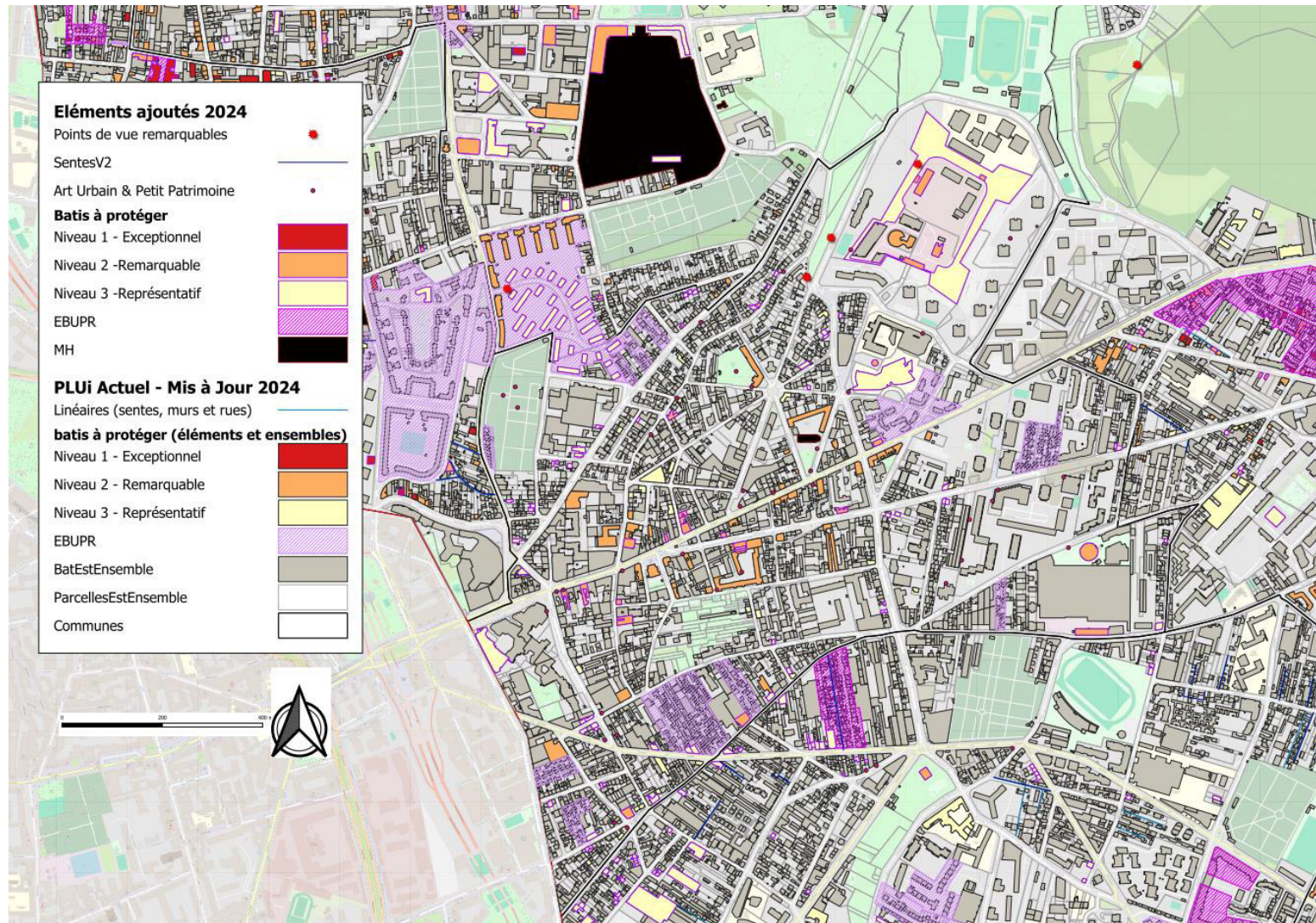
Bondy



Ville	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Bondy	2	683	17	702
Est Ensemble	251	2338	774	3363

5 Classement des adresses

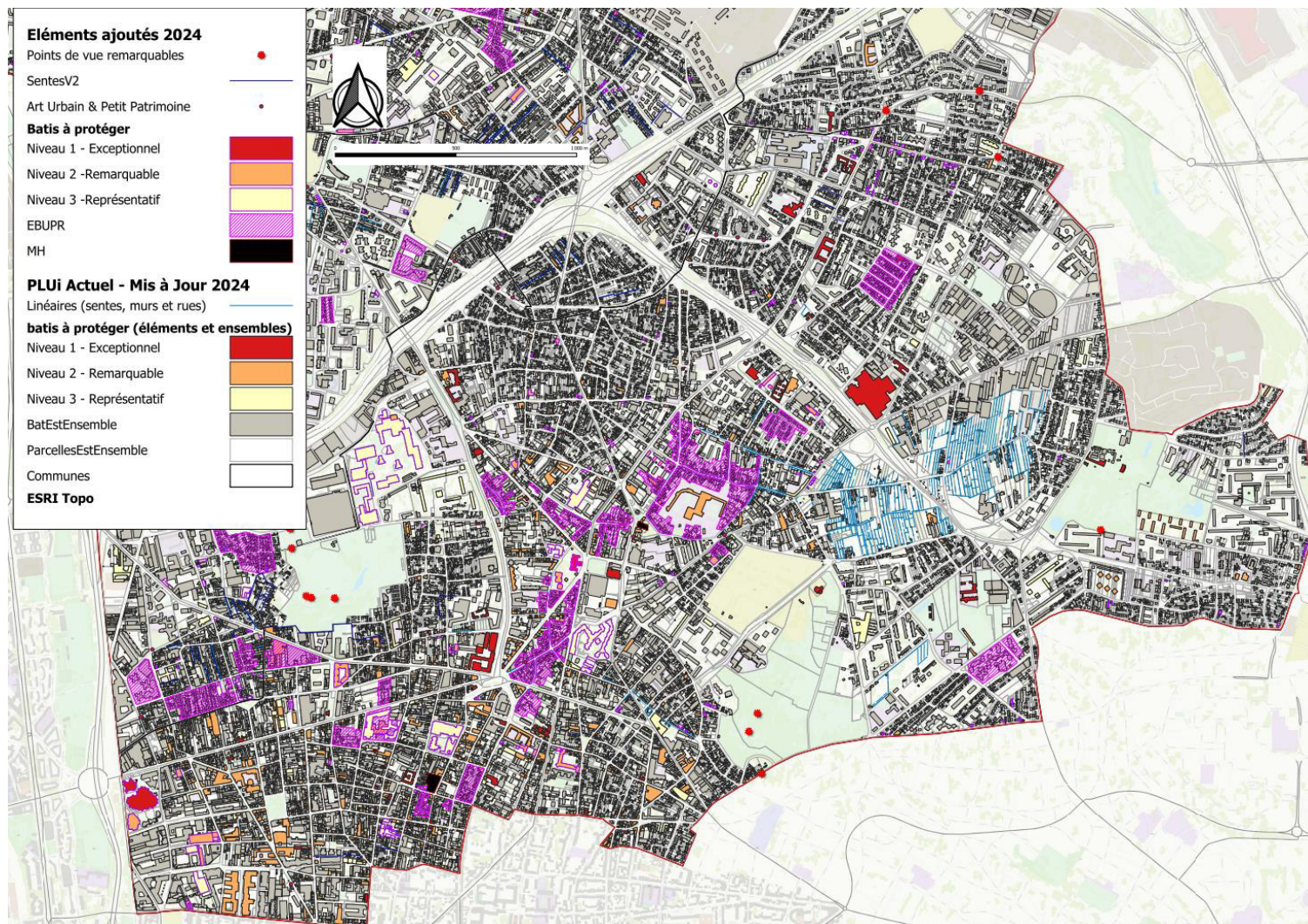
Les Lilas



Ville	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Les Lilas	0	60	41	101
Est Ensemble	251	2338	774	3363

5 Classement des adresses

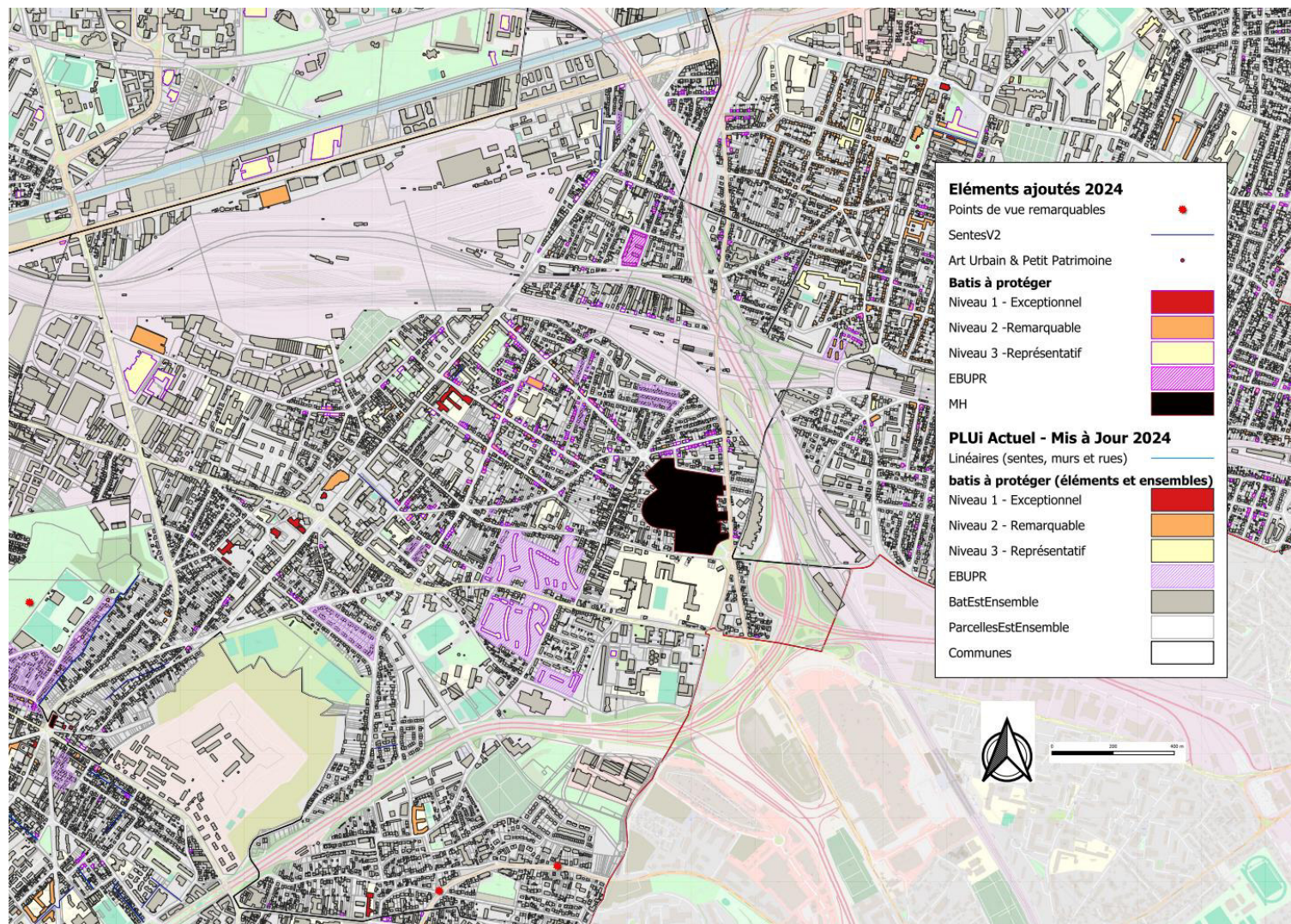
Montreuil



Ville	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Montreuil	91	689	201	981
Est Ensemble	251	2338	774	3363

5 Classement des adresses

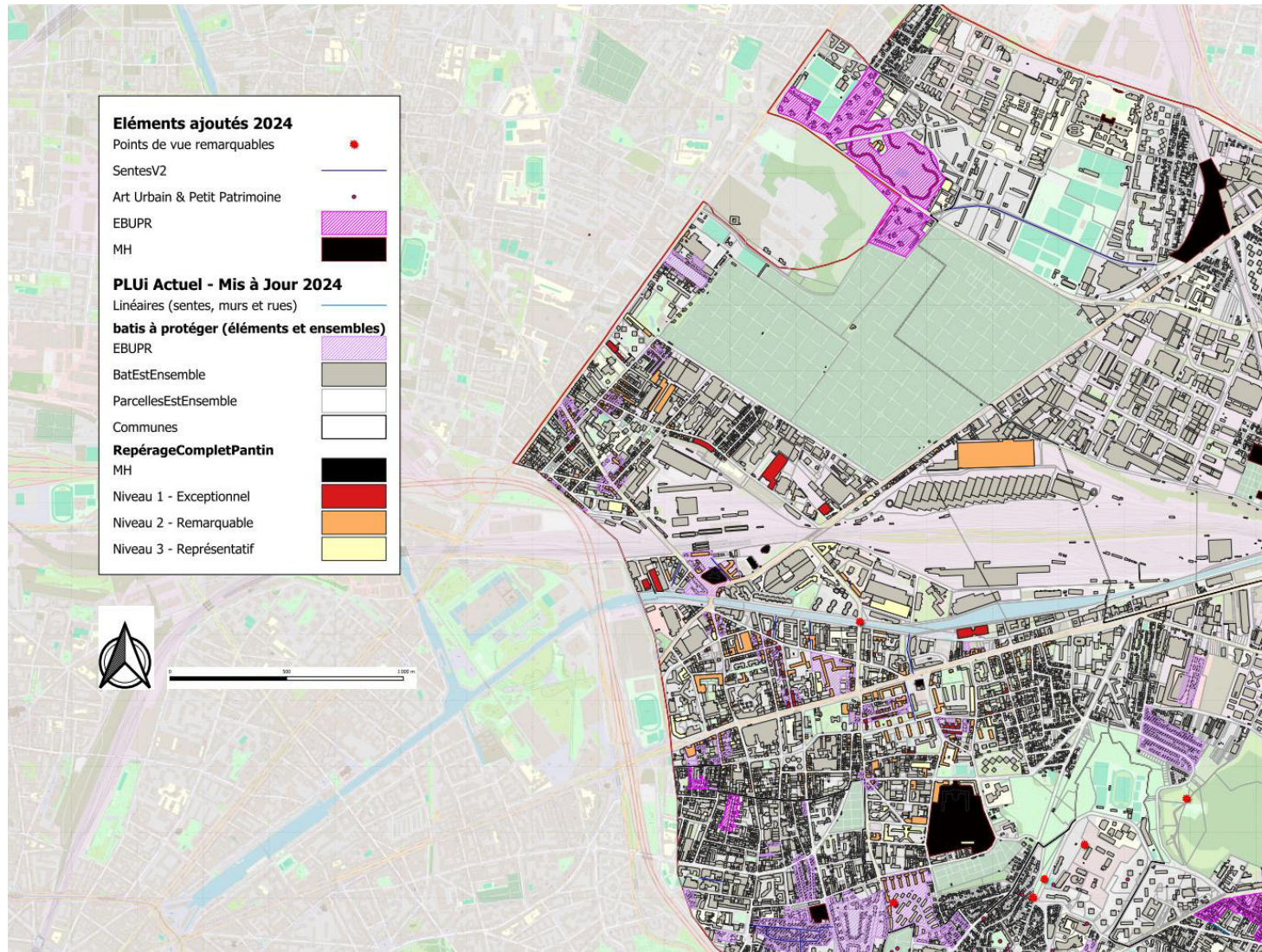
Noisy-le-Sec



Ville	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Noisy-le-Sec	12	168	217	397
Est Ensemble	251	2338	774	3363

5 Classement des adresses

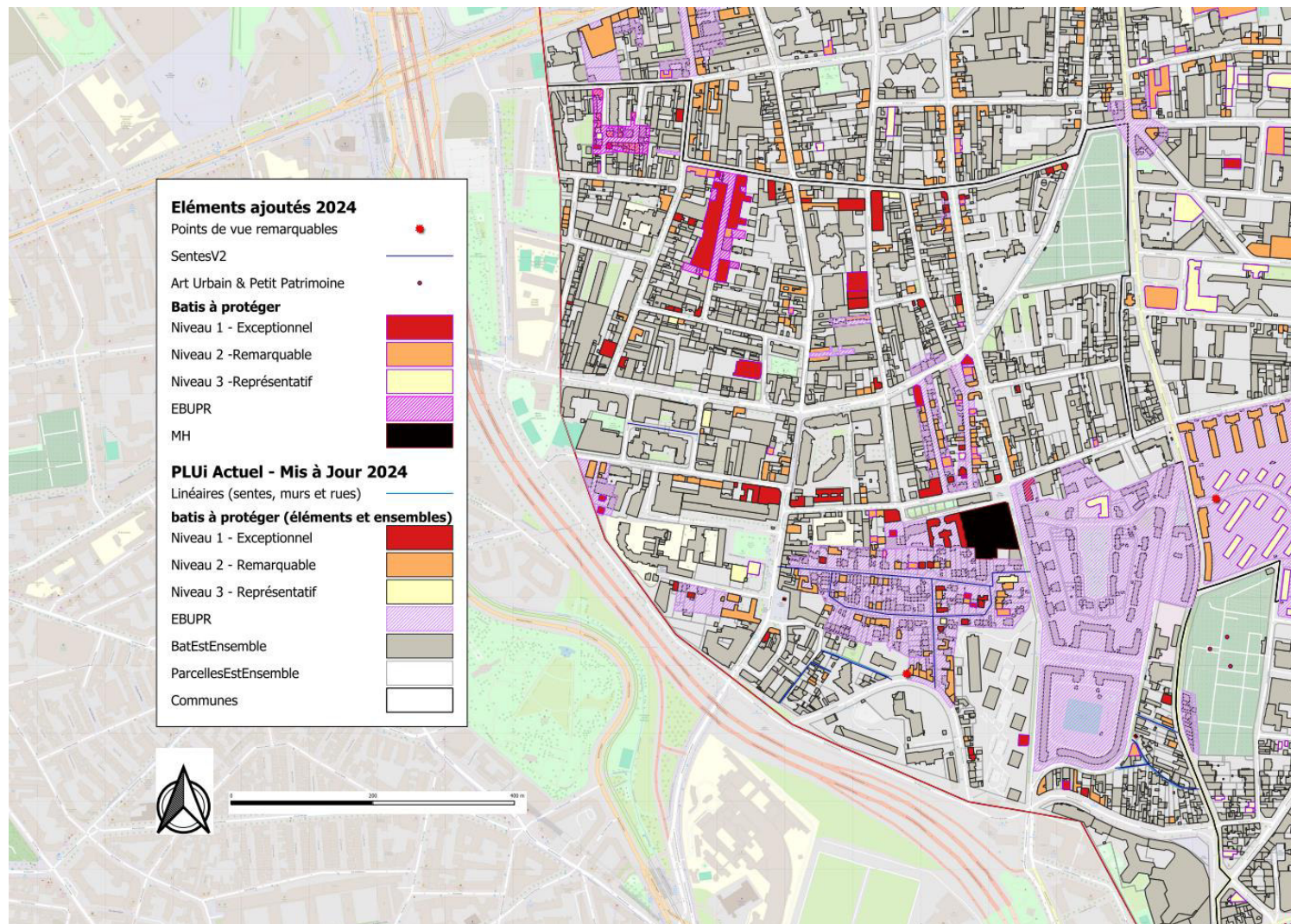
Pantin



Ville	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Pantin	52	408	58	518
Est Ensemble	251	2338	774	3363

5 Classement des adresses

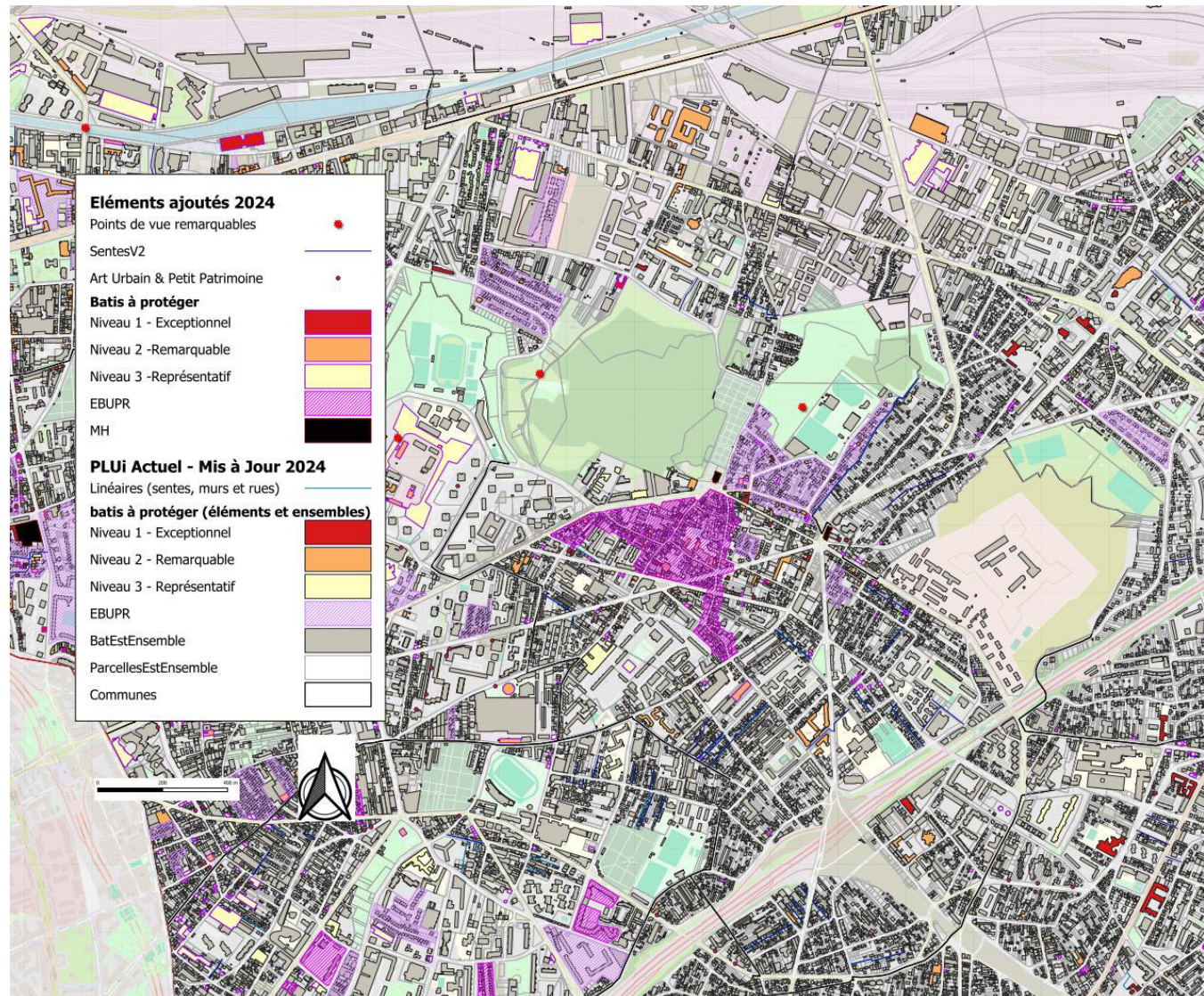
Le Pré



Ville	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Le Pré	68	162	13	243
Est Ensemble	251	2338	774	3363

5 Classement des adresses

Romainville



Ville	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Romainville	24	161	70	255
Est Ensemble	238	2305	775	3318

6. Articulation avec les périmètres délimités des abords

Les périmètres délimités des abords, une nouvelle servitude créée par la Loi LCAP (2016) et qui vise à remplacer les périmètres de 500 mètres autour des monuments historiques

Saisine officielle de l'ABF de Seine-Saint-Denis pour qu'Est Ensemble joue le rôle de coordinateur sur les PDA du territoire (COPIL de phase 1, puis courrier de l'ABF) et utilise l'enquête publique de la révision allégée pour exposer ces périmètres aux habitants.

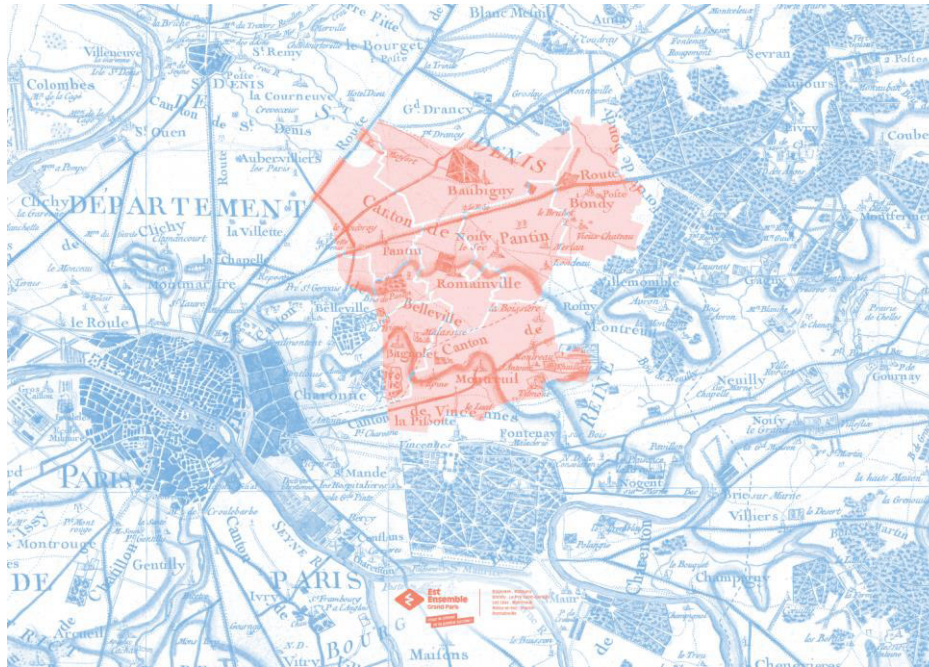
Au total, 5 villes sur 8 (Bondy n'a pas de MH) se sont saisi de la procédure et de la future enquête publique pour travailler des périmètres avec l'ABF :

- Bagnolet (Eglise Saint-Leu Saint-Gilles)
- Bobigny (Hôpital Avicenne, Bourse du Travail, Ancienne Gare de Déportation)
- Le Pré (Groupe scolaire Jaurès-Brossolette, Regard du Trou Morin)
- Montreuil (porcelainerie Samson, Eglise Saint-Pierre Saint-Paul, Studio Albatros, Hôtel de Ville)
- Romainville (Eglise Saint-Germain l'Auxerrois, Cinéma Le Trianon)

Périmètres arrêtés par le Conseil de Territoire le 19 novembre 2024

Bonus : l'exposition patrimoniale

Début d'une tournée dans les 9 communes début février 2025 : « **9 villages pour 1 banlieue** », d'après le diagnostic patrimonial du PLUi



9 villages
pour
une ban-
-lieue

Un patrimoine
au fil des siècles

Au contact de la capitale française, les banlieues parisiennes ont grandi dans l'anonymat. Mais, de Montreuil à Bondy, l'histoire s'est aussi écrite en majuscules. 9 villes de l'est parisien racontent leur trajectoire. Celle de villages, jadis ruraux, devenus des villes denses, uniques, vivantes. Au détour de chaque maison, chaque rue, chaque voie ferrée, se cache un petit morceau de cette évolution permanente.

Fortes de leurs héritages singuliers, les 9 villes agissent pour améliorer le cadre de vie. Elles forment depuis 2010 le territoire d'Est Ensemble pour porter des politiques ambitieuses d'aménagement, de renouvellement urbain, de mobilités. Pour faire d'un patrimoine commun un territoire d'avenir, pour le climat et la justice sociale.

Est Ensemble remercie Studio Campa pour la création de cette exposition, les 9 communes et leurs élus pour leur collaboration, le département de la Seine-Saint-Denis pour la mise à disposition de l'Atlas de l'Architecture et du Patrimoine et de l'ensemble de ses archives, ainsi que les photographes ayant participé à capturer les plus belles images du territoire.



crédits
Département de la Seine-Saint-Denis, Archives départementales de la Seine-Saint-Denis
Seine-Saint-Denis Tourisme, STCRP Bibliothèque Nationale de France, Dictionnaires Atajox,
Gaëll Karbaoui, Christel Jeanne, Hervé Bouzet, Éric Dory, Jérémie Badier, EPT Est Enser



- Laurent Baron, Vice-Président à l'aménagement (contact : leopold.hourquet@villedupre.fr)
- Est Ensemble : Simon Le Nouvel, chef de projet en charge de la procédure simon.lenouvel@est-ensemble.fr
- Grahal Conseil : Robin Luzier, robin.luzier@grahal.fr
- Citadia : Julie Leroux, jleroux@citadia.com
- Even : bureau d'étude en charge de l'évaluation environnementale, coliveri@citadia.com
- Partenaires associés : UDAP 93, bureau patrimoine du CD93, CAUE 93, associations spécialisées du territoire, ... (l'ensemble des contacts sont disponibles auprès de Simon Le Nouvel)

Outils utilisés : Microsoft Excel, QGIS, InDesign

L'ensemble des fichiers sources peuvent être consultés et expliqués

**Pour la création de cartes sur mesure, sur certains quartiers ou secteurs,
contacter Simon Le Nouvel**



ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE CONCERNANT LES 3 PROCÉDURES SUIVANTES : PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLUI PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE PATRIMOINE DU PLUI PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

OUVERT LE 10/02/2025 À 09 HEURES, CE REGISTRE EST CLOS DEPUIS LE 17/03/2025 À 17 HEURES

Scan clôture de l'enquête – Site de PubliLégal

Enquête publique conjointe ayant pour objet la modification n°3 et la révision allégée n°1 -volet patrimoine- du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble, et la définition des périmètres délimités des abords (PDA) de monuments historiques

Enquête publique ouverte du 10 février 2025 au 17 mars 2025 Lecture des courriers hors délai (reçus au siège de l'enquête avant le 1^{er} avril 2025)		
Auteur	Objet	Réception enregistrée EPT
1. Groupe FIMINCO	Observations – Modification n°3 portant sur les enjeux de nature en ville et de renaturation, d'équilibre entre activités et logements et de simplification du document, Révision allégée du patrimoine, Périmètres délimités des abords des monuments historiques	18 mars 2025
2. Groupe FIMINCO	Identique n°1	19 mars 2025
3. Emilie et Bruno PETRAROLI	Demande de modification de la règle de l'oblique à 45°degrés en dernier étage pour l'installation d'une véranda -proposition de toit végétalisé	19 mars
4. Alex ARDES, Elisabeth LOPES	Observation sur la refonte du PLUi à Bondy et préservation du caractère pavillonnaire de l'avenue Marguerite, 93140 Bondy	24 mars
5. ETIK Promotion	Copie des observations et demandes formulées par la société ETIK promotion concernant : espace réservé aux Lilas 191 rue de Paris, classement en UM de la zone des Grands Champs sur Romainville	27 mars 2025

Enquête publique unique ayant pour objet la modification n°3 et la révision allégée n°1 -volet patrimoine- du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble, et l'instauration de périmètre de délimitation des abords (PDA) de monuments historiques

Autorité organisatrice de l'enquête
Etablissement public territorial : Est Ensemble Grand Paris
Maîtres d'ouvrage des projets
M3 & RAP1 : Etablissement public territorial : Est Ensemble Grand Paris
PDA : UDAP de Seine-Saint-Denis

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Mardi 18 mars 2025

Objet : Observations du public et questions de la commission d'enquête.

Références : Arrêté du président de l'EPT A2025-52, en date du 22/01/2025

Pièces jointes : Annexe 1 : Analyse thématique des observations
Annexe 2 : Dépouillement des observations

L'enquête publique unique, ayant pour objet la modification n°3 et la révision allégée n°1 -volet patrimoine- du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble, et l'instauration de périmètre de délimitation des abords (PDA) de monuments historiques, a été ouverte du lundi 10 février 2025 à 9h00 jusqu'au lundi 17 mars 2025 à 17h00, soit pendant 36 jours consécutifs.

A l'issue de cette enquête, **444** contributions utiles et exploitables ont été recueillies selon les 3 voies de participation prévues dans l'arrêté d'ouverture de monsieur le président de l'EPT d'Est Ensemble.

La commission s'est tenue à la disposition du public lors de **20** permanences également réparties dans les 10 lieux d'enquête, soit 2 par communes et 1 au siège de l'EPT, sans incident notable à signaler.

C'est ainsi que :

- **364** (trois cent soixante-quatre) observations ont été recueillies sous forme de mails ou de courriels dans le registre dématérialisé ;
- **80** (quatre-vingt) observations ont été déposées sur les registres format papier ouverts dans chacune des 9 mairies membres d'Est Ensemble, et sur le registre papier mis en place au siège de l'enquête (Hôtel du territoire) ;
- **2** (deux) courriers ont été réceptionnés au siège de l'enquête.

Page 1 sur 2

Enquête publique conjointe portant sur la modification n°3 et la révision allégée n°1 « patrimoine » du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement public territorial (EPT) Est Ensemble, sur les territoires des neuf communes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville d'Est Ensemble, situées dans le département de Seine-Saint-Denis en région Île-de-France, et sur l'instauration de périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques sur cinq d'entre-elles (Bagnolet, Bobigny, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil et Romainville).

La commission d'enquête constate que la participation du public s'est très majoritairement portée sur les évolutions du PLUi, notamment sur le projet de modification n°3, et très peu sur le périmètre délimité des abords (PDA) de monuments historiques.

Participation	Procédure
M3 : 85%	Modification n°3 du PLUi
RAP1 : 10%	Révision allégée n°1 du PLUi
PDA : 5%	Périmètre délimité des abords des monuments historiques

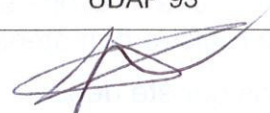
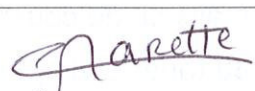
Afin de synthétiser l'ensemble des principales problématiques apparues au cours de cette enquête, il est paru opportun à la commission d'enquête d'opérer un dépouillement selon les dix thématiques suivantes :

Thème	Libellé du thème
A	Pertinence du dossier d'enquête (M3, RAP1, PDA)
B	Règlement écrit
C	Règlement graphique
D	Environnement
E	OAP
F	Economie
G	Mobilités
H	Révision allégée – volet patrimoine- du PLUi
I	Périmètre délimité des abords des monuments historiques
J	Autres

Les 444 contributions, après filtrage en thématiques, ont généré 941 items, très inégalement répartis : la très grande majorité d'entre eux concerne l'environnement et le règlement également longuement analysé par le public.

L'analyse thématique de ces observations fait l'objet de l'annexe N°1, et l'ensemble des dépouillements figure dans les tableaux de l'annexe N°2 (Registre dématérialisé ; Registres format papier ouverts dans les 10 lieux d'enquête ; Registre courriers).

Présenté et transmis le 25 mars 2025

Est Ensemble	UDAP 93	Commission d'enquête
 Antoine Seuhier - Thongau Représentant l'EPT	 Pauline Laborbe Représentant l'UDAP	 Catherine MARETTE Présidente de la commission

Enquête publique unique ayant pour objet la modification n°3 et la révision allégée n°1 -volet patrimoine- du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble, et l'instauration de périmètre de délimitation des abords (PDA) de monuments historiques

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Mardi 25 mars 2025

ANNEXE 1

Analyse thématique des observations du public

Commission d'enquête

Catherine MARETTE, présidente,

Michel RELAVE et Miroslav MAKAR, membres titulaires

Jean-Luc ABIDAT, membre suppléant

Page 1 sur 76

Enquête publique unique portant sur la modification n°3 (M3) et la révision allégée n°1 (RAP1) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement public territorial (EPT) Est Ensemble, sur les territoires des neuf communes d'Est Ensemble (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville), situées dans le département de Seine-Saint-Denis en région Île-de-France, et sur l'instauration de Périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques sur cinq d'entre-elles (Bagnolet, Bobigny, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil et Romainville).

Liste des annexes

Annexe 2	Grille de dépouillement du registre dématérialisé Grille de dépouillement des registres papiers ouverts dans les 9 communes territoriales et au siège de l'enquête Grille de dépouillement des courriers parvenus dans les délais au siège de l'enquête
----------	--

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	5
1. Thème A : Pertinence du dossier	8
1.1.1. Lisibilité des pièces du dossier.....	8
1.1.2. Justification des éléments communiqués.....	10
1.1.3. Complétude des informations	10
2. Thème B : Règlement écrit.....	14
2.1.1. Légalité et le respect des règles supérieures.....	14
2.1.2. Contenu du règlement	15
2.1.3. Droits à construire.....	16
3. Thème C : Règlement graphique.....	22
3.1.1. Zonage.....	22
3.1.2. Secteurs de plan de masse.....	24
3.1.3. ER, PAPAG, PPCOA, STECAL	25
3.1.4. Erreurs matérielles.....	26
4. Thème D : Environnement.....	31
4.1.1. Renaturation, continuités paysagères et trames écologiques.....	31
4.1.2. Arbres, alignements d'arbres, arbres remarquables	33
4.1.3. EPP et espaces verts.....	34
4.1.4. Santé et lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain	35
4.1.5. Exemplarité énergétique et environnementale	36
5. Thème E : Orientations d'Aménagement de de Programmation (OAP)	40
5.1.1. OAP Territoires	40
5.1.2. Modification d'OAP sectorielles intercommunales ou communales	40
5.1.3. Création d'OAP sectorielles intercommunales ou communales.....	43
6. Thème F : Economie	52
6.1.1. Linéaires de commerces et services.....	52
6.1.2. L'immobilier de bureaux.....	54
6.1.3. Les zones d'aménagement concerté	54
6.1.4. Les zones d'activités économique (logistiques)	55
7. Thème G : Mobilités	57
7.1.1. Les mobilités « motorisées ».....	57
7.1.2. Les mobilités douces	58
7.1.3. Le stationnement	58
8. Thème H : Patrimoine.....	61
8.1.1. Information des propriétaires	62
8.1.2. Critères de classement et règles proposées	62
8.1.3. Dévalorisation du bien personnel.....	65

8.1.4.	Préservation de l'histoire et de la mémoire des territoires.....	66
9.	Thème I : Périmètre délimité des abords (PDA) des monuments historiques	73
9.1.1.	Délimitation du périmètre des abords	73
9.1.2.	Impacts du PDA de la mairie de Montreuil	74
10.	Thème J : Autres problématiques.....	76

PREAMBULE

L'enquête publique unique a pour objet les trois procédures suivantes :

- la modification n°3 (M3) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble
- la révision allégée n°1 -volet patrimoine- (RAP1) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble,
- l'instauration de périmètre de délimitation des abords (PDA) de monuments historiques,

Elle a été ouverte du lundi 10 février 2025 à 9h00 jusqu'au lundi 17 mars 2025 à 17h00, soit pendant 36 jours consécutifs, conformément à l'arrêté de l'EPT Est Ensemble.

La commission a tenu 20 permanences également réparties entre les communes et le siège de l'EPT, soit 2 par lieu d'enquête, sans incident notable à rapporter.

A l'issue de cette enquête, **444** contributions utiles et exploitables ont été recueillies selon les 3 voies de participation prévues dans l'arrêté d'ouverture de monsieur le président de l'EPT d'Est Ensemble.

C'est ainsi que :

- **364** (trois cent soixante-quatre) observations ont été recueillies sous forme de mails ou de courriels dans le registre dématérialisé ;

- **74** (quatre-vingt) observations ont été déposées sur les registres papier ouverts dans chacune des 9 mairies membres d'Est Ensemble, et sur le registre papier mis en place au siège de l'enquête (Hôtel du Territoire à Romainville) ;

- **2** (deux) courriers ont été réceptionnés au siège de l'enquête, et enregistrés dans le registre dédié.

Afin de synthétiser l'ensemble des principales problématiques apparues au cours de cette enquête, il est paru opportun à la commission d'enquête d'opérer un dépouillement selon **10** (dix) thématiques (A, B, C, D, E, F, G, H, I, J.).

L'analyse thématique de ces observations fait l'objet de l'annexe N°1, et l'ensemble des dépouillements figure dans les tableaux de l'annexe N°2 (*Registre dématérialisé ; Registres format papier ouverts dans les 9 communes du territoire et au siège de l'enquête ; Registre courriers*).

A noter qu'en application de l'article 8 de l'arrêté prescrivant l'enquête publique unique, les observations déposées dans les registres papier ou adressées par courrier ont été publiées sur le registre dématérialisé. Toutefois, l'origine de la contribution (site Internet/papier) n'étant pas distinguée au sein de ce registre numérique, à l'aide soit d'onglets spécifiques soit de numérotation distinctive, la commission a fait le choix – pour la bonne vision du déroulement de l'enquête et à des fins statistiques - de différencier les contributions selon leur origine et a établi des tableaux de dépouillement dédiés.